

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES

CANAC

PERSPECTIVES ET REALITES

NOTE DE SYNTHESE PRESENTEE PAR

FRANCE DUCLOS

PIERRE LE LOARER

Elèves à l' ENSB, 13^e promotion

SOUS LA DIRECTION DE

MONSIEUR MICHEL MERLAND

Directeur de l' ENSB

JURY : M. MERLAND

Mme WAGNER



VILLEURBANNE

1977

ENSB

17

1977

CANAC [Catalogage national centralisé] : perspectives et réalités / par France Duclos, ... Pierre Le Loarer, ... ; sous la dir. de Michel Merland, ... - Villeurbanne : ENSB [Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires], 1977. - VII-133 f. dont [5] f. de dépl. ; 30 cm.

Note de synthèse réalisée pour l'obtention du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire. - Comprend 7 annexes. - 35 réf. bibliogr. f. 129-133.



DUCLOS (France).

LE LOARER (Pierre).

MERLAND (Michel). Dir.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES. Villeurbanne. Ed.

Indices Dewey : 025.3 ou 025.309.44

Indice C.D.U. : 025.3 (44) "1977"

Vedettes matières : Catalogage centralisé, France, 1977
CANAC voir : Catalogage centralisé, France
Automatisation, bibliothèque, France
Bibliothèque, France, automatisation
Réseau informatique, bibliothèque, France

Ce travail présente et systématise les points de vue de 19 bibliothèques sur le CANAC, catalogage national centralisé.

A partir des critiques émises, les auteurs analysent le problème des délais du dépôt légal, du circuit du livre à la BN, du catalogage à la BGF et proposent diverses solutions dont la mise en place d'un catalogage à la source et l'automatisation du service du DL à la BN.

Tout ceci s'intègre dans le réseau informatique des bibliothèques sous son double aspect de catalogue collectif et de catalogage centralisé ou partagé (CAPAR) et implique la transformation de certaines structures existantes.

*Nous remercions, ici, très sincèrement
toutes les personnes, bibliothécaires
ou non, qui ont accepté de répondre
patiemment à nos questions.*

*Sans leur participation, cette étude
n'aurait pas été possible.*

TABLE DES MATIERES

*Ce travail comporte plusieurs schémas.
Pour permettre une lecture combinée
texte - schéma, les schémas sont pré-
sentés sous forme de dépliant et pla-
cés à la fin des chapitres concernés.*

ABREVIATIONS UTILISEES	1
AVANT - PROPOS	5
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE	13
L'ENQUETE AUPRES DES BIBLIOTHEQUES <i>(UTILISANT OU AYANT UTILISE CANAC)</i>	
1 - PRESENTATION DES PRINCIPAUX RESULTATS SOUS FORME DE TABLEAU SYNOPTIQUE	15
TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS <i>Dépliant</i>	16
2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION :	
PARTICULARITES ET POINTS DE VUE PROPRES A CHAQUE BIBLIOTHEQUE	17

2.1. B C P	RHONE	<u>V</u>	18
2.2. B C P	SARTHE	<u>C</u>	19
2.3. B M	CAEN	<u>C</u>	19
2.4. B M	CHAMBERY	<i>Section Etude</i>	<u>V</u> 21
2.5. B M	CHAMBERY	<i>Section Lecture Publique</i>	<u>V</u> 21
2.6. B M	COLMAR	<u>I</u>	22
2.7. B M	EVRY	<u>C</u>	22
2.8. B M	FONTAINE	<u>V</u>	23
2.9. B M	GRAND ' PLACE	(GRENOBLE)	<u>V</u> 24
2.10. B M	MACON	<u>V</u>	25
2.11. B P	MASSY	<u>C</u>	25
2.12. B M	SAINT - ETIENNE	<u>V</u>	26
2.13. B I U	LYON BRON	<i>Lettres, sciences sociales</i>	<u>V</u> 27
2.14. B I U	LYON CLAUDE BERNARD	<i>Lettres, droit</i>	<u>V</u> 27
2.15. B I U	LYON LA DOUA	<i>Sciences</i>	<u>V</u> 28
2.16.	BIBLIOTHEQUES D'UER DE L'UNIVERSITE DE LYON III	<u>V</u>	29
2.17. B U	PAU	<u>I</u>	29
2.18. BIBLIOTHEQUE	DE L ' ENSB	<u>V</u>	30
2.19. BIBLIOTHEQUE	DE L ' ABBAYE DE CITEAUX	<u>I</u>	30

3 - TENTATIVE DE SYSTEMATISATION DES

RESULTATS DE L'ENQUETE 32

3.1. L'ORGANISATION DU TRAVAIL 32

3.1.1. LA CENTRALISATION DES ACQUISITIONS	33
3.1.2. LE CIRCUIT DU LIVRE ET DES FICHES	33
a) <u>La recherche du numéro des notices dans la BGF</u>	34
+ ORGANISATION	34
+ METHODE	35
- <u>Livres dont le numéro de notice a été trouvé dans la BGF</u>	36
- <u>Livres dont la notice n'est pas parue dans la BGF</u>	37
b) <u>La mise en rayon des ouvrages</u>	37
c) <u>Le problème de la fiche provisoire</u>	38
+ PAS DE FICHE PROVISOIRE	38
+ LA FICHE DE COMMANDE SERT DE FICHE PROVISOIRE	39
+ CREATION D'UNE FICHE PROVISOIRE	39
+ PRESENTATION DE LA FICHE PROVISOIRE	39
+ LE CIRCUIT DE LA FICHE PROVISOIRE	40
- <u>soit dans un fichier de nouvelles acquisitions</u>	40
- <u>soit dans le catalogue auteurs-anonymes (ou auteurs-titres selon les cas) que nous appellerons <u>fichier central</u>.</u>	41
+ UTILISATION DE LA FICHE PROVISOIRE PAR RAPPORT AUX COMMANDES DE FICHES CANAC	41
- <u>si le numéro de la notice a été trouvé dans la BGF à l'arrivée du livre</u>	41
- <u>si le numéro de la notice n'a pas été trouvé dans la BGF et que la bibliothèque ne catalogue pas le livre, mais attend la parution de la notice dans la BGF</u>	42
SCHEMA SIMPLIFIE DU CIRCUIT DU LIVRE ET DES FICHES Dépliant	43
3.1.3. LE GAIN DE TEMPS	44
a) <u>Gain sur le temps de travail</u>	44

b) <u>Gain de temps sur la mise en circulation des ouvrages</u>	45
c) <u>Gain sur l'intercalation des fiches dans les différents catalogues</u>	45
3.1.4. POUR CONCLURE SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET SON RAPPORT AVEC CANAC	45
3.2. LES CRITIQUES FAITES A CANAC	46
3.2.1. LES CRITIQUES CONCERNANT DIRECTEMENT CANAC	46
a) <u>L'aspect matériel des fiches</u>	46
b) <u>Erreurs techniques au niveau des commandes</u>	47
c) <u>Délais de traitement du service CANAC</u>	48
d) <u>La gratuité du service</u>	48
3.2.2. LES CRITIQUES EXTERIEURES A CANAC	49
a) <u>En rapport avec la BGF</u>	
+ <i>LE RETARD DE PARUTION DES NOTICES ET LA RECHERCHE FASTIDIEUSE DANS LA BGF SONT LES DEUX CRITIQUES ESSENTIELLES</i>	49
+ <i>LA NATURE DU CATALOGAGE REALISE EST SUJET A DISCUSSION</i>	49
b) <u>En rapport avec le monde de l'édition : le problème de l'ISBN</u>	51
3.2.3. POUR CONCLURE SUR LES CRITIQUES FAITES A CANAC	51
3.3. LE METIER DE BIBLIOTHECAIRE	52
3.3.1. LE RAPPORT AU LIVRE ET AU CATALOGAGE, REFLET DE LA CONCEPTION DU SERVICE PUBLIC	52
3.3.2. SOUTENIR CANAC, MALGRE SES DEFAUTS, C'EST ALLER VERS L'AVENIR	53

4 - INTERET DE CANAC DANS LES BIBLIOTHEQUES	54
--	----

DEUXIEME PARTIE	57
------------------------	----

PROBLEMES D'ENSEMBLE POSES PAR CANAC	
---	--

1 - ANALYSE DES DELAIS ACTUELS	58
--------------------------------	----

1.1. DELAI DU DEPOT D'EDITEUR	58
-------------------------------	----

*ou temps écoulé entre la commercialisation d'un ouvrage
et son dépôt légal*

1.2. CIRCUIT DU LIVRE A LA BN ET CATALOGAGE A LA BGF	59
--	----

1.2.1. LE CIRCUIT DU LIVRE A LA BN	60
------------------------------------	----

1.2.2. LE CATALOGAGE A LA BGF	61
-------------------------------	----

1.3. DERNIERS PARAMETRES CONCERNANT LES DELAIS	62
--	----

1.3.1. FABRICATION MATERIELLE DE LA BGF	62
---	----

1.3.2. DELAIS DE TRAITEMENT DU SERVICE CANAC	62
--	----

CIRCUIT DU LIVRE ET DES DIFFERENTES ETAPES

DL - BN / BGF - CANAC <i>Dépliant</i>	63
---------------------------------------	----

2 - PROPOSITIONS POUR L'AVENIR	64
<i>OU COMMENT TRANSFORMER LA SITUATION ACTUELLE ?</i>	
2.1. NECESSITE DE TROIS NIVEAUX DE CATALOGAGE	64
2.1.1. PREMIER NIVEAU : CATALOGAGE A LA SOURCE OU CIP	65
a) <u>Principe du catalogage à la source</u>	65
b) <u>Réalisation du catalogage à la source ou CIP</u>	67
2.1.2. DEUXIEME NIVEAU : CATALOGAGE CORRESPONDANT AUX BESOINS IMMEDIATS DES BIBLIOTHEQUES	68
a) <u>Le pré-catalogage réalisé au DL</u>	68
b) <u>Le catalogage partagé</u>	69
2.1.3. TROISIEME NIVEAU : CATALOGAGE DE LA BGF	69
2.2. PROBLEMES LIES A L'UTILISATION DE CES TROIS NIVEAUX	70
2.2.1. BIBLIOTHEQUES RELIEES AU RIB	70
2.2.2. BIBLIOTHEQUES NON RELIEES AU RIB	71
2.3. CONDITIONS NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN TEL PROJET	71
2.3.1. L'ATTRIBUTION DE L'ISBN PAR LES EDITEURS	72
2.3.2. POUR UNE TRANSFORMATION DU DEPOT LEGAL	73
a) <u>L'automatisation du DL : un objectif prioritaire à court terme</u>	73

b) <u>Transformation du DL en centre national</u>	74
ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Paris. Novembre 1976	
<i>Dépliant</i>	75
ORGANIGRAMME DE LA <i>B R I T I S H L I B R A R Y</i>	76
SCHEMA DES TROIS NIVEAUX DE CATALOGAGE <i>Dépliant</i>	77
3 - POUR UN DEVELOPPEMENT DU RESEAU	
INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES	78
EN GUISE DE CONCLUSION	80
ANNEXES	84
ANNEXE 1	85
ANNEXE 2	103
ANNEXE 3	113
ANNEXE 4	116
ANNEXE 5	124
ANNEXE 6	127
ANNEXE 7	128
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	129

ABREVIATIONS UTILISEES

- A B F Association des bibliothécaires français
- A F N I L Agence francophone pour la numérotation
internationale du livre
- A F N O R Association française de normalisation
- B A B Bureau pour l'automatisation des bibliothèques
- B B F Bulletin des bibliothèques de France
- B C P Bibliothèque centrale de prêt
- B G F Bibliographie de la France
*utilisée dans ce travail uniquement au sens de
Service de la bibliographie nationale (au sein
du CBN) et de son produit, la partie officielle
de la Bibliographie de la France*
- B i b l i o* *Abréviation utilisée dans ce travail pour le Service
Biblio existant au Cercle de la Librairie et pour son
produit, la partie annonces de la Bibliographie de la
France*
- B I U Bibliothèque inter-universitaire
- B L *British Library*
- B M Bibliothèque municipale

B N	Bibliothèque nationale (Paris)
B N B	<i>British national bibliography</i>
B P	Bibliothèque publique (<i>utilisée pour Massy</i>)
B U	Bibliothèque universitaire
C A F B	Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire
C A N A C	Catalogage NATIONAL Centralisé <i>Nous avons généralement préféré parler de CANAC et non du CANAC pour éviter la répétition de l'article</i>
C A P A R	Catalogage PARTagé ou en coopération <i>Même remarque que précédemment</i>
C B N	Centre bibliographique national
C E T I B	Centre d'études et de traitement informatique des bibliothèques
C I P	<i>Cataloguing - In - Publication</i> ou catalogage à la source
C L	Cercle de la Librairie
C N E	Centre national d'échange
C N P	Centre national de prêt
C O M	<i>Computer Output Microfilm</i> ou sortie d'ordinateur sur micro support <i>Abréviation non utilisée dans ce travail</i>
C S B	Concours de sous-bibliothécaire
D B L P	Direction des bibliothèques et de la lecture publique

- D I C A Division de la coopération et de l'automatisation
- D L Dépôt légal
*Abréviation utilisée à propos du Service du dépôt
légal à la BN. Nous proposons l'abréviation de
CNDL, centre national du dépôt légal au chapitre 2
de la deuxième partie de ce travail*
- E N S B Ecole nationale supérieure de bibliothécaires
- I N T E R M A R C *Format bibliographique d'échange pour les monographies*
- I S B D (M) *International standard bibliographic description
for monographs*
Description bibliographique internationale normalisée
des monographies
- I S B D (S) *International standard bibliographic description
for serials*
Description bibliographique internationale normalisée
des publications en série
Abréviation non utilisée dans ce travail
- I S B N *International standard book number*
Numéro international normalisé du livre
- I S O *International standard organization*
Organisation internationale de normalisation
- I S S N *International standard serial number*
Numéro international normalisé des publications en série
Abréviation non utilisée dans ce travail
- L C *Library of Congress*
Bibliothèque du Congrès
- L P Lecture publique
*Abréviation utilisée à propos des sections de
lecture publique des BM*

- M A R C** *Format bibliographique d'échange*
Il y eut MARC I, puis MARC II plus souple d'utilisation
- Multi Access Research Catalogue*
Recherche sur catalogue à entrées multiples
Cette nouvelle traduction de "MARC" prend actuellement tout son sens dans les pays anglo-saxons par le développement de l'informatique dans les bibliothèques et plus généralement dans le domaine de la documentation
- M O N O C L E** **Mise en Ordinateur d'une NOtice Catalographique de LivrE**
- O C L C** *Ohio College Library Center*
- R I B** **Réseau informatique des bibliothèques**
- S I B** **Service d'information bibliographique**
- U E R** **Unité d'enseignement et de recherche**
- U N E S C O** *United Nations Educational Scientific and Cultural Organization*
Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

AVANT - PROPOS

Comment nous est venue l'idée d'un tel travail ? Au cours de visites de bibliothèques, nous avons eu l'occasion d'entendre parler, plutôt en mal, de CANAC. Nous nous sommes aperçus par ailleurs que CANAC restait quelque chose d'assez peu connu.

Au départ, l'idée de notre travail était d'enquêter auprès des bibliothèques utilisatrices pour connaître précisément leur point de vue sur CANAC. Mais très vite, l'étude du dossier nous a amenés à approfondir, beaucoup plus que nous ne le pensions à l'origine, les problèmes posés par CANAC non au niveau des bibliothèques utilisatrices, mais à celui des conditions concrètes permettant la réalisation de ce service de catalogage national centralisé.

Il n'est pas dans notre intention de présenter dans cet exposé le service du CANAC sur le plan technique. M. Dupuy l'a fait récemment dans un article paru dans le *Bulletin de la DICA* (vol. 2, n° 3-4, mars - avril 1977), article que nous reproduisons en annexe 1. Le lecteur qui ne connaîtrait pas ce service pourra avantageusement lire cet article après l'introduction

de notre exposé et avant notre développement concernant le point de vue des bibliothèques utilisatrices.

Après avoir défini le contexte dans lequel CANAC a pu voir le jour, nous nous sommes attachés à analyser le point de vue des bibliothèques utilisant ce service et les problèmes d'ensemble que pose le CANAC en l'état actuel de son fonctionnement. Pour ce faire, nous avons visité une dizaine de bibliothèques, téléphoné à quelques-unes et rencontré des bibliothécaires lors du congrès de l'ABF réuni à Lyon du 19 au 21 mai 1977 sur le thème "Organisation et méthode dans les bibliothèques françaises".

On trouvera la liste des bibliothèques consultées sur le tableau synoptique présentant les principaux résultats de l'enquête au début de la première partie de ce travail. Les indications portées en regard de cette liste précisent si nous avons visité la bibliothèque (lettre V), rencontré un responsable au congrès de l'ABF (lettre C), ou enfin téléphoné (lettre T). Ces détails pourront être utiles au lecteur. En effet, une discussion au téléphone ne donne pas autant de renseignements que la visite approfondie d'une bibliothèque et ce d'autant plus que nous avons tenu, lors des visites, à rencontrer chaque fois que cela était possible (une seule exception) le personnel s'occupant directement de CANAC et non le responsable de la bibliothèque uniquement.

Que les bibliothèques que nous n'avons pas consultées veuillent bien nous excuser, mais des impératifs matériels de temps, de déplacements et de moyens financiers nous ont empêchés d'élargir davantage notre enquête. A titre indicatif, précisons que, dans le seul cadre de ce travail, nous avons parcouru près de 1 800 km. Le choix des bibliothèques visitées a été principalement d'ordre géographique pour réduire les déplacements. Nous avons tenu à avoir un échantillonnage de toutes les catégories de bibliothèques utilisant CANAC : BCP, BM, classées ou non,

importantes ou non, BU et autres. Les résultats globaux nous semblent significatifs. Ils complètent par ailleurs les informations recueillies lors de la journée d'étude sur le CANAC, organisée par la DICA le 5 mars 1976 dans les locaux de la BN et dont nous reproduisons le compte - rendu fait par M. Dupuy en annexe 2.

Par ailleurs, nous avons visité le Centre d'études et de traitement informatique des bibliothèques (CETIB) à l'Isle d'Abeau et rencontré différents responsables des services centraux ou de la BN. Citons Mademoiselle Bossuat, Conservateur en chef responsable du service de la bibliographie nationale au Centre bibliographique national (CBN) ; Monsieur Chauveinc, Conservateur en chef responsable du service des catalogues collectifs au CBN ; Monsieur Dupuy, Conservateur responsable du service du CANAC au sein de la Division de la coopération et de l'automatisation (DICA) ; Mademoiselle Kleindienst, Secrétaire général de la Bibliothèque nationale (BN) ; Monsieur Lamy, Chef du bureau de l'automatisation à la DICA ; Mademoiselle Picheral, Conservateur en chef du dépôt légal (DL) à la BN, que nous remercions une fois encore.

Enfin, cette étude, objet de multiples rédactions et corrections collectives, est le fruit d'une étroite collaboration ; sauf une ou deux exceptions, visites et interviews ont été réalisées en commun.

" Depuis longtemps déjà les bibliothèques ont cherché à coopérer et les entreprises au hasard des besoins se sont développées.

Le prêt-inter existe en France et en Allemagne depuis le début du siècle. Les catalogues collectifs existent aussi en France et à l'étranger. Le CCOE et l'IPPEC sont connus et utilisés par tous.

Le catalogue centralisé n'est pas une nouveauté, c'est depuis 1901 que la Bibliothèque du Congrès distribue ses fiches.

La coordination des achats a été réalisée aux Etats Unis par le plan Farmington et en Norvège par le plan Scandia.

L'échange des doubles débute en Allemagne en 1817 ! La planification des bibliothèques existe au Danemark depuis 1909 et en France depuis Talleyrand et son Rapport sur l'instruction publique de 1791.

La grande idée de réseaux existe donc dès cette époque. Elle est reprise plus tard en 1908 par Paul Otlet à la Conférence internationale de bibliographie et de documentation de Bruxelles. Même si de nombreux projets ont disparu faute de moyens et si d'autres ne furent que des idées généreuses, c'est dans cette perspective que nous devons nous placer."

M. CHAUVEINC

Introduction du Président au Congrès de l'ABF,
Caen, le 15 mai 1976

in : *Bulletin d'informations de l'ABF (1976),*
n° 92, p. 135.

L'idée de catalogage centralisé n'est pas nouvelle. Les bibliothécaires se sont rendus compte assez tôt que le fait de répéter en de multiples endroits exactement la même tâche tenait, sinon de l'absurde, du moins d'un manque d'organisation et de méthode particulièrement flagrant.

Pour remédier à ces insuffisances, certains pays, tels les USA ou l'URSS, ont étudié très tôt, puis réalisé un système de centralisation du catalogage. En France, l'idée d'un catalogage centralisé est apparue assez lentement. Le Service d'information bibliographique (SIB) de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) avait mis sur pied un programme limité de catalogage centralisé qui a fonctionné de 1962 à 1971 auprès des bibliothèques universitaires et spécialisées. Ce service adressait les fiches d'ouvrages scientifiques étrangers récemment parus. La réception de ces fiches n'était pas liée à l'acquisition des ouvrages. Nous pourrions aussi évoquer l'échange des fiches de thèses entre bibliothèques universitaires.

En 1968, l'UNESCO éditait un ouvrage intitulé *La diffusion internationale des fiches de catalogue* dans lequel l'auteur, R. S. Giljarevskij, faisait le point sur les travaux des différents pays en ce

domaine. Cet ouvrage, aujourd'hui très dépassé, pourra intéresser tout lecteur désireux de connaître l'état de ces questions à l'époque et de mesurer ainsi le chemin parcouru. Notons que le thème de cette étude avait été formulé par M. Poindron, Inspecteur général de la DBLP, comme l'indique l'introduction de l'ouvrage.

En 1969, le congrès national de l'ABF, réuni à Nantes les 17 et 18 mai, avait pour thèmes *le guide du lecteur* d'une part, et *le catalogage centralisé* d'autre part. L'idée était donc vivante au sein de la profession et prenait forme. Certains problèmes essentiels (normalisation des notices, automatisation de la BGF, problème des délais, besoins des bibliothèques en matière de catalogage) étaient posés par Mme Honoré, Conservateur en chef du Département des Entrées, dans son *Rapport introductif* et par Mlle Pelletier, Conservateur en chef actuellement responsable du Service des normes et des fichiers d'autorité au CBN, dans son *Compte-rendu de l'enquête menée auprès des bibliothèques* montrant l'intérêt que celles-ci portaient à la création d'un service de catalogage centralisé.

Une telle réalisation était liée à l'automatisation de la BGF. Celle-ci, à l'étude depuis la fin de l'année 1967, devait s'adapter à la normalisation du catalogage et du format d'enregistrement des notices, à l'étude sur le plan international. Les années qui suivirent allaient voir la réalisation de différents projets.

La publication de l'ISBD (M), en 1971, par la commission de catalogage de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) concrétisait les efforts de cette organisation pour favoriser l'échange des bibliographies nationales dans le cadre du contrôle bibliographique universel (CBU). Ces nouvelles normes étaient appliquées en 1973 par la BGF et donnaient lieu à la révision de la norme AFNOR NF-Z 44050.

Parallèlement à la normalisation du catalogage, l'étude des formats d'enregistrement des notices sur support informatique se développait. M. Chauveinc, alors Conservateur responsable de la section Sciences de la BIU de Grenoble, publiait en 1970 un ouvrage intitulé *Monocle : projet de mise en ordinateur d'une notice catalographique de livre*.

L'essentiel de ce travail consistait, à partir des projets MARC II et BNB MARC, à élaborer un format adapté aux normes françaises et respectant la structure de base des notices sur le plan international.

Les recherches du Bureau pour l'automatisation des bibliothèques (BAB), créé en janvier 1971 et dirigé par M. Boisset, Conservateur, et les travaux de l'équipe du Service français de la bibliographie nationale, conduite par M. Poncet, Conservateur, contribuaient également à l'adoption, le 14 décembre 1973 à La Haye, d'un format bibliographique d'échange pour les monographies connu sous le nom d'INTERMARC. C'était le résultat des efforts de différents pays, dont la France, pour définir un format commun de notices bibliographiques sur support informatique dans le cadre du CBU.

Au niveau de la BGF, le format INTERMARC prenait la place du format MONOCLE II. Cependant, les bandes CBU étrangères utilisant aussi d'autres formats (MARC LC, BNB MARC,...), il faut donc qu'aujourd'hui, au niveau informatique, les bandes CBU soient converties d'un format dans un autre (en format INTERMARC pour leur utilisation en France). Ceci a rendu nécessaire la mise au point de programmes informatiques particuliers.

L'entrée de l'informatique dans les bibliothèques françaises favorisa le développement d'un débat vivant au sein de la profession. En mai 1971, le congrès national de l'ABF se réunissait sur le thème "*Informatique et bibliothèque*". Au cours d'un exposé, M. Chauveinc dressait un panorama de l'avenir des bibliothèques françaises grâce à l'utilisation de l'informatique (cf. extrait de l'intervention de M. Chauveinc en annexe 3).

Dès février 1972, le BAB étudiait le projet d'un catalogage national centralisé (CANAC) qui s'insérerait dans un plan en trois objectifs, le premier étant l'automatisation de la BGF, le deuxième CANAC et le troisième CAPAR, catalogage en coopération des documents étrangers non traités par la BGF.

L'automatisation de la BGF commençait le 1er janvier 1975 et l'expérience CANAC le 5 juin 1975. Après l'éclatement de la DBLP en juillet

1975, la DICA était créée en octobre. Elle était formée de deux services : le Bureau de la coopération et celui de l'automatisation qui reprenait les attributions du BAB.

Deux ans après la mise en service de CANAC, il nous a semblé intéressant de compléter le bilan de l'expérience au niveau des bibliothèques utilisatrices comme à celui des services centraux.

" Ah ! si messieurs les maires savaient les douces énergies qui se gaspillent dans leurs bibliothèques pour des tâches techniques qui devraient être faites une fois pour toutes.

Pour quand ce service central de catalogage, d'une administration non moins centrale, qui établira enfin toutes les fiches de la production courante, comme je l'ai vu aux Etats-Unis ? "

M. LAPALUS, Conservateur de la BM de
Mâcon

Extrait d'un texte distribué lors du
Congrès annuel de l'ABF réuni à Mâcon
les 7-8-9 juin 1974.

L'ENQUETE AUPRES DES BIBLIOTHEQUES

(UTILISANT OU AYANT UTILISE CANAC)

P
R
E
M
I
E
R
E

P
A
R
T
I
E

"Coopération et coordination en information documentaire ont pour but de fournir une information complète et rapide et d'améliorer la notion de "réseau". Elles évitent des pertes de temps dues à la dispersion des efforts, permettant ainsi une meilleure circulation de l'information.

CANAC et CAPAR participent à cette coopération et à cette coordination. Le CANAC (catalogage national centralisé) et le CAPAR (catalogage en coopération) ont en effet pour objectif d'éviter aux bibliothèques le long et fastidieux travail de catalogage individuel, d'éliminer les sources d'erreurs (grâce à la normalisation des notices et des formats) et surtout d'établir des catalogues collectifs, la localisation du document complétant sa description.

CANAC et CAPAR devraient en fin de compte constituer une véritable banque de données catalographiques à laquelle devront pouvoir se raccrocher par des terminaux non seulement les bibliothèques mais les instituts et centres de documentation spécialisés.

Bibliothèques et centres de documentation collaborent ainsi efficacement à la création de véritables réseaux sectoriels"

Mme FEUILLEBOIS

Le CANAC et le CAPAR

in: Bulletin d'informations de l'ABF, (1976), n°92, p. 141.

Lors de nos visites ou interviews, nous commençons toujours par présenter un ensemble de questions pour permettre un débat vivant. Les voici.

Notre enquête auprès des bibliothèques tourne autour de deux grands axes :

- *l'importance ou non du service rendu par CANAC, et son corollaire,*
- *les critiques, positives ou négatives, faites au système.*

Quel est donc votre point de vue d'ensemble ?

Et voici une série de questions plus précises qui complètent les deux grands axes définis :

- *dates d'utilisation de CANAC,*
- *volume des livres catalogués par CANAC par rapport à l'ensemble des volumes acquis par la bibliothèque,*
- *point de vue du personnel qui s'occupe de CANAC et remplit les bordereaux,*
- *temps gagné ou non sur le catalogage, et éventuellement que permet ce gain de temps,*
- *problème de la fiche provisoire en attendant la réception des fiches CANAC, circuit précis de cette fiche,*
- *les livres sont-ils mis en rayon sans attendre les fiches CANAC ? Problèmes que cela peut poser.*
- *si CANAC proposait des fiches matières et des fiches Dewey ou CDU, les utiliseriez-vous ?*

L'ensemble de ces questions a souvent permis de longues discussions dépassant le cadre strict de CANAC : comment sont décidées les acquisitions, problèmes de manque de personnel, de locaux, de crédits, et questions liées à l'organisation de la bibliothèque, aux projets en cours, etc...

Que toutes les personnes interviewées soient une fois encore remerciées de leur accueil. Lors de nos visites, quelques bibliothécaires ont insisté sur l'intérêt de telles rencontres professionnelles directes.

1 - PRESENTATION DES PRINCIPAUX

RESULTATS SOUS FORME DE TABLEAU

SYNOPTIQUE

Le tableau synoptique présente de manière très condensée la plupart des résultats de notre enquête. Comme toute simplification, il peut présenter sinon des erreurs, du moins un manque de précision et de nuance parfois gênant. Le chapitre suivant 2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION : PARTICULARITES ET POINTS DE VUE PROPRES A CHAQUE BIBLIOTHEQUE corrige cet excès de concision.

La lecture de ce tableau prend tout son sens une fois lu le chapitre 3 - TENTATIVE DE SYSTEMATISATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE. Ce tableau présente l'avantage d'offrir un panorama d'ensemble de l'enquête. De plus, la mise en relation des différentes rubriques fait apparaître clairement les points essentiels, objet de notre systématisation.

Deux précisions sont ici nécessaires :

- d'une part, les pourcentages indiqués le sont *sous toutes réserves*, car la plupart des bibliothèques n'avait pas réfléchi à cet aspect du problème. *Il nous a fallu à plusieurs reprises faire de savants calculs en utilisant les doubles des bordereaux de commande, les registres inventaire, les statistiques d'acquisitions de la bibliothèque ;*
- d'autre part, nous avons indiqué par un signe (+, 0 ou -) le point de vue d'ensemble sur CANAC. Ceci peut parfois être sujet à confusion : en effet, la plupart des bibliothécaires ont répondu principalement à partir de *l'expérience vécue dans leur bibliothèque* et quelques-uns davantage à partir de *l'intérêt de l'expérience CANAC au niveau d'ensemble, en relativisant les problèmes posés au niveau de leur bibliothèque*. C'est ici qu'apparaît l'intérêt du chapitre suivant par les précisions qu'il apporte.

BIBLIOTHEQUES	nature de l'enquête	% CANAC / achetées	AVIS	DATES D'UTILISATION	CRITIQUES FAITES A CANAC 3.2.					gain de temps		livres en circulation sans attendre les fiches CANAC	INFORMATIONS SUR LE LIVRE AVANT LES FICHES CANAC				Dewey ou CDU	vedettes ou matières		
					délai BGF 3.2.2.a)	recher. che. fertiduse in BGF	délai CANAC 3.2.1.c)	complexité notice catalographique 3.2.2 a)		qualités techniques 3.2.1.a)	catalogage		dactylographie	TYPE DE FICHE					PLACE	
								entrées 3.2.	zones 3.2 a)					pas de fiche	fiche commande	fiche provisoire			service interne	service du public
BCP RHONE	V	75 %	-	9.75-12.76	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	2.1 RHONE	
BCP SARTHE	C	50 %	+	1976 →		●	●		●		●		●		●		⊗	⊗	2.2 SARTHE	
BM CAEN	C	75% LP 50% E	+	D →	●	●	●	●		●	●		●		●		●	●	2.3 CAEN	
BM CHAMBERY étude	V	30 %	○	6.75 →	●	●					●								2.4 CHAMBERY étude	
BM CHAMBERY lecture publique	V	75 %	+	6.75 →	●	●		●	●	●			●		●		●	●	2.5 CHAMBERY LP	
BM COLMAR	T	⊗	+	D →	●	●		●	●	●					⊗	⊗	●	●	2.6 COLMAR	
BM EVRY	C	35 %	+	7.75 →						●	●		●		●		●	●	2.7 EVRY	
BM FONTAINE	V	15 %	+	1.77 →	●	●					●		●					●	2.8 FONTAINE	
BM GRAND'PLACE (Grenoble)	V	10 %	-	D — 1.76	●	●		●	●				cas particulier				⊗	⊗	2.9 GRD'PLCE	
BM MACON	V	25 %	-	D — 12.76	●	●		●	●	●			●		●		●	●	2.10 MACON	
BP MASSY	C	10 %	+	D →	●	●					●		●		●		●	●	2.11 MASSY	
BM ST-ETIENNE lecture publique	V	30 %	-	6.75-10.75		●		●	●	●			●		●				2.12 ST-ET.	
BIU LYON-BRON lettres, sc. sociales	V	20 %	+	9.76 →	●					●	●		●		●		⊗	⊗	2.13 BRON	
BIU LYON-CL. BERNARD lettres, droit	V	⊗	-	9.76 →		●	●		●				●				●	●	2.14 CL.BERN	
BIU LYON-LA DOUA bib. CAFB - CSB	V	55 %	○	9.76 →		●	●		●				●				●	●	2.15 LA DOUA	
Bib. UER LYON III	V	75 %	+	10.76 →						●	●		●		●		●	●	2.16 UER	
BU PAU	T	⊗	+	D →						●	●		●		●		●	●	2.17 PAU	
Bib. ENSB	V	3 %	+	D →	●	●				●	●		●		●		●	●	2.18 ENSB	
B. CITEAUX	T	6 %	-	4.76 →	●	●		●					●		●		cas très particulier		2.19 CITEAUX	

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS Bibliothèque :

- V visitée
- C responsable rencontré au Congrès de l'ABF
- T contactée par téléphone expériences CANAC et points de vue
- + POSITIFS
- il est difficile de trancher
- NÉGATIFS
- RÉPONSES AUX QUESTIONS**
- oui
- ⊙ oui sous réserve
- NON
- ⊗ ABSENCE DE RÉPONSE

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION :

PARTICULARITES ET POINTS DE VUE

PROPRES A CHAQUE BIBLIOTHEQUE

Dans ce chapitre, nous reprenons, pour chaque bibliothèque, leurs particularités et leurs points de vue d'ensemble sur CANAC. Nous avons tenu à conserver un grand nombre de remarques qui nous ont été faites pour préserver la richesse des points de vue exprimés.

Cette partie de notre exposé présente parfois l'inconvénient d'entraîner des redites entre bibliothèques. Par ailleurs, dans le chapitre 3 - TENTATIVE DE SYSTEMATISATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE, nous illustrons à plusieurs reprises notre démonstration de particularités notées lors des visites, ce qui entraîne parfois des répétitions. Nous avons pu cependant éviter quelques répétitions : ce chapitre comprend donc des informations spécifiques que l'on ne retrouve pas dans la suite de ce travail. *Le lecteur peut donc, à sa guise, passer directement au chapitre 3, quitte à revenir ensuite au court exposé concernant telle ou telle bibliothèque ou au contraire pratiquer une lecture linéaire.*

Il nous a semblé utile de conserver ces extraits de *rapports d'enquête* car ils sont peut-être le meilleur argument permettant de favoriser la réalisation des transformations que nous proposons dans la deuxième partie de cette note de synthèse.

Enfin, nous avons conservé l'aspect *vécu* de ces rapports. Ceci explique le style *parlé* et aussi parfois *télégraphique* de ce chapitre. Nous n'avons cependant pas utilisé de guillemets, des notes prises sur le vif, malgré leur précision, n'étant pas toujours exemptes d'erreurs. Cependant, nous avons fait une distinction entre ce que nous avons été obligés de synthétiser pour le rendre clair en peu de phrases et les points de vue exprimés que nous avons transcrits en *caractères italiques*.

2.1. B C P RHONE V

- 75 % des livres sont catalogués par CANAC, mais seulement 20 % des livres acquis par la bibliothèque sont signalés rapidement dans la BGF. Tout le personnel rencontré ne semblait pas d'accord sur ces chiffres et la vérification était compliquée.
- Les acquisitions se font surtout à partir de deux offices de presse et de visites chez le libraire, les catalogues d'éditeurs et *Biblio* étant des compléments d'information.
- Élément positif : l'indication du prix sur la fiche CANAC, très pratique quand on désire recommander un ouvrage.
- La recherche des livres à partir des fiches provisoires est l'une des raisons de l'abandon de l'expérience. Un fichier provisoire des commandes CANAC, *classées par bordereaux de commande et dans l'ordre des notions du bordereau (pour faciliter la vérification des paquets CANAC à leur arrivée)*, rendait difficile la recherche des ouvrages dont les fiches CANAC étaient commandées.
- Le repérage de la notice dans la BGF et surtout le retard de la BGF sont d'autres raisons de l'abandon. *Le problème n'est pas tant la longueur des délais que leur irrégularité. Si on recommence l'expérience, ce sera de toutes façons après avoir constaté que la BN catalogue plus rapidement.*
- *La publicité de CANAC portait sur le gain de temps, or le temps gagné sur la dactylographie est largement perdu ailleurs, d'autant plus qu'à la BCP, nous réalisons un catalogage très simplifié.*
- *Le refus de CANAC est aussi une question d'organisation du travail : il aurait fallu toute une réorganisation interne et cela remettait trop de choses en cause.*
- Point de vue de l'une des bibliothécaires : *les différences entre l'organisation interne et le type de bibliothèque influent beaucoup*

sur l'acceptation ou le refus ^{de} CANAC. Celles qui sont satisfaites sont les nouvelles bibliothèques, mais en aucun cas, CANAC n'entraîne la révision de l'organisation interne. Donc, on est satisfait si CANAC correspond déjà à un système existant. C'est aussi un problème de personnes car cela remet en cause la façon de travailler.

2.2. B C P SARTHE C

50 % des livres (mais aussi des titres) sont catalogués grâce à CANAC.

- Les délais de parution dans la BGF ne sont pas trop gênants car les ouvrages sont commandés à une centrale d'achat ayant beaucoup de retard par rapport aux nouveautés.

- C'est le délai de fourniture des fiches qui nous pose problème : un à deux mois. Est-ce lié aux PTT ?

- Vérification systématique à la notice de la BGF avant de commander un jeu de fiches CANAC.

- L'expérience est positive et a permis de libérer du personnel, mais a nécessité une réorganisation du travail dans la BCP.

- Il existe des fonds spéciaux importants pour lesquels CANAC ne nous sert pas : disques, diapositives (dépouillement de documentation photographique réalisé).

2.3. B M CAEN C

Un dossier très complet et très précis avait été préparé à notre demande. Nous n'en reprenons qu'une partie. D'autres éléments apparaissent au chapitre 3.

- 4 à 5000 titres achetés par an, soit 16 à 18000 volumes par an.
75 % des livres catalogués par CANAC en section lecture publique (LP),

et 50 % en section Etude. Mais la section Etude catalogue les ouvrages dont les notices n'apparaissent pas rapidement dans la BGF alors que la section LP attend la parution des notices dans la BGF.

- La BM comprend une centrale (section de prêt LP et une section Etude) et 5 annexes, plus un bibliobus. *CANAC est très intéressant pour les bibliothèques ayant beaucoup d'annexes (et donc de fichiers).*

- *La partie officielle de la BGF ne sert que pour les bordereaux de commande. Les délais de la BGF sont énormes, c'est catastrophique pour les nouveautés. Mais la BGF couvre 80 % de ce que peut acheter une bibliothèque (elle ne comprend pas les livres français d'éditeurs étrangers, par exemple Marabout en Belgique). Si on prend le temps d'attendre, tôt ou tard la notice arrive.*

- *Extrême lenteur des recherches dans la BGF : en cas de doute, on croise titre et auteur, mais on ne vérifie pas la notice car c'est une énorme perte de temps. Quand l'ISBN sera-t-il généralisé ?*

- Décalage entre la mise en circulation des livres et l'intercalation des fiches CANAC : 1 mois et demi en section Etude, 2 à 3 mois en LP.

- Problèmes au niveau de l'intercalation des fiches car les jeux de fiches sont parfois très complexes.

- Problème des délais entre la commande et l'arrivée des fiches : 3 semaines à 1 mois. Problème PTT ?

- *Vedettes matières et indexation Dewey réalisées par CANAC libèreraient un temps précieux pour les bibliothécaires. De toutes façons, cela remet en question des habitudes et c'est une bonne chose.*

- *CANAC ne sert pas encore beaucoup en BU, mais il faut voir plus loin et envisager l'avenir : CANAC + CAPAR.*

2.4. B M CHAMBERY *Section Etude* V

- 17 commandes (d'au moins 8 jeux de fiches) depuis juin 1975, soit moins de 150 livres. Le fonds de la section est en magasin, sauf les usuels qui ne font pas l'objet de commandes CANAC.

- L'abandon à CANAC pourrait intervenir à cause du retard de la BGF, catastrophique car la bibliothèque ne met pas les livres en rayon avant d'avoir les fiches CANAC.

- *CANAC peut servir de modèle pour le catalogage.*

- La section Etude ne semble pas trop favorable à l'indexation et aux vedettes matières réalisées par CANAC, et pour cela invoque la continuité entre le travail fait antérieurement et la différence susceptible d'être introduite par CANAC en ce domaine.

2.5. B M CHAMBERY *Section Lecture Publique* V

- 2/3 des ouvrages sont traités au CANAC depuis 1975, dont 75 % sont des achats de livres antérieurs à 1976 pour l'alimentation de nouvelles annexes. *L'expérience est globalement très positive, surtout pour une BM ayant deux annexes de lecture publique. Mieux vaut un service imparfait que pas de service du tout !*

- *Qualitativement, le catalogage est beaucoup plus développé, mais est-ce un avantage ? CANAC donne la possibilité d'étudier les nouvelles normes de catalogage (mais cet aspect positif est en même temps inutile si, grâce à CANAC, on ne catalogue plus).*

- *On n'utilise pas CANAC pour les enfants : mauvaise lisibilité.*

- *Il n'y a pas de gain de temps, mais la recherche dans la BGF est positive car elle fait découvrir d'autres choses.*

- *CANAC donne le temps de voir le livre (désormais en l'indexant).*

- Les vedettes matières et l'indexation ne seraient acceptées que dans le cas où elles seraient cohérentes vis-à-vis du système en

place. Si CANAC faisait l'indexation, le bibliothécaire n'aurait plus de contact avec le livre, mais si c'est bon pour le lecteur, il faut l'accepter.

2.6. B M COLMAR I

Il n'a pas été possible, dans le cadre d'une conversation téléphonique, d'obtenir un pourcentage des livres catalogués par CANAC.

- Nous avons tellement réclamé des actions communes que nous aurions mauvaise grâce à refuser ce qui est tenté aujourd'hui. Il faut donc soutenir CANAC par principe, mais il y a de gros problèmes dans le fonctionnement.
- Le catalogage de la BN ne convient pas à des bibliothèques de lecture publique (longueur, complexité, présentation).
- Les fiches ne sont pas au point matériellement.
- Il y a un gros problème de recherche dans la BGF. La BGF prend de plus en plus de retard et les livres sont catalogués selon des critères de priorité qui ne favorisent pas la lecture publique. Cela annule l'avantage du système (6 mois de retard pour les notices).
- On accepterait de CANAC les cotes Dewey et les vedettes matières, à condition que ce ne soient pas des collègues de la BN qui le fassent dans l'esprit BN, ou alors que ce soient des bibliothécaires spécialisés en lecture publique.
- Enfin, le CANAC marche assez bien techniquement.

2.7. B M EVRY C

Bibliothèque pilote avec Cergy-Pontoise. 6000 à 6500 livres achetés par an. En un an et demi, 2000 titres commandés au CANAC, soit 30 à

40 % des ouvrages catalogués.

- *Le service est satisfaisant car les livres sont mis en circulation plus vite : on n'attend plus d'avoir fait le catalogue.*

- *Chaque annexe (2) commande pour elle-même ses livres, mais les commandes sont centralisées : il y a donc à la fois autonomie des annexes et groupement des commandes.*

- *CANAC est un système encore imparfait, mais il faut y croire. C'est une solution pour l'avenir. Pour nous, le pourcentage des ouvrages déjà catalogués par CANAC justifie la poursuite de l'expérience.*

- *L'intérêt futur, c'est l'automatisation, car la fiche sera remplacée par la microfiche (cf. la Grande-Bretagne). En Suède, il existe un catalogue centralisé sur microfiches. De toutes façons, le système traditionnel est mort.*

- *CANAC ne pourrait-il à la longue (10 ans ?) servir de catalogue collectif ?*

2.8. B M FONTAINE V

Le fonds actuel est de 30 000 volumes. Depuis l'adhésion à CANAC, environ 300 jeux de fiches ont été commandés, soit 10 % des acquisitions.

- *La gratuité du service est, pour nous, un facteur important d'adhésion, mais le coût demeure un problème pour l'avenir.*

- *CANAC est satisfaisant surtout quant à la rigueur de rédaction de la fiche, et aussi quant à l'uniformisation des fichiers. A la bibliothèque, les fichiers ne sont pas encore accessibles au public, il n'y a donc pas de problème de contact du lecteur avec la fiche CANAC.*

- *Pour une bibliothèque qui s'installe, CANAC est parfait, c'est-à-dire avant que ne se pose le problème de la longueur des délais de*

parution des notices dans la BGF.

- La BM de Fontaine a tenté une expérience de catalogage automatisé avec l'ordinateur de la mairie avant d'adhérer à CANAC, mais préfère CANAC.

- Refus de la cotation BN, car *l'optique de la lecture publique est différente : les cotes BN sont beaucoup trop compliquées en lecture publique. Par exemple, en lecture publique on classe plus facilement les ouvrages en Histoire qu'en Sciences politiques (même s'il s'agit d'ouvrages relatant des faits récents), à la BN, c'est le contraire.*

- CANAC apparaît seul comme solution d'avenir. Toutes les autres solutions tournent le dos à l'avenir.

2.9. B M GRAND ' PLACE (GRENOBLE) V

Nouvelle bibliothèque ouverte au public en janvier 1976. En un an (1.75 - 1.76), 12 à 15 000 livres ont été enregistrés et équipés et pour toute la durée de l'expérience, 1050 titres ont été demandés au CANAC. *Les commandes ont été massives de juin à octobre 1975. La bibliothèque n'étant pas ouverte, les livres pouvaient attendre leurs fiches.*

- Problème de la recherche dans la BGF : travail sur listes auteurs, puis titres, puis vérification notices. Jamais d'erreur, mais système beaucoup trop long, donc non rentable. Aussi CANAC n'est plus utilisé depuis l'ouverture de la bibliothèque.

- *En lecture publique, le catalogage simplifié (pratiqué à Grenoble) suffit. CANAC est dans cette optique un système trop compliqué, donc inutile.*

- *Même si le CANAC était amélioré dans ses délais, il ne correspond pas aux besoins réels de la lecture publique. A Grenoble, un projet de catalogage automatisé (et partagé) a été mis sur pied pour l'ensemble des bibliothèques de lecture publique (cf. annexe 4).*

- *Autant CAPAR est intéressant, autant CANAC est un gros investissement qu'il faut à présent rentabiliser même si on s'est fourvoyé.*

- *L'abandon de l'expérience nous a posé un problème moral : il était important d'adhérer à un système encore nouveau en France. La bibliothèque se montait, on y voyait donc l'utilité de CANAC. La déception fut d'autant plus grande.*

2.10. B M MACON V

1500 à 1600 titres commandés à CANAC ; environ 5000 livres achetés par an. CANAC n' a été essayé qu'en lecture publique (salle de prêt et bibliocar), mais pas en section étude.

- *CANAC donnait trop de travail pour un service vraiment pas extraordinaire. La bibliothèque réalise un catalogage ISBD complet avant la commande CANAC. Un problème d'intercalation se posait aussi ; il y avait un fichier spécial de commandes CANAC en attente.*

- La BM de Mâcon possède une machine à écrire à mémoire : il n'y a donc pas tellement de problème de reproduction de fiches. Mais il n'y a pas de relation de cause à effet entre l'abandon de CANAC et l'acquisition de cette machine.

- *CANAC aura de l'intérêt le jour où l'on pourra commander les fiches en même temps que les livres.*

2.11. B P MASSY C

3000 titres achetés par an pour la section Etude et le prêt. Environ 10 % des livres catalogués par CANAC.

- Pas de temps gagné sur le catalogage à cause de la recherche dans la BGF (faite uniquement à partir des index). Une sous-bibliothécaire s'occupe des bordereaux. CANAC évite l'offset.

- La critique essentielle est le délai de la BGF, et non le délai

CANAC. *Les critères de parution des livres dans la BGF reflètent une complète anarchie. Ils sont impossibles à déterminer. Les livres traités comme suites arrivent plus tard dans la BGF et ce sont quelquefois des livres qu'à Massy, nous aurions catalogués comme isolés (exemple : Max Gallo, La baie des anges, La Promenade des anglais, catalogués en suite par la BGF).*

- *Et pourtant, il faut que CANAC arrive à marcher.*

2.12. B M SAINT - ETIENNE V

2100 livres commandés en 1975, dont 686 volumes en section Etude et le reste en lecture publique. La section Etude a fait une seule commande de 12 titres au CANAC pour se rendre compte du service offert. La section LP a commandé 165 titres dont 90 pour la Centrale et 75 pour le fonds du bibliobus.

- La bibliothèque a abandonné l'expérience car CANAC représentait une perte de temps. Il y avait deux inscriptions à CANAC : une pour la section de prêt LP et l'autre pour le bibliobus. Deux sous-bibliothécaires recherchaient chacune (pour la section de prêt LP et pour le bibliobus) dans la BGF les notices elles-mêmes afin de commander seulement les fiches dont les notices n'étaient pas trop compliquées.

- *CANAC est un système qui ne cadre pas avec les besoins de la bibliothèque. Dès le départ, il y avait des préventions contre CANAC qui heurte trop les méthodes en usage. Le catalogage traditionnel permet seul de bien connaître le livre.*

- Pour la section Etude, les vedettes de style *Biblio* ne peuvent être incluses dans un catalogue matières vieux de 30 ans.

- *CANAC a été une expérience courte qui tombait de plus sur une période difficile (très fortes restrictions de crédits), aussi on n'a pu porter une attention suffisante à CANAC.*

2.13. B I U LYON BRON *Lettres, sciences sociales* V

560 jeux de fiches commandés depuis septembre 1976, mais on espère atteindre 1000 jeux par an, et donc passer de 20 à 50 % de livres catalogués par CANAC.

- CANAC est une réussite sur le plan de la bibliothèque (une bibliothèque neuve commande beaucoup). Tous les ouvrages portant la mention de dépôt légal depuis 1975 sont commandés à CANAC.

- CANAC procure un nouvel intérêt pour le travail : l'ennui de l'ancien système est supprimé et CANAC libère du temps pour un meilleur contact avec les lecteurs.

- Le travail de recherche que représente CANAC (dans la BGF) est intéressant, donc positif. Le principe du système est excellent même si des améliorations de détail sont souhaitables. CANAC rend de très bons services, néanmoins on espère CAPAR, suite et aboutissement logique.

2.14. B I U LYON CLAUDE BERNARD *Lettres, droit* V

45 jeux de fiches commandés depuis l'adhésion en septembre 1976.

- CANAC est inadapté car ici le circuit du livre est inverse à celui de la plupart des bibliothèques. En ce moment, nous avons interrompu les commandes et ne savons pas si nous allons continuer l'expérience.

- La BIU Claude Bernard commande beaucoup d'ouvrages étrangers et son fonds est très spécialisé. Il y a donc un problème pour CANAC qui semble plus adapté à la BIU de Bron qui possède un fonds de premier et second cycle (ouvrages principalement en français).

- Recevoir les fiches matières et CDU par CANAC serait intéressant, mais il faudrait changer tout le système propre à la bibliothèque.

- On préfère les fiches offset beaucoup plus nettes.

- Il faudrait fournir un travail supplémentaire pour s'adapter à une nouveauté en fait peu satisfaisante. L'expérience est prématurée, à notre avis, car elle n'est pas assez au point (dans 4 ou 5 ans...).

- L'idéal serait de recevoir les fiches avec les livres.

- CANAC n'étant pas adapté à son circuit, la BIU Claude Bernard a proposé aux bibliothèques d'UER de l'Université de Lyon III d'utiliser ce service (cf. 2.16.).

2.15. B I U LYON LA DOUA Sciences V

Depuis le 26 octobre 1976, sur 100 ouvrages achetés, 55 sont catalogués au CANAC, soit 55 %, mais l'expérience CANAC est restreinte car elle ne concerne que les livres de la bibliothèque d'enseignement pour le CAFB et le CSB. Ce choix a été fait à titre expérimental avant d'étendre - éventuellement - CANAC au reste de la BIU : la section Sciences elle-même. Actuellement, il y a trop peu de commandes de livres en sciences pour que CANAC soit vraiment intéressant à utiliser.

- CANAC est une bonne chose en soi et cela ne peut que s'améliorer, surtout en ce qui concerne les problèmes techniques. Pour la recherche de la notice, c'est plus compliqué et plus long, mais on peut aussi espérer une amélioration. L'ISBN serait mieux que la recherche de la notice dans la BGF (trop longue).

- Le délai entre la commande CANAC et sa réception est de 3 semaines.
Problème postal ?

- Nous sommes favorables à l'indexation CDU et aux vedettes matières, mais uniquement si elles correspondent bien aux critères en usage à La Doua.

2.16. BIBLIOTHEQUES D'UER DE L'UNIVERSITE DE LYON III V

6 UER de sciences juridiques et 1 de techniques de gestion.

75 % des commandes sont catalogués par CANAC depuis octobre 1976. La BIU, Claude Bernard a proposé aux bibliothèques d'UER de l'Université de Lyon III d'utiliser le service CANAC par son intermédiaire tant que ce service reste gratuit. Actuellement, le service CANAC est utilisé par les bibliothèques des UER de Droit ainsi qu'à l'UER de techniques de gestion.

- Pour ces bibliothèques, cette expérience est intéressante car elle représente un essai de coopération entre la BIU et les bibliothèques d'UER.

- *CANAC apparaît comme un excellent moyen d'introduire les règles de catalogage (ISBD) dans les bibliothèques d'UER où le personnel spécialisé fait parfois cruellement défaut. Nous sommes favorables à l'indexation matières (mais n'utilisons pas la CDU) si elle correspond au thesaurus existant dans nos bibliothèques.*

- Les bibliothèques d'UER commandent essentiellement leurs livres à partir de la BGF et voient donc dans CANAC un outil particulièrement efficace.

2.17. B U PAU I

- *Etant donné notre organisation (mise en circuit des livres sans attendre les fiches CANAC), le délai de parution de la BGF n'est pas pour nous la critique essentielle.*

- *Un des plus graves défauts de CANAC est le système d'impression : c'est peu lisible (exemple de la lettre H) et l'impression a tendance à s'effacer.*

- *Deux remarques enfin :*

- *que CANAC reste un service gratuit,*

- *pourquoi les envois CANAC ne bénéficient-ils pas de la franchise ?*

Note : certaines remarques faites au téléphone semblent contradictoires par rapport à l'intervention du représentant de la BU de Pau lors de la journée d'étude sur le CANAC organisée par la DICA le 5 mars 1976 (cf. annexe 2).

2.18. BIBLIOTHEQUE DE L' ENSB V

En 1975, 60 livres ont été catalogués au CANAC sur 1020 ouvrages français achetés et sur les 2000 ouvrages acquis (achats, dons,...), soit environ 3 % des livres acquis par la bibliothèque et environ 6 % des livres français achetés. La bibliothèque de l'ENSB achète beaucoup d'ouvrages étrangers et tous, français ou étrangers, dans un domaine très spécialisé. En ce sens, le cas de cette bibliothèque est très particulier. CANAC n'y est pas très utile, mais il semble normal qu'une telle bibliothèque participe à cette expérience.

- CANAC a surtout servi pour le catalogage des livres de lecture publique achetés pour l'épreuve d'analyse de romans et de documentaires de l'option lecture publique du CAFB. CANAC requiert actuellement 4 fois plus de temps que le catalogage manuel. Le temps gagné sur la dactylographie n'existe pratiquement pas.

- Tout ce qui peut contribuer à automatiser les travaux répétitifs et ennuyeux est très souhaitable. Si on arrive à CAPAR, ce sera encore beaucoup plus intéressant. CANAC est une bonne chose : un catalogage unique pour tous serait l'idéal.

2.19. BIBLIOTHEQUE DE L' ABBAYE DE CITEAUX I

Le père bibliothécaire, membre de l'ABF, a répondu très aimablement à nos questions, et d'une manière très précise. La bibliothèque de l'abbaye achète 500 livres par an. Actuellement, il y a eu 30 commandes à CANAC (de jeux de fiches), soit 6 % des acquisitions. Les livres ne sont prêtés qu'une fois les fiches CANAC intercalées. Précisons qu'une (grande) partie du fonds est en magasin.

- L'adhésion à CANAC m'a semblé intéressante parce que je suis seul

pour tenir la bibliothèque. Je songe à abandonner à cause du retard de la BGF et de l'obligation d'un abonnement à la partie officielle.

- Le travail fait par la BGF est un désastre : le retard est de plus en plus considérable.

- L'affaire (c'est-à-dire CANAC) ne peut être opérationnelle, surtout pour ce qui est des bibliothèques de lecture publique. Et pourtant, on avait placé de grands espoirs dans CANAC.

- L'accès à la fiche par le titre est plus aisé. Pourquoi CANAC ne s'en tient-il pas à la notice catalographique et répète dans toutes les fiches la vedette auteur ? TENONS-NOUS-EN AU "PAVE ISBD" !

- Pour faciliter la lisibilité des fiches CANAC, la bibliothèque rajoute les vedettes au-dessus du corps de la notice même si elles sont déjà imprimées sur la fiche.

- Une indexation matières ou systématique ne serait pas intéressante pour la bibliothèque étant donné la nature du fonds (religion) ayant son propre système de classement.

3 - TENTATIVE DE SYSTEMATISATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Comme on peut le constater après lecture du tableau, l'enquête sous ses différentes formes (interviews directs dans les bibliothèques, conversations téléphoniques, contacts au congrès de l'ABF) a touché 16 bibliothèques, mais ce nombre est de 19 si l'on tient compte, pour une même bibliothèque, des différents services inscrits à CANAC. Sur ces 19 inscrits à CANAC, 12 l'utilisent actuellement.

A partir des données statistiques indiquées par M. Dupuy (cf. annexe 1), il apparaît que notre enquête a donc porté sur 1/5 des inscrits. Notons que ce rapport de 1 à 5 (soit 20 %) reste vrai aussi bien pour les utilisateurs actuels que pour les inscrits ayant cessé l'expérience. La diversité des points de vue semble donc respectée. Le lecteur gardera donc présent à l'esprit que cette enquête ne concerne pas l'ensemble des utilisateurs de CANAC, mais qu'elle pourrait servir de point de départ à un travail plus complet.

Nos remarques s'articulent autour de trois pôles essentiels : l'organisation du travail, les critiques faites à CANAC et la conception du métier de bibliothécaire.

3.1. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Ce chapitre est illustré par un schéma (dépliant) placé page 43.

L'introduction du service CANAC devrait amener les bibliothèques à analyser l'organisation de leur travail. C'est parfois le cas (BCP Sarthe, BM Caen, ...) mais pas toujours. Les enquêtes réali-

sées nous ont montré que plusieurs bibliothèques refusaient CANAC en partie parce que ce service était difficilement compatible soit avec l'organisation du travail en vigueur, soit avec l'organisation du travail que CANAC semblait impliquer.

Analysons ceci point par point.

3.1.1. LA CENTRALISATION DES ACQUISITIONS

Pour que CANAC ne soit pas trop lourd à gérer, toute bibliothèque adhérente a intérêt à centraliser ses acquisitions, ce qui ne signifie pas que la décision d'achat soit unique. Une telle organisation évite de répéter en plusieurs endroits les mêmes tâches et regroupe donc le travail. C'est ainsi que fonctionnent, par exemple, les BM de Caen et d'Evry. Les annexes de ces bibliothèques demeurent libres de leur choix, mais les commandes sont groupées. Certaines BM, au contraire, dissocient toutes les opérations administratives et bibliothéconomiques concernant la section Etude de celles concernant la lecture publique (section de prêt, annexes, bibliobus).

S'il y a centralisation au niveau des acquisitions, il sera plus facile ensuite de centraliser les commandes de fiches CANAC et donc les différentes opérations nécessaires : recherche dans la BGF, circuit de la fiche de commande du livre, commande des fiches CANAC, réception des fiches, vérification et redistribution pour intercalation aux différents endroits (centrale, annexes) et dans les différents fichiers.

3.1.2. LE CIRCUIT DU LIVRE ET DES FICHES

Nous ne voulons pas rentrer dans le détail de l'organisation du circuit du livre et des fiches propre à chaque bibliothèque vi-

sitée car ce serait trop long et la lecture en deviendrait vite fastidieuse. En revanche, nous ne manquerons pas de faire référence à certaines particularités remarquées lors de nos visites.

Nous préférons présenter un circuit du livre et des fiches qui est une sorte de "melting pot" où nous avons emprunté à telle ou telle bibliothèque les systèmes (il serait parfois plus juste d'écrire : les "astuces" ou les "trucs") qui semblaient les plus efficaces et les moins lourds à manipuler. Ceci étant, ce circuit n'est certainement pas parfait et seule l'expérience pratique permettrait d'en juger l'efficacité.

A leur arrivée, les commandes sont vérifiées et les livres inscrits au registre inventaire. Après un tri - si nécessaire - entre ouvrages français et étrangers, puis entre livres édités avant ou après 1974 (année retenue étant donné le retard de la BGF), les ouvrages français (plus exactement édités en France et donc reçus au dépôt légal) sont classés par ordre alphabétique de titres (ou d'auteurs). Plusieurs bibliothécaires nous ont dit préférer la recherche à partir du titre. Les autres livres (étrangers ou édités avant 1974) seront catalogués indépendamment de CANAC.

a) La recherche du numéro des notices dans la BGF

+ ORGANISATION :

Avant la commande des fiches CANAC, la recherche des numéros des notices dans la BGF représente un travail considérable. L'idéal serait de pouvoir n'affecter qu'une personne à ces travaux de repérage, mais il est parfois nécessaire de répartir ce travail entre plusieurs personnes étant donné l'ampleur des recherches si le volume des commandes est très important. En ce cas, il est indispensable que ces personnes travaillent ensemble afin d'éviter la répétition des recherches pour un même ouvrage.

A la BM de Caen par exemple, deux sous-bibliothécaires effectuent la recherche : l'un pour les livres de la section Etude, l'autre pour ceux de la section Lecture publique. Ces deux personnes travaillent dans le même bureau. Le doublement des tâches est évité au maximum en procédant à un va-et-vient des livres achetés par les deux sections. Remarquons que les titres communs sont peu nombreux.

Par contre, pour des raisons d'organisation interne, certaines bibliothèques s'en tiennent quelquefois au doublement de la recherche (cas de la BM de Saint Etienne pour la seule section de lecture publique).

+ METHODE :

La recherche peut être faite à partir des ouvrages eux-mêmes (cas le plus fréquent) ou à partir des fiches de commande des ouvrages. Le repérage du numéro des notices s'effectue en consultant les index annuels 1975 et 1976, puis les index trimestriels parus à partir du titre (ou de l'auteur selon l'ordre choisi). Une recherche croisée (auteurs et titres) limite les risques d'erreurs (auteurs ou titres identiques, plusieurs oeuvres pour un même auteur). Sauf exception (cas litigieux : plusieurs éditions d'un même ouvrage par exemple), il est préférable de ne pas se reporter aux notices elles-mêmes, la perte de temps étant trop grande.

Néanmoins, pour éviter absolument tout risque d'erreur, certaines bibliothèques préfèrent effectuer consciencieusement la totalité de la recherche (BM de Chambéry, BCP de la Sarthe par exemple). Avant d'abandonner le service CANAC, la bibliothèque de Grand' Place (Grenoble) avait calculé le temps nécessaire à la recherche dans sa totalité : en octobre 1975, le repérage des notices de 50 livres, tous édités en 1975, a demandé 5 heures et seules 17 notices ont été retrouvées (soit, en moyenne, dans ce cas, un temps d'environ 24 mn pour une notice).

Notons ici l'intérêt d'une lecture régulière des numéros hebdomadaires de la BGF. Les bibliothèques d'UER de l'Université de Lyon III utilisant CANAC commandent presque tous leurs livres (principalement des ouvrages de droit) à partir de la BGF, d'où le succès de CANAC pour ces bibliothèques ; mais les bibliothèques de lecture publique n'utilisent la BGF que comme complément d'information parfois seulement depuis leur adhésion à CANAC, et ne peuvent décider de leurs acquisitions uniquement à partir de la BGF étant donné le retard de parution des notices. Nous renvoyons le lecteur au système original mis sur pied par la BCP des Vosges, système qui repose sur le dépouillement régulier de la BGF (cf annexe 2). Une enquête systématique sur l'utilisation respective de la BGF et de Biblio comme source d'information pour les acquisitions dans les bibliothèques serait fort utile.

Une fois la recherche dans la BGF réalisée, un nouveau tri est nécessaire, selon la présence ou l'absence de notice dans la BGF.

- Livres dont le numéro de notice a été trouvé dans la BGF :

Le numéro de notice BGF est inscrit soit sur la fiche de commande du livre, soit directement sur la page de titre de l'ouvrage (c'est le cas de la BM de Fontaine) pour distinguer ces ouvrages et les traiter en priorité : attribution de la cote Dewey ou éventuellement la cote magasin et des vedettes matières.

La commande des fiches CANAC avec indication de la cote et du numéro d'inventaire peut être faite. Il ne reste qu'à remplir le bordereau. Le nombre exact des fiches nécessaires est connu.

Notons que la version II permettra de commander les fiches sans indiquer cote et numéro d'inventaire, mais beaucoup de bibliothèques nous ont dit préférer recevoir les fiches complètes. La

livraison automatique d'un exemplaire de toutes les notices BGF faciliterait peut-être la commande des fiches CANAC en évitant la recherche dans la BGF. Mais cela risque d'entraîner une gestion relativement lourde d'un fichier particulier et un important gaspillage de fiches ... Mais ceci dépend du volume d'acquisitions de la bibliothèque. Remarquons qu'une telle solution rend inutile l'abonnement à la BGF si celle-ci ne sert qu'à commander les fiches CANAC.

- Livres dont la notice n'est pas parue dans la BGF :

Deux solutions sont possibles : cataloguer ces ouvrages ou attendre la parution de la notice dans la BGF.

. *cataloguer directement les livres*

Beaucoup de bibliothèques ont adopté cette solution. En ce cas, CANAC est peu intéressant car, étant donné le retard de parution des notices dans la BGF, peu de livres nouveaux sont catalogués par CANAC. Ceci explique les différences importantes de pourcentage de livres catalogués par CANAC selon les bibliothèques.

. *attendre la parution de la notice dans la BGF*

En ce cas, deux méthodes sont possibles :

- *soit dépouiller régulièrement les fascicules hebdomadaires de la BGF ;*
- *soit attendre la parution de l'index trimestriel. C'est à ce niveau que l'on comprend l'utilité que présenteraient des index mensuels.*

b) La mise en rayon des ouvrages

Une fois les fiches CANAC commandées, ou en attente de commande, les livres sont :

- *soit mis de côté en attendant l'arrivée des fiches,*
- *soit mis sur les rayons (magasins ou accès libre) après avoir été équipés pour le prêt.*

La plupart des bibliothèques privilégient la rapidité du service au lecteur et mettent les livres en rayon sans leurs fiches. Si les ouvrages sont en accès direct, le lecteur peut aller au document sans passer par le fichier. Par contre, si les ouvrages sont en magasin, il est indispensable d'indiquer l'existence du document au lecteur (fichier ou liste de nouvelles acquisitions). Dans les deux cas (accès libre ou magasin), le bibliothécaire doit pouvoir, lui aussi, retrouver l'ouvrage. Pour cela, différentes solutions sont possibles.

c) Le problème de la fiche provisoire

Cette partie est sans doute la plus "aride" de notre travail ; elle peut cependant présenter quelque utilité pour les bibliothèques adhérentes à CANAC. Le lecteur peut directement passer à 3.1.3. LE GAIN DE TEMPS.

Toutes les bibliothèques ont la volonté de conserver une trace de l'existence de leurs ouvrages en attendant les fiches CANAC. Le registre inventaire ne suffit pas. Il faut pouvoir :

- *renseigner le lecteur* sur l'existence d'un ouvrage. Même si l'ouvrage est en accès libre, il a pu être emprunté et ne pas le trouver sur les rayons ne signifie pas obligatoirement que la bibliothèque ne le possède pas ;
- *renseigner le bibliothécaire*, notamment pour éviter de commander un ouvrage déjà acquis.

Nous avons répertorié trois systèmes différents répondant à ces exigences.

+ *PAS DE FICHE PROVISOIRE* :

La BM de Fontaine pratique ce système. Notons que ses catalogues ne sont pas encore accessibles aux lecteurs. La BU de Lyon-la Doua, elle aussi, ne fait pas de fiche provisoire, mais les com-

mandes CANAC concernent seulement la bibliothèque réservée aux personnes préparant le CAFB ou le CSB. Nous n'incluons évidemment pas ici les bibliothèques qui ne font pas de fiche parce qu'elles ne mettent pas les livres en circulation.

A la BM de Fontaine, le livre est mis en accès libre aussitôt équipé pour le prêt. Il peut être retrouvé dans le fichier de prêt et n'a donc pas besoin de fiche provisoire. Sur le registre inventaire est indiqué le numéro de la notice BGF ou l'ISBN, ce qui indique que les fiches CANAC ont été commandées. Il reste par ailleurs le double du bordereau de commande des fiches CANAC.

Cette solution peut être adoptée par une petite BM dont le prêt est manuel. La fiche provisoire devient indispensable si le prêt est semi-automatisé (photo ou audio-charging) ou automatisé (système Plessey, ALS) : en effet, sans fiche provisoire, il devient impossible de savoir si un ouvrage a déjà été acheté par la bibliothèque, à moins de relire le registre inventaire.

+ LA FICHE DE COMMANDE SERT DE FICHE PROVISOIRE :

C'est la solution la plus pratique, à notre avis, mais il est alors nécessaire d'établir une fiche de commande très claire.

+ CREATION D'UNE FICHE PROVISOIRE :

En ce cas, la bibliothèque réalise un catalogage restreint (BM d'Evry) ou complet (BM Caen et Mâcon).

+ PRESENTATION DE LA FICHE PROVISOIRE :

Cette fiche, que ce soit la fiche de commande ou non, peut se présenter de la manière suivante :

Cote choisie Titre / Auteur ou AUTEUR (Prénom). - Titre
 - Ed., date. - (Collection).
 ISBN. - Prix.
 . *numéro(s) d'inventaire*
 . *nombre d'exemplaires commandés*
 et destination de ces exemplaires
 . *Jeux de fiches commandés à CANAC*

Au dos de la fiche : vedettes matières choisies.

Ces différents éléments ne sont pas tous indiqués simultanément lorsque c'est la fiche de commande qui sert de fiche provisoire. C'est à chaque nouvelle étape du circuit du livre (commande, réception de l'ouvrage, enregistrement, traitement) que les différentes informations s'accumulent.

+ *LE CIRCUIT DE LA FICHE PROVISOIRE* :

Cette fiche peut être intercalée :

- *soit dans un fichier de nouvelles acquisitions* classé par ordre alphabétique de titres ou d'auteurs.

Ce fichier nouvelles acquisitions peut être placé :

- . *soit dans le service intérieur*
- . *soit dans le service du public*

Dans l'idéal, il est accessible à la fois aux lecteurs et aux bibliothécaires (BM Evry). Quand cela ne peut être le cas (BM de Caen par exemple), certaines bibliothèques préfèrent doubler la fiche provisoire (la BM de Caen possède une machine à écrire à mémoire).

Ce fichier nouvelles acquisitions permet :

- . *au lecteur d'être renseigné sur les nouveaux ouvrages acquis par la bibliothèque, qu'ils soient en accès libre ou non. A partir de ce fichier, il est facile d'éta-*

blir des listes de nouvelles acquisitions.

- . au personnel de vérifier si un livre a déjà été commandé, quelle cote lui a été attribuée, etc ...*

- soit dans le catalogue auteurs-anonymes (ou auteurs-titres selon les cas) que nous appellerons fichier central.

Si cette solution est adoptée, la fiche provisoire aura un signe distinctif afin de :

- . faciliter la recherche des fiches provisoires quand les fiches CANAC arriveront ;*
- . permettre au lecteur de repérer les fiches concernant les nouvelles acquisitions.*

Pour cela on peut utiliser :

- . des fiches provisoires de couleur (autre que jaune pour ne pas les confondre avec les fiches CANAC) ;*
- . ou des fiches de format légèrement différent (BIU Lyon-Bron) ;*
- . ou encore un cavalier placé sur ces fiches.*

Nous préférons quant à nous l'utilisation d'un fichier de nouvelles acquisitions qui évite un important travail d'intercalation dans le fichier central de la bibliothèque et semble plus souple de maniement.

+ UTILISATION DE LA FICHE PROVISoire PAR RAPPORT AUX COMMANDES DE FICHES CANAC.

- si le numéro de la notice a été trouvé dans la BGF à l'arrivée du livre, la fiche provisoire porte ce numéro et l'indication du nombre de jeux de fiches CANAC commandés. Quand les fiches CANAC arriveront, il suffira de retirer la fiche provisoire du fichier nouvelles acquisitions ou du fichier central selon les cas et de

vérifier les jeux de fiches reçus à partir des indications de la fiche provisoire.

- si le numéro de la notice n'a pas été trouvé dans la BGF et que la bibliothèque ne catalogue pas le livre, mais attend la parution de la notice dans la BGF, il faut pouvoir distinguer les fiches provisoires des ouvrages dont les fiches CANAC sont déjà commandées des autres fiches (ouvrages dont les fiches CANAC ne sont pas encore commandées).

Pour cela deux solutions sont possibles :

. soit faire un fichier des fiches en attente de commande au CANAC.

Ce système nécessite une fiche particulière pour les commandes au CANAC. Il est indispensable si les fiches provisoires sont classées dans le fichier central.

. soit que les fiches provisoires classées dans le fichier nouvelles acquisitions, servent aussi aux commandes CANAC.

Pour faciliter la recherche dans ce fichier au moment de la consultation du fascicule hebdomadaire, de son index ou du nouvel index trimestriel de la BGF, il convient de distinguer ces fiches des autres (ouvrages dont les fiches CANAC sont commandées) par un signe particulier permettant d'aller directement à ces fiches :

- soit en utilisant un cavalier de couleur que l'on pourra retirer une fois le numéro de notice BGF trouvé et la commande à CANAC faite ;
- soit en marquant au feutre de couleur le bord supérieur de la fiche pour la distinguer des autres : cela suppose que l'on ajoute une autre couleur sur le bord supérieur quand les fiches CANAC auront été commandées.

Nous renvoyons une fois encore le lecteur à la solution adoptée par la BCP des Vosges dont l'organisation en fonction de CANAC est très particulière (cf. : annexe 2).

SCHEMA SIMPLIFIE DU CIRCUIT
DU LIVRE ET DES FICHES

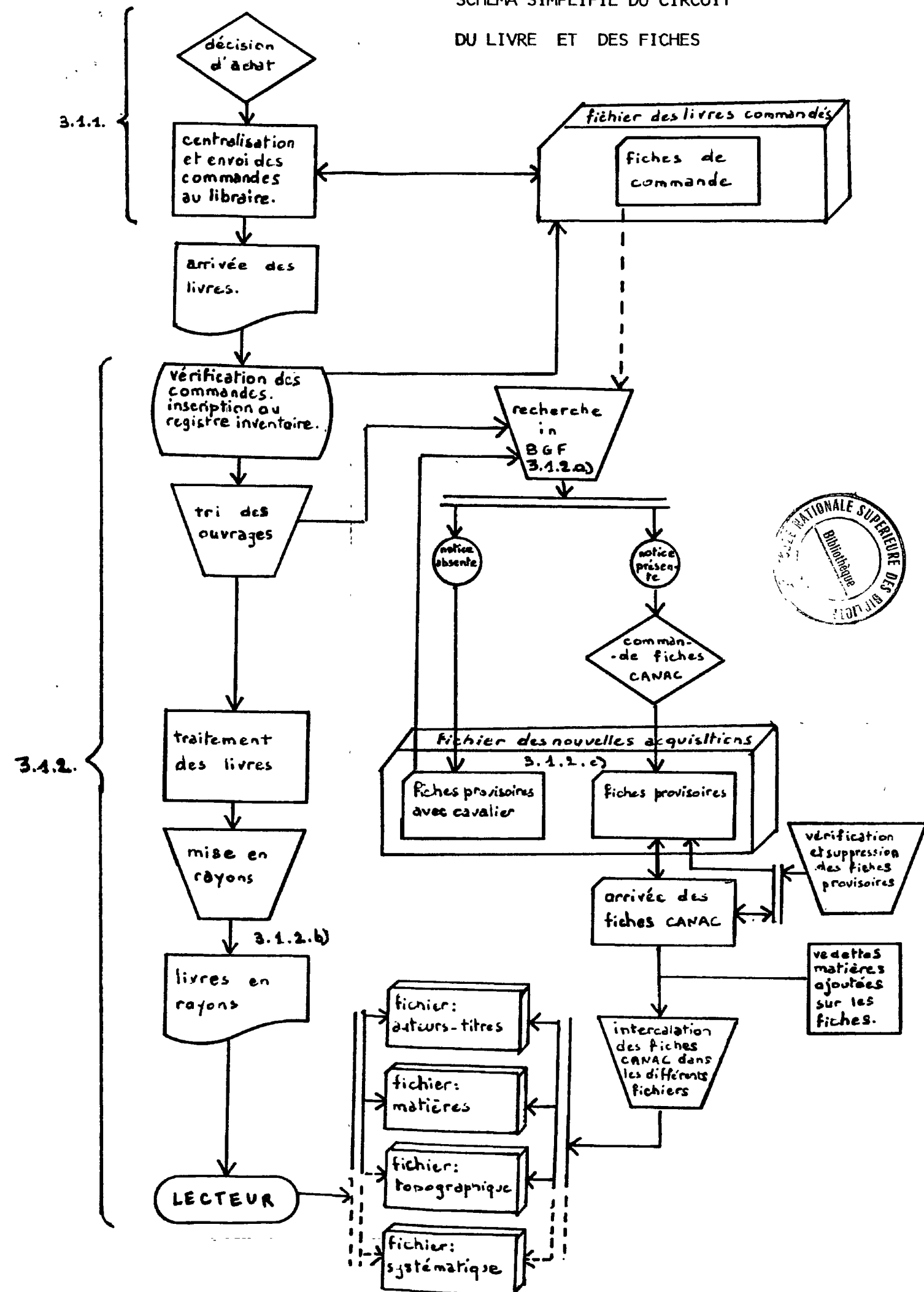
SCHEMA SIMPLIFIE DU CIRCUIT DU LIVRE ET DES FICHES

Le circuit du livre et des fiches présenté ici détaille seulement les opérations relatives à CANAC.

Pour les intégrer dans un cadre plus général, il convient de consulter les deux tableaux présentés en annexe 5.

Pour la réalisation de ce tableau, nous avons adapté les recommandations de l'ISO concernant les symboles utilisés dans le domaine de l'information. Ces symboles ne sont donc pas à prendre dans leur stricte acception informatique.

Les chiffres renvoient aux paragraphes du chapitre 3.1. de la première partie de ce travail.



Une fois le numéro de la notice BGF trouvé, la démarche à suivre est celle indiquée précédemment (cf. si le numéro de la notice a été trouvé ...).

La dernière étape de ce circuit apparemment très compliqué est l'intercalation des fiches CANAC dans les différents catalogues. Rappelons qu'en attendant l'automatisation des vedettes matières, c'est la bibliothèque qui établit les vedettes matières et les transcrit sur les fiches reçues.

3.1.3. LE GAIN DE TEMPS

Une fois détaillée l'organisation du travail, et plus précisément le circuit du livre et des fiches, l'évaluation du temps gagné par rapport à la situation antérieure (avant l'adhésion à CANAC) dans la bibliothèque peut être étudiée. Le gain de temps comprend trois aspects :

- gain sur le temps de travail,
- gain sur la mise en circulation des ouvrages,
- gain sur l'intercalation des fiches dans les différents catalogues.

a) Gain sur le temps de travail

Le temps gagné sur les tâches de catalogage est maintenant utilisé à la recherche des notices dans la BGF et au remplissage des bordereaux de commande CANAC. Si le catalogage réalisé auparavant était simplifié, le temps de recherche dans la BGF est plus long que le temps de catalogage (cas de la bibliothèque de Grand'Place à Grenoble et de la BCP du Rhône. C'est une des raisons de leur abandon). A ce stade, la plupart des bibliothèques estiment qu'actuellement CANAC ne libère pas réellement du personnel.

En revanche, la majorité des bibliothèques reconnaissent gagner

du temps sur le travail de dactylographie ou de reprographie des fiches. C'est sans doute, sur le plan concret, actuellement l'un des aspects réellement positifs de CANAC.

b) Gain de temps sur la mise en circulation des ouvrages

Paradoxalement, il semble que CANAC gagne du temps quant à la mise en circulation des ouvrages. En effet, avant que le service CANAC ne soit utilisé, les bibliothèques attendaient souvent d'avoir réalisé l'ensemble des opérations de catalogage avant de mettre le livre en circulation. Le but à atteindre était l'intercalation des fiches en même temps que la mise en service des livres.

Très vite, l'expérience CANAC donna l'idée à la plupart des bibliothécaires de mettre le livre en circulation sans attendre l'arrivée des fiches CANAC.

c) Gain sur l'intercalation des fiches dans les différents catalogues

Sur ce point, le gain de temps n'existe pas. Il est même souvent négatif. La rédaction d'un ~~catalogage~~ provisoire, complet dans certains cas, et l'utilisation de fiches provisoires limitent les avantages du système CANAC et semble contraire à l'idée même qui a présidé à sa création (la suppression du catalogage au niveau de chaque bibliothèque).

3.1.4. POUR CONCLURE SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET SON RAPPORT AVEC CANAC

Notre exposé montre donc qu'une bibliothèque risque de se surcharger de travail, et de limiter son rôle de service public, en adhérant à CANAC si elle n'a pas réfléchi précisément à son

organisation du travail. Rappelons quelques exemples :

- recherche dans la BGF faite par plusieurs personnes sans coordination entre elles ;
- perte de temps considérable en allant systématiquement des index aux notices de la BGF ; c'est moins le cas si la lecture de la BGF est faite systématiquement comme à la BCP des Vosges ;
- lourd travail d'intercalation des fiches provisoires ; certaines bibliothèques s'en accomodent (BM Caen, BIU Lyon-Bron) ;
- circuit du livre peu compatible avec CANAC, tel celui de la BIU Lyon - Claude Bernard où les livres sont dispersés entre les responsables des différents secteurs intellectuels - lettres, droit, histoire, ... - de la bibliothèque et où le catalogage proprement dit intervient à la fin du circuit ;
- blocage des livres en attendant les fiches CANAC (BM Chambéry, section Etude).

En revanche, si les problèmes d'organisation du travail sont résolus CANAC apparaît comme un service facilitant les tâches de catalogage et surtout allégeant considérablement les travaux de reprographie des fiches. Par exemple, la BM de Caen absorberait difficilement ses tâches de catalogage et de reprographie des fiches sans le service CANAC.

3.2. LES CRITIQUES FAITES A CANAC

3.2.1. LES CRITIQUES CONCERNANT DIRECTEMENT CANAC

a) L'aspect matériel des fiches :

carton trop épais, (surcharge les fichiers), couleur peu appréciée, lisibilité médiocre, impression qui a tendance à s'effacer (résistera-

t-elle à l'épreuve du temps ?).

Sur ces différents points, le service du CANAC fait des recherches (cf. annexe 1). L'allègement des zones ou sous-zones dans la version II permettra de recevoir des fiches plus lisibles. Il n'est en revanche, pas question de changer les caractères utilisés vu le coût d'un tel changement.

Les numéros trop nombreux sur les fiches CANAC posent problème en ce qui concerne les livres en magasin pour lesquels le lecteur est obligé de passer par un fichier. Certaines bibliothèques souhaiteraient que soit inscrit en toutes lettres le mot "cote" avant la cote magasin pour éviter que certains lecteurs écrivent sur leur demande de prêt l'ISBN ou toute la ligne de chiffres situés au bas de la fiche (références de la bibliothèque, de la commande,...). Ceci est possible, mais la zone de la cote magasin étant limitée à 20 caractères, cela implique parfois de demander un jeu de fiches par exemplaire. Certaines bibliothèques soulignent la cote magasin d'un trait rouge. Enfin, il reste la ressource d'un panneau explicatif sur le fichier, mais l'expérience prouve que souvent le lecteur ne le lit pas.

b) Erreurs techniques au niveau des commandes

Peu d'erreurs sont signalées par les bibliothèques. Souvent les bibliothèques reconnaissent que les erreurs leur sont imputables (mauvaise transcription sur le bordereau) ou sont dues à une mauvaise compréhension de ce qui leur était demandé. Ces problèmes techniques apparaissent principalement au moment de l'adhésion à CANAC pendant la période d'adaptation et disparaissent ensuite.

Cependant, les bibliothèques visitées n'ont pas insisté sur la difficulté matérielle que pouvait présenter le remplissage du bordereau.

A l'avenir, comme le signale Mme Feuillebois (Conservateur à la bibliothèque de l'Observatoire de Paris) dans son rapport sur CANAC et CAPAR présenté au Congrès national de l'ABF à Caen en 1976,

" l'idéal serait de ne plus avoir à "remplir des bordereaux" mais de frapper sur le clavier d'un terminal les informations qui seraient directement prises en compte par l'ordinateur (gain de temps, élimination des erreurs)."

Dans un avenir proche, les bibliothèques participant à la phase expérimentale de CAPAR pourront commander les fiches CANAC à partir de leur terminal.

c) Délais de traitement du service CANAC

Les critiques sont rares à ce sujet et il semble que, lorsqu'elles existent, les délais postaux soient en cause (BM Caen, BCP Sarthe, BIU Lyon, sauf Bron).

La BU de Pau ne comprend pas pourquoi les PTT font payer l'envoi des paquets CANAC alors que le SEU (dont dépend la DICA) bénéficie de la franchise postale vis-à-vis des BU, BM, et BCP. Ce point a dû faire l'objet de négociations avec les PTT.

d) La gratuité du service

Plusieurs bibliothèques, particulièrement les petites (telle la BM de Fontaine), ont insisté sur cet aspect. Au cas où le service CANAC serait facturé aux bibliothèques utilisatrices, il conviendrait que le prix demandé aux bibliothèques ne soit pas plus élevé que le prix des fiches vierges. Le gain de temps de travail n'apparaît pas suffisant pour justifier un prix plus élevé. Par ailleurs, plusieurs bibliothécaires estiment que ce service doit rester

gratuit puisqu'il représente une aide de l'Etat aux bibliothèques sur le plan national.

3.2.2. LES CRITIQUES EXTERIEURES A CANAC

a) En rapport avec la BGF :

+ *LE RETARD DE PARUTION DES NOTICES ET LA RECHERCHE FASTIDIEUSE DANS LA BGF SONT LES DEUX CRITIQUES ESSENTIELLES.* Le manque d'index mensuels est souvent noté.

+ *LA NATURE DU CATALOGAGE REALISE EST SUJET A DISCUSSION.* Plusieurs bibliothèques (BCP Rhône, BM Mâcon, BM Colmar, BM Caen) posent le problème du catalogage trop complexe et des vedettes retenues. Certaines bibliothèques ont eu l'honnêteté de nous dire qu'elles jetaient certaines fiches* qui leur semblaient trop compliquées.

Il faut distinguer ici deux types de critiques :

- celles concernant l'aspect touffu, trop complet de la notice. Ce problème sera résolu par la version II de CANAC permettant la suppression de zones ou sous-zones ;
- celles concernant le catalogage lui-même : les entrées trop complexes (vedettes choisies), les ouvrages dépouillés en suite alors qu'une bibliothèque de lecture publique se contenterait de les traiter en isolés.

Le problème des entrées pose la question du fichier d'autorité. Ces problèmes sont étudiés par le service des normes et des fichiers d'autorité , que dirige Mlle Pelletier, au sein du CBN.

Le problème des livres traités en suite ou en isolés est théoriquement résolu par CANAC. Au niveau de la commande des fiches CANAC d'un ouvrage faisant partie d'une suite, il est possible de commander soit les fiches de tous les ouvrages de la suite, soit les fiches correspondant à certains volumes.

Ceci est expliqué en détail dans le *Manuel de l'utilisateur* diffusé par le service du CANAC aux bibliothèques adhérentes.

D'autres bibliothèques (BM Chambéry, BM Fontaine, Bibliothèques d'UER de Lyon III) sont satisfaites du catalogage de la BGF qui permet de se familiariser avec les nouvelles normes (ISBD).

La plupart des bibliothèques souhaiteraient recevoir les fiches matières et les fiches Dewey ou CDU, mais certaines émettent des réserves quant à la compatibilité entre cette nouvelle indexation et ce qui a été réalisé précédemment dans la bibliothèque : risque d'incohérences au niveau des catalogues analytique (ou matières) et systématique (Dewey ou CDU), risque de dispersion des livres sur les rayons. D'autres bibliothèques estiment, au contraire, que ces catalogues reflètent les générations de bibliothécaires qui se sont succédées et donc une incohérence déjà existante. Par ailleurs, si l'indexation retenue ne convient pas, la bibliothèque aura toujours la possibilité d'en choisir une autre.

Enfin, quelques bibliothécaires (BM Colmar notamment) sont favorables à cette automatisation de l'indexation matière et systématique à condition que ce ne soit pas fait dans l'optique actuelle de la Bibliothèque Nationale,

mais par des bibliothécaires spécialisés en lecture publique.

b) En rapport avec le monde de l'édition : le problème de l'ISBN.

La généralisation de l'ISBN est souhaitée pour permettre la mémorisation des commandes CANAC. Cette remarque n'est faite que par les bibliothécaires qui ont bien compris à quel ensemble se rattache le système CANAC.

Nous avons remarqué assez souvent une confusion entre l'ISBN et numéro BGF. Expliquons-nous. Lorsqu'un livre porte l'ISBN, les bibliothécaires indiquent sur le bordereau de commande CANAC l'ISBN de préférence au numéro de la notice BGF, ce qui facilite la recherche pour l'ordinateur. Mais les bibliothécaires ont tendance à oublier que la mention d'ISBN ne prouve absolument pas que le livre a été catalogué à la BGF. Aussi quelques bibliothèques ont été surprises de recevoir des réponses négatives pour certains jeux de fiches. En fait, ces bibliothèques ne vérifiaient pas si la notice était parue ou non dans la BGF.

D'autres bibliothèques, au contraire, ont bien conscience de cette insuffisance, mais préfèrent risquer une réponse négative plutôt que de vérifier l'existence des notices dans la BGF.

3.2.3. POUR CONCLURE SUR LES CRITIQUES FAITES A CANAC

Si presque tous les bibliothécaires s'accordent à trouver la présentation des fiches médiocre, la plupart juge cette critique secondaire par rapport au problème des délais de parution des notices et à celui de la recherche dans la BGF.

Remarquons que le service du CANAC s'efforce de répondre aux critiques qui lui sont faites (la version II est le meilleur exemple), mais les autres critiques ne le concernent pas directement. La seconde partie de cette étude reprend quelques-unes des critiques formulées

ici en développant les problèmes posés au niveau des services centraux.

3.3. LE METIER DE BIBLIOTHECAIRE

3.3.1. LE RAPPORT AU LIVRE ET AU CATALOGAGE, REFLET DE LA CONCEPTION DU SERVICE PUBLIC

Ces différents problèmes d'organisation du travail, de circuit du livre, de fichiers reflètent aussi la conception d'ensemble que les bibliothécaires ont de leur métier, plus particulièrement leur rapport au livre et à son identification, le catalogage.

L'éternel débat conservation / diffusion trouve une nouvelle illustration par l'intermédiaire de CANAC. En effet, CANAC met en relief la volonté première des bibliothécaires : d'un côté ceux qui s'attachent à mettre le plus rapidement possible les livres en circulation et, de l'autre, ceux qui insistent sur la nécessité d'un catalogage scientifique. Strictement, ces conceptions ne devraient pas être opposées, mais l'organisation matérielle du temps de travail révèle parfois un certain nombre de choix : ainsi tel bibliothécaire se refusera à mettre les livres en circulation tant que les fiches CANAC ne sont pas reçues, tel autre se contentera d'un catalogage très simplifié, tel autre encore portera l'essentiel de ses critiques sur l'aspect esthétique des fiches CANAC en se souciant fort peu du reste.

Précédemment à propos du circuit du livre et des fiches, nous avons tenté de fournir quelques indications conciliant les exigences de diffusion et de conservation propres au métier de bibliothécaire.

Certains bibliothécaires craignent que CANAC ne leur retire ce qui fait leur raison d'être. Que serait un bibliothécaire qui ne cataloguerait plus de livres ?

3.3.2. SOUTENIR CANAC, MALGRE SES DEFAUTS, C'EST ALLER VERS L'AVENIR

Souvent, lors de nos enquêtes, des bibliothécaires nous ont parlé de CANAC en termes de prospective. Soutenir l'expérience aujourd'hui, malgré tous ses défauts, c'est préparer l'avenir des bibliothèques françaises, jeter les premières bases de leur intégration dans un réseau informatique et donc développer la coopération et l'aspect documentation, et cela même si l'expérience CANAC ne répond pas actuellement directement à ces problèmes. Ces bibliothécaires voient donc dans CANAC l'une des premières pierres d'un édifice amené à se développer et veulent être partie prenante d'un tel développement.

Il est intéressant de noter que, généralement, les bibliothécaires soutenant ce point de vue ont aussi des idées précises quant au devenir de leur profession. Tel responsable de BU souhaite que, par l'allègement des tâches techniques de catalogage, la bibliothèque puisse se consacrer davantage aux lecteurs et à une véritable politique documentaire. En lecture publique, on tient le même langage : vaut-il mieux cataloguer ou développer l'aide au lecteur, la formation des utilisateurs, l'organisation d'un réseau de bibliothèques sur la ville, etc... ?

Cependant, une équation du type : bibliothécaires favorables à CANAC = bibliothécaires dynamiques et bibliothécaires opposés à CANAC = bibliothécaires rétrogrades n'a aucun sens. L'équation inverse n'en a pas davantage.

En effet, certains bibliothécaires critiquent très sévèrement CANAC précisément parce qu'ils avaient placé de (trop) grands espoirs dans cette expérience. Pour eux, CANAC est un échec et ils voient mal l'avenir en ce qui concerne la modernisation et l'automatisation des services communs aux bibliothèques. Dans ces conditions, il importe de leur indiquer les causes des insuffisances de CANAC et les moyens éventuels pour y remédier. Les mesures prises en ce domaine pourraient avoir un impact certain.

4 - INTERET DE CANAC DANS LES BIBLIOTHEQUES

Aujourd'hui, alors que CANAC achève sa phase expérimentale et devient officiellement opérationnel, il est difficile de donner un avis catégorique aux bibliothèques non adhérentes qui se poseraient la question de leur inscription à ce service.

L'analyse des résultats de l'enquête auprès des bibliothèques participantes montre la complexité des problèmes posés. Certaines bibliothèques soutiennent CANAC, d'autres le dénigrent, mais les raisons sont parfois fort différentes, voire contradictoires, pour un avis apparemment identique.

Il est clair cependant qu'avant d'adhérer à CANAC, toute bibliothèque aura intérêt à réfléchir sur la nature du service qu'elle attend exactement. Elle sera probablement amenée à revoir l'organisation de son travail (entre autres, le circuit du livre) et devra prévoir d'éventuelles transformations. Une définition des exigences de la bibliothèque en matière de catalogage devrait être précisée : qualité première spécifique du catalogage, multiplication des fiches, rapidité de l'information aux lecteurs par les différents catalogues.

Il faut garder présente à l'esprit l'idée que CANAC n'est pas un but en soi, mais un moyen pour faciliter le travail des bibliothécaires et donc, indirectement, pour compléter le service au lecteur. Ceci étant, l'évaluation du service rendu est très différente selon les bibliothèques utilisatrices.

CANAC semble plutôt utile :

- aux bibliothèques nouvelles ayant un fonds à constituer,
- aux bibliothèques ayant beaucoup d'annexes,
- aux bibliothèques possédant des fichiers multiples.

o

En revanche, CANAC serait à notre avis moins utile :

- aux bibliothèques réalisant un catalogage très simplifié,
- aux bibliothèques qui absorbent leurs tâches de catalogage en moins de quinze jours après l'arrivée des ouvrages.

Les problèmes de personnel, le volume des acquisitions de la bibliothèque sont d'autres facteurs à prendre en compte.

Existe-t-il une résistance d'ordre psychologique à l'informatique dans les bibliothèques ? L'"être" du bibliothécaire disparaît-il si le catalogage est automatisé ? Le rapport au lecteur et le rapport au document étant liés, c'est la conception du métier qui change. L'automatisation représente ce changement, oblige le bibliothécaire à se redéfinir par rapport à sa profession, à une évolution quelquefois difficile à accepter. L'introduction de CANAC dans une bibliothèque dérange, il est vrai, les habitudes acquises d'une façon ou d'une autre dans la plupart des cas. On ne peut l'accepter sans rien vouloir changer (en certains cas, ce peut être la raison de son échec). Tout changement suppose souplesse, adaptation. CANAC oblige à cette remise en cause. Or cette remise en cause est toujours difficile, mais peut être quelquefois fructueuse.

Ceci étant, CANAC n'est pas une panacée. Une solution au problème du retard des notices doit être trouvée. Une "mini-automatisation" peut constituer une autre solution sur le plan local. La BM de Lyon (Part-Dieu) en fait actuellement l'expérience. De façon quelque peu différente, la bibliothèque de Grand'Place à Grenoble l'envisage aussi (cf. document en annexe 4). Il est alors plus facile de ne rien changer aux structures existantes, mais les bibliothèques

possédant les moyens d'automatiser localement leurs catalogues étant encore rares, on ne peut raisonner en ce domaine sur quelques exceptions.

Dans tous les cas, l'automatisation étant une des composantes essentielles du monde contemporain, il paraît difficile de l'exclure des bibliothèques. Mais si l'ordinateur peut rendre de grands services, l'automatisation ne présente pas non plus pour tous la même utilité immédiate. Il faut, bien sûr, l'envisager, mais à plus ou moins brève échéance selon les cas. C'est alors à la bibliothèque, éventuelle utilisatrice, qu'il appartient de trancher.

D
E
U
X
I
E
M
E

P
A
R
T
I
E

PROBLEMES D'ENSEMBLE POSES PAR
CANAC

" Planifier au niveau national implique proposer aux responsables politiques et aux organes de décision les diverses options que l'on peut prendre, en soulignant pour chacune d'elles les incidences financières, sociales et administratives. Ce processus contribue donc à anticiper certains aspects de l'avenir, à considérer et à peser des alternatives, et à affecter des ressources - personnel, argent, machines, etc. - à des tâches prioritaires soigneusement définies.

...

Même dans les grands pays industrialisés où, par tradition, les institutions sont autonomes, on en vient à admettre que les réseaux d'information doivent être planifiés et coordonnés centralement si l'on veut qu'ils exercent leur fonction d'éléments importants du progrès national dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science. "

Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives
Paris, 23-27 septembre 1974

in : *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol XXIX, n° 1, janvier - février 1975, p. 3.

Les résultats de l'enquête auprès des bibliothèques montrent clairement que la critique essentielle adressée à CANAC lui est extérieure. Les reproches techniques faits à CANAC sont secondaires par rapport au reproche fondamental : le délai de parution des notices dans la BGF.

Dans cette partie, nous analysons d'abord les délais actuels et proposons ensuite diverses solutions pour l'avenir.

1 - ANALYSE DES DELAIS ACTUELS

*Ce chapitre est illustré
par un schéma (dépliant)
placé page 63.*

1.1. DELAI DU DEPOT D'EDITEUR

*ou temps écoulé entre la commercialisation d'un ouvrage
et son dépôt légal*

Pour évaluer précisément le délai existant entre la mise en vente d'un ouvrage et son dépôt au service du DL, il serait nécessaire d'établir des statistiques précises sur une période assez longue (un an par exemple). Ce type d'enquête est en cours au service du DL, mais il semble, d'ores et déjà, que la majorité des ouvrages soit déposée au plus tard dans les trois semaines qui suivent la mise en vente. En ce qui concerne les éditeurs professionnels, une meilleure connaissance du rythme de leurs dépôts (rythme dû à leur organisation propre) devrait permettre, par des interventions "personnalisées", une amélioration progressive des délais.

L'idée d'associer le copyright au dépôt légal, comme c'est le cas en Angleterre (le *Copyright receipt office* au sein de la *Bibliographic services division* reçoit le dépôt légal), amé-

liorerait aussi, vraisemblablement, la rapidité du dépôt par les éditeurs, mais l'action coercitive vis-à-vis des éditeurs risquerait d'avoir des effets inverses à ceux souhaités, étant donné la situation existante et les habitudes prises. Cette idée est donc actuellement purement théorique. Seule une redéfinition complète de la législation concernant le droit d'auteur, mais aussi de celle sur le dépôt légal permettrait d'envisager un tel changement.

Il est, à notre avis, plus facile et aussi plus important en l'état actuel des choses d'obtenir l'adhésion progressive des éditeurs à l'ISBN. Nous reviendrons sur ce problème (cf. 2.3.1).

Quitte à exagérer un peu, demandons-nous si le retard des éditeurs vis-à-vis du dépôt légal n'est pas l'arbre qui cache la forêt, un problème que certains bibliothécaires ont tendance à amplifier pour masquer, peut-être inconsciemment, d'autres questions qui touchent à l'organisation interne et au fonctionnement même du circuit : DL-BN/BGF-CANAC ? En outre, ne pas poser d'abord la question du retard de la BGF, de la nature de ce retard, de ses raisons, ne revient-il pas à déifier le fonctionnement actuel et par là même à s'interdire toute transformation de la situation existante ?

1.2. CIRCUIT DU LIVRE A LA BN ET CATALOGAGE A LA BGF

Efforçons-nous, par l'analyse du circuit du livre à la BN et du catalogage à la BGF, de comprendre et d'expliquer le retard de parution des notices dans la BGF, point essentiel sur lequel se cristallisent les oppositions à CANAC.

Cette constatation, difficilement réfutable, impose la remarque suivante : de même qu'il est intéressant de connaître le délai entre la mise en vente d'un ouvrage et son dépôt légal pour évaluer le retard des éditeurs, de même il serait utile de connaître

le délai existant entre la mise en vente d'un ouvrage et sa parution dans la BGF. La connaissance scientifique des délais, pour chaque étape du circuit du livre et du catalogage, permettrait d'analyser très exactement la cause et la nature des retards (cf. tableau du circuit du livre et des différentes étapes DL-BN/BGF-CANAC).

1.2.1. LE CIRCUIT DU LIVRE A LA BN

En quittant le service du DL, les ouvrages passent à la BGF. Ils sont d'abord triés en deux catégories : livres isolés et suites. La cote BN est attribuée. Différents services ou départements interviennent à ce niveau : publications officielles, collectivités privées, Histoire de France, ... Si un même ouvrage intéresse plusieurs services, celui-ci revient à la BGF après chaque voyage au lieu de passer directement d'un service à l'autre ! A ce niveau, la perte de temps est notable (deux à trois semaines est un délai courant...).

Une des solutions consisterait à détacher complètement la BGF de la BN. En ce cas, il conviendrait peut-être de revoir l'attribution des exemplaires du DL en en réservant un pour la BGF, à moins de prendre exemple sur le modèle britannique. En Angleterre, le DL est rattaché au Centre Bibliographique National (*Bibliographic services division* au sein de la *British Library*) qui transmet les livres à la bibliothèque nationale (*Reference division*, formée en 1973 des différents départements de la bibliothèque du *British Museum*) après catalogage. Cette solution permet de réduire les délais à cinq ou six semaines, mais pas davantage.

Cette hypothèse d'école supposerait la publication de la BGF sans la cote BN, ce qui, selon M. Dupuy (cf. annexe 1) "*relève de l'utopie dans le système national actuel*". Pour notre part, nous dirons que dans la mesure où prochainement la BN va devenir le plus important client de CANAC, il serait peut-être dangereux de séparer le catalogage de la BGF du travail effectué à la BN.

1.2.2. LE CATALOGAGE A LA BGF

Le catalogage automatisé impose certaines contraintes : remplissage de bordereaux, indications supplémentaires par rapport au catalogage traditionnel, ... L'enregistrement de la notice après vérification, son traitement, la relecture, les corrections éventuelles sont des étapes obligatoires de la saisie contrôlée de chaque notice catalographique avant sa validation (utilisation d'un MITRA 15 à la BN). Les enregistrements sont transmis par ligne téléphonique directe à l'IRIS 55 à Grenoble. Seuls 10 % des notices ne font pas l'objet de corrections à la relecture et chaque semaine, 5 à 15 notices sont refusées par le centre de traitement de Grenoble (qui sera prochainement installé dans le nouveau bâtiment du CETIB à l'Isle d'Abeau dont l'ouverture est prévue le 15 juin 1977).

Le catalogage réalisé par la BGF exige donc beaucoup de minutie et une grande attention. Le vrai retard semble cependant venir, non de l'automatisation, mais du circuit et peut-être aussi de l'organisation du travail dans le service BGF. Les problèmes de délai n'étonnent pas le visiteur : locaux peu spacieux, personnel en nombre insuffisant, complexité des rapports avec la BN, ...

Plusieurs bibliothèques ont posé le problème des critères de parution dans la BGF. La BP de Massy estime qu'il est absolument impossible d'établir des probabilités de rapidité de parution selon les ouvrages, et conclut de ce fait qu'aucun ordre logique ne préside au catalogage des ouvrages à la BGF. La seule indication concerne les ouvrages faisant partie de suites qui sont traités plus tardivement que les autres par la BGF. De son côté, la BM de Colmar pense que les critères de priorité retenus ne favorisent pas les ouvrages destinés à la lecture publique. Seule une étude détaillée du fonctionnement de la BGF alliée à une étude statistique de la parution des notices nous permettrait de répondre objectivement à cette question.

Actuellement, un délai de six semaines minimum est incompressible entre la mise en vente d'un ouvrage et la parution de sa notice dans la BGF, mais souvent ce délai est de trois mois ou plus.

1.3. DERNIERS PARAMETRES CONCERNANT LES DELAIS

1.3.1. FABRICATION MATERIELLE DE LA BGF

Selon M. Dupuy (cf. annexe 1), les délais concernant la fabrication de la BGF (photocomposition chez *Alphanumeric* à Paris et impression chez *Berger-Levrault* à Nancy) pourraient être réduits d'une dizaine de jours si l'édition du numéro hebdomadaire était réalisée sur microfiche et non sur papier. La microfiche permettrait aussi, tout en étant moins onéreuse, de réaliser des index cumulatifs fréquents.

L'édition du numéro hebdomadaire sur micro support ne serait cependant pas très pratique si l'on utilise la BGF pour les acquisitions. Feuilletter, dépouiller, cocher un fascicule hebdomadaire est plus facile que de lire une microfiche par l'intermédiaire d'un appareil de lecture. La microfiche serait certainement beaucoup plus utile pour les index et surtout les cumulatifs pluriannuels.

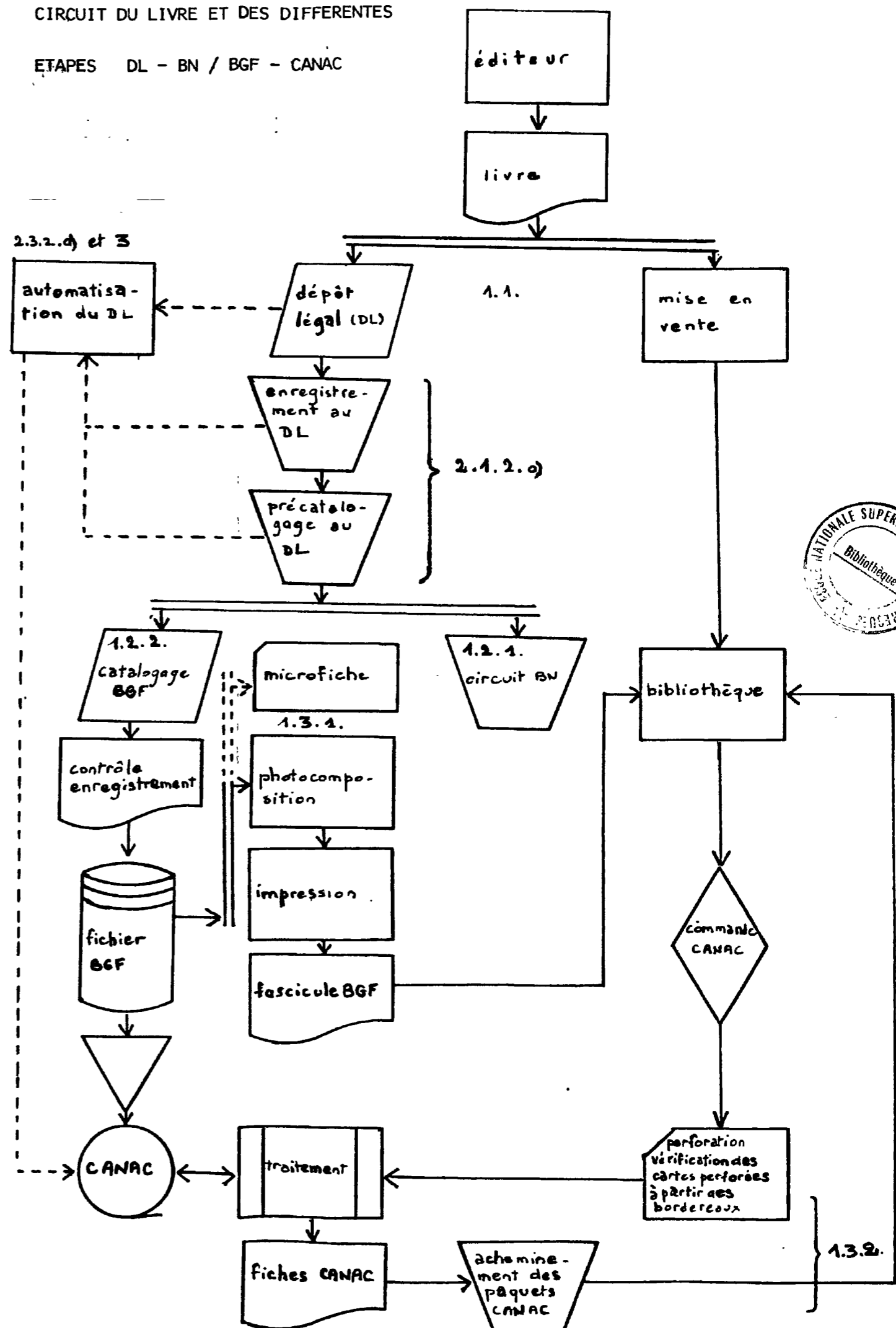
1.3.2. DELAIS DE TRAITEMENT DU SERVICE CANAC

Généralement, le temps de traitement et de production est de deux jours. Le seul problème, à ce niveau, tient au volume des commandes arrivant quotidiennement. Il est absolument exclu que l'ordinateur travaille pour une seule commande : un volume minimum est nécessaire. Un traitement n'est effectué qu'à partir de 800 lignes de commandes. Précisons qu'un bordereau de commande CANAC comprend 15 lignes (une ligne par titre) et qu'une bibliothèque peut envoyer une commande à partir de 8 lignes remplies (ce minimum est nécessaire à l'envoi des paquets de fiches). Ceci explique qu'il faille compter, délais postaux compris, un délai d'environ 8 à 10 jours entre l'envoi d'un bordereau de commande et la réception des fiches commandées.

Les problèmes techniques relatifs à l'emballage (solidité du plastique) et à l'affranchissement (bande PTT) sont aujourd'hui résolus.

CIRCUIT DU LIVRE ET DES DIFFERENTES

ETAPES DL - BN / BGF - CANAC



CIRCUIT DU LIVRE ET DES DIFFERENTES ETAPES

DL - BN / BGF - CANAC

Ce schéma simplifié présente la situation actuelle. En pointillé, nous indiquons la solution transitoire proposée au chapitre 3 de la deuxième partie, solution à court terme qui passe par l'automatisation du Dépôt Légal.

Les chiffres renvoient aux paragraphes des chapitres 1, 2 et 3 de la deuxième partie.

2 - PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

OU COMMENT TRANSFORMER LA SITUATION ACTUELLE ?

*Ce chapitre est illustré
par un schéma (dépliant)
placé page 77.*

Au terme de ce rapide panorama présentant les problèmes soulevés par CANAC (nous devrions écrire *mis en évidence* par CANAC car ces problèmes se situent en amont de CANAC et existent indépendamment de CANAC), nous tenons à développer ici une hypothèse d'école que d'aucuns qualifieront d'utopique, fantaisiste, peut-être même aberrante... Nous nous sommes efforcés de rendre claire une idée directrice et seule une analyse précise des transformations nécessaires sur le plan pratique par rapport aux structures existantes permettrait de juger de la validité de notre démarche.

La question du retard, nous l'avons assez répété, est essentielle. Lors de nos visites, plusieurs bibliothécaires ont posé le problème d'un catalogage à la source et souhaiteraient recevoir les livres accompagnés de leurs jeux de fiches. Envisager une telle solution nous oblige à dépasser largement les problèmes spécifiques à CANAC et à la BGF pour les replacer dans un contexte plus large.

2.1. NECESSITE DE TROIS NIVEAUX DE CATALOGAGE

Nous nous sommes inspirés de différentes expériences étrangères qui mériteraient une étude détaillée. En effet, plusieurs pays (USA, Angleterre, Suède, etc...) pratiquent un catalogage à plusieurs niveaux :

- un catalogage à la source, appelé aujourd'hui *cataloguing-in-publication (CIP)* par les anglais et les américains ;
- un catalogage correspondant aux besoins immédiats des bibliothèques, catalogage souvent partagé ;

- un catalogage dont la rigueur scientifique correspond aux exigences de la Bibliothèque nationale et du CBU.

Or en France actuellement, trois catalogages différents sont effectués au niveau national pour un même ouvrage :

- celui réalisé par le Cercle de la Librairie (CL) pour la partie *Annonces-Biblio* de la BGF (dans la suite de cet exposé, nous écrirons simplement *Biblio*),
- celui du Dépôt Légal,
- celui de la BGF.

N'y aurait-il pas moyen de coordonner ces différentes activités ?

2.1.1. PREMIER NIVEAU : CATALOGAGE A LA SOURCE OU CIP

a) Principe du catalogage à la source

Le principe de ce catalogage est d'obtenir, en accord avec les éditeurs, l'information bibliographique avant la parution de l'ouvrage. Ceci peut permettre l'impression de la notice du livre au verso de la page de titre, la publication d'une bibliographie des livres à paraître, et l'arrivée des fiches avec l'ouvrage. Il n'est pas utile de développer ici tous les avantages d'un tel système tant pour les éditeurs, les libraires que pour les bibliothécaires (information et traitement rapide des commandes et des livres).

Longtemps resté du domaine du rêve, le catalogage à la source (Ranganathan parlait de "*prenatal cataloguing*") a fait l'objet d'une expérience à la Bibliothèque du Congrès (*Library of Congress, LC*) aux Etats-Unis de 1958 à 1960. A l'époque, l'expérience ne fut pas concluante. Elle n'apparaissait pas justifiée en regard du coût exigé. Ce bilan, plutôt négatif, se reflète dans l'ouvrage de R. S. Giljarevskij que nous citons en introduction.

Mais la conscience des avantages présentés par un tel système restait vivante. Les progrès de l'informatique permettaient de

repenser le problème. Il fallut plus de dix ans pour qu'un nouveau projet appelé *cataloguing-in-publication* apparaisse. L'expérience pilote commença en 1971. Le CIP fut qualifié par certains de "plus importante invention depuis la page de titre" ("*the greatest invention since the title page*"). Malgré des difficultés de départ, le système fonctionne actuellement.

La *British National Bibliography* (BNB) a expérimenté un projet pilote CIP en 1976 et aujourd'hui le CIP fonctionne avec un nombre limité d'éditeurs. Petit à petit, les éditeurs sont invités à participer à l'expérience. Depuis février 1977, les entrées CIP sont intégrées à la liste hebdomadaire (*Weekly list*) et dans les index mensuels (*Monthly indexes*) de la BNB. Lorsque l'ouvrage annoncé est déposé au *Copyright receipt office*, les entrées appropriées et les informations complémentaires (pagination,...) sont intégrées dans les bandes BNB et apparaîtront ensuite dans les index cumulatifs et le volume annuel.

Nous présentons ci-dessous un extrait d'un numéro hebdomadaire (*Weekly list*) de la BNB. Nous avons souligné la mention CIP entry et mis en regard de la notice principale l'information telle qu'elle apparaît dans l'index mensuel inclus dans le même numéro.

10

23 February 1977 THE BRITISH NATIONAL BIBLIOGRAPHY

333.7 — LAND UTILISATION

333.7 — Energy resources. Distribution

Odell, Peter Randon

Energy. — 2nd ed. — Basingstoke : Macmillan, 1977. — 1v. —

(Aspects of geography)

Previous ed.: 1974.

ISBN 0-333-15358-8 Sd £1.00 · CIP entry

1.Ti 2.Sr

(B77-04618)

Odd sequence : a fine selection of one act plays 35

Sandringham Rd, Macclesfield, Cheshire SK10 1QB

New Playwrights' Network. £1.25 822 914 (B77-03744)

ISBN 0-903653-29-x

Odell, Peter Randon Energy 2nd ed Macmillan £1 00

CIP entry 333 7 (B77-04618) ISBN 0-333-15358-8

O'Dell, Scott Za. Oxford University Press. £2 95 : CIP

entry 823.91F (B77-04416) ISBN 0-19-271402-3

O'Doherty, Malachi Belfast story 10 Greenhaugh Rd

South Wellfield, Whitley Bay, Tyne & Wear NE25 9HF

Erdesdun Pomes for 'Ostrich' £0.30 823 91F

(B77-04417) ISBN 0-905274-02-4

O'Donnell, Cyril

Management : a book of readings 4th ed. McGraw-Hill

Unpriced 658 4008 (B77-04300) ISBN 0-07-035353-0

333.7 — Energy resources. Policies of government. United States

Perspectives on U.S. energy policy : a critique of regulation / edited

by Edward J. Mitchell. — New York [etc.] ; London : Praeger

[for] the American Enterprise Institute for Public Policy Research,

1976. — xiv,257p : ill ; 25cm. — (American Enterprise Institute

for Public Policy Research. Perspectives ; 3) (Praeger special

studies in US economic, social and political issues)

ISBN 0-275-23640-4 : £12 25

1.Mitchell, Edward J 2 Sr

(B77-04619)

Mais comment arriver à la réalisation d'un tel projet en France ?

b) Réalisation du catalogage à la source ou CIP

Ceci nécessiterait un accord entre le CBN et le DL d'une part et le Cercle de la Librairie et les éditeurs, par l'intermédiaire du Syndicat National de l'Édition (SNE), d'autre part. Le contenu de cet accord devrait permettre :

- le catalogage à la source, réalisé selon des modalités à préciser par le CBN et le CL, ce qui suppose une transformation de *Biblio* ;
- l'attribution généralisée de l'ISBN ;
- l'accélération du dépôt légal.

Le plus simple serait peut-être de réaliser le CIP en collaboration avec l'équipe du CL responsable de *Biblio*. Le CBN, le DL et *Biblio* ne pourraient-ils travailler ensemble ? La concurrence actuelle entre le *Bulletin du livre* et *Biblio* pourrait-elle être "bénéfique" à la réalisation d'un tel projet ?

En ne changeant pas sa formule actuelle, *Biblio* risque de perdre une partie de sa clientèle. Un de ses plus graves défauts, côté éditeur, est le prix exigé par la publicité et, côté bibliothécaire, le fait que les livres pour lesquels les éditeurs refusent de payer une annonce dans *Biblio* ne sont pas mentionnés. Ne pourrait-on trouver une formule telle que :

- les éditeurs acceptant de participer au CIP bénéficieraient gratuitement d'une notice et, gratuitement ou à un tarif préférentiel, d'une page de publicité dans *Biblio*, et seraient tenus de déposer très rapidement leurs ouvrages au DL ;
- les éditeurs ne participant pas encore au CIP, mais déposant rapidement leurs ouvrages au DL bénéficieraient gratuitement d'une notice dans *Biblio*. Seules les pages de publicité seraient payantes. Les notices des ouvrages ne faisant pas l'objet d'une page de publicité ne seraient pas suivies du numéro entre parenthèses renvoyant à la page de publicité de l'éditeur.

Une collaboration étroite entre CBN, DL et CL permettrait donc d'obtenir la notice de l'ouvrage avant, ou en même temps, que sa mise en vente et d'accélérer le dépôt légal.

Ces dernières remarques nécessiteraient un important travail d'analyse du fonctionnement du CL et de son rapport avec les éditeurs, travail qui n'était pas l'objet de notre présente étude.

2.1.2. DEUXIEME NIVEAU : CATALOGAGE CORRESPONDANT AUX BESOINS IMMEDIATS DES BIBLIOTHEQUES

Ce deuxième niveau de catalogage serait celui des livres en traitement. Le DL pourrait peut-être s'en charger.

a) Le pré-catalogage réalisé au DL

Le service du DL établit un pré-catalogage à l'arrivée du dépôt des éditeurs aussitôt l'enregistrement fait. Il arrive entre 100 et 150 volumes par jour, et donc quatre fois plus d'exemplaires.

Deux sous-bibliothécaires seulement (un demi-poste n'a pas été pourvu depuis six mois) réalisent le catalogage des 100 à 150 ouvrages enregistrés quotidiennement. A titre indicatif, précisons que le DL a reçu 30 185 volumes en 1976 dont environ 3000 à 3500 sont des publications officielles.

Ce catalogage simplifié est indispensable à la gestion du DL lui-même. Les fiches sont multigraphiées et envoyées à certains services : Echanges internationaux, service *Biblio* du CL, Acquisition de la Bibliothèque du Congrès et aussi, après contrôle, aux 19 bibliothèques municipales régionales chargées du dépôt légal pour réclamations aux imprimeurs.

Si CANAC intervenait à ce niveau, le gain de temps serait important. Ceci ne devrait pas avoir pour but de supprimer le catalogage réalisé par la BGF, mais seulement de proposer un produit moins élaboré (catalogage simplifié). Les bibliothèques choisiraient selon leurs besoins (niveau de catalogage désiré et rapidité du service). Notons que la version II de CANAC présente l'avantage d'alléger les notices (par suppression de zones ou de sous-zones), mais *n'intervient en aucune*

façon sur les délais. Le pré-catalogage du DL pourrait donc être fort utile à ce niveau.

b) Le catalogage partagé

Une autre solution serait la réalisation d'un catalogage partagé au niveau des bibliothèques françaises pour les ouvrages français. Cette solution peut être complémentaire à l'utilisation du pré-catalogage DL, mais seules les bibliothèques reliées à un réseau (CAPAR élargi) par l'intermédiaire d'un terminal pourraient participer efficacement à l'élaboration de ce catalogage. Dans ce cadre, il serait peut-être intéressant de doter prioritairement les 19 BM régionales chargées du DL imprimeur d'un terminal les reliant à ce réseau. Ces bibliothèques pourraient converser directement avec le service du DL à Paris, ce qui faciliterait le contrôle du dépôt imprimeur comme celui du dépôt éditeur. Ces BM pourraient aussi converser entre elles. Une telle organisation participerait à la mise en place d'une politique nationale de prêt, d'échange, de répartition des exemplaires du dépôt légal, de conservation (et donc aussi d'élimination) et d'acquisition.

Citons à titre d'exemple le système de catalogage partagé ("*shared cataloguing system*") mis en place par l'*Ohio College Library Center (OCLC)*, aux Etats-Unis, qui permet à des bibliothèques très éloignées les unes des autres de répartir le catalogage entre elles et de bénéficier de tous les avantages d'un tel système, notamment de sa fonction de catalogue collectif.

2.1.3. TROISIEME NIVEAU : CATALOGAGE DE LA BGF

Dans le schéma d'ensemble proposé, le catalogage de la BGF représente le troisième niveau. Ce catalogage, dont nous ne remettons pas en question la valeur scientifique, trouve son utilité dans le cadre de l'échange international des bibliographies nationales (CBU) et répond aux exigences de rigueur de la BN.

Remarquons à ce propos que depuis janvier 1975, date de l'automatisation de la BGF, CANAC n'a jamais été utilisé par la BN alors que

c'est dans ses murs, en liaison constante avec ses services, que la BGF réalise le catalogage dont est issu CANAC. La DICA a étudié cette question et le Rapport annuel pour 1976, publié dans le *Bulletin de la DICA (1977)*, 2, n° 1, janvier précise page 25 : "..., l'étude des besoins propres à la Bibliothèque Nationale a mené à la définition d'une version particulière [de CANAC] ainsi qu'au choix d'un support plus conforme aux souhaits des utilisateurs. Les programmes nécessaires sont en voie d'achèvement".

Enfin, que la BGF soit détachée ou non de la BN, le troisième niveau peut fonctionner. Il faudrait étudier ce qui semble le plus efficace (cf. remarques précédentes in 1.2.1. LE CIRCUIT DU LIVRE A LA BN).

2.2. PROBLEMES LIES A L'UTILISATION DE CES TROIS NIVEAUX

Dans cette perspective (3 niveaux de catalogage), il convient d'examiner la question des fichiers informatiques. En effet, nous avons plusieurs fichiers : *CIP-Biblio*, DL, BGF. Les fichiers CAPAR, Périodiques ne rentrent pas ici directement dans le cadre de notre raisonnement. Le réseau informatique des bibliothèques (RIB) prend ici tout son sens.

Il faut raisonner en termes de fichiers en conversationnel. Dans un réseau, plusieurs fichiers peuvent être accessibles à partir du même terminal en utilisant les mêmes procédures d'interrogation. L'interrogation de ces fichiers se fait à partir de numéros (ISBN, ou n° DL, ou n° BGF, etc...) ou à partir de clés (auteur-titre,...). Il faudrait pouvoir interroger le fichier DL à partir d'un numéro existant sur le livre ou à partir de la clé auteur-titre.

2.2.1. BIBLIOTHEQUES RELIEES AU RIB

Les bibliothèques reliées au RIB par l'intermédiaire d'un terminal pourraient donc interroger le fichier de leur choix et commander

directement les fiches CANAC correspondant au niveau choisi. Nous ne reviendrons pas sur tous les avantages que présente le développement d'un tel réseau pour l'avenir des bibliothèques françaises.

2.2.2. BIBLIOTHEQUES NON RELIEES AU RIB

Les bibliothèques n'étant pas directement reliées au RIB devraient pouvoir commander les fiches CANAC à partir d'un seul bordereau. Sur le bordereau de commande, seul l'identificateur (ISBN, n° DL, n° BGF,...) inscrit par la bibliothèque permettrait de faire la distinction. Si cette solution n'était pas possible, il faudrait un bordereau distinct selon les fiches désirées.

Les fiches du premier niveau (*CIP*) devraient pouvoir faire l'objet d'une diffusion en même temps que les livres, mais ceci supposerait une organisation particulière des libraires ou des centrales d'achat en accord avec les éditeurs. Sinon, la bibliothèque commanderait les fiches *CIP* à CANAC en même temps que les livres.

Mais le *CIP* devrait surtout permettre, par la parution de la notice d'un livre avant sa mise en vente, que le DL soit plus rapide et que le catalogage du deuxième niveau soit réalisé en même temps que la sortie du livre dans le commerce. Le *CIP* permettrait aux bibliothèques de commander les nouveaux livres beaucoup plus rapidement et les fiches du niveau 2 arriveraient en même temps que les livres.

Il faudrait qu'au niveau informatique, une notice puisse passer d'un niveau dans l'autre. Le niveau 1 (*CIP*) devrait n'être qu'un *fichier transitoire* permettant la commande rapide de l'ouvrage et la rédaction définitive de la notice catalographique pour le niveau 2.

2.3. CONDITIONS NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN TEL PROJET

Nous avons jusqu'ici tracé les lignes générales d'un projet d'ensemble. Il convient maintenant d'étudier deux problèmes dont la résolution pourrait faciliter la réalisation d'un tel projet.

2.3.1. L'ATTRIBUTION DE L'ISBN PAR LES EDITEURS

Faisons un bref rappel historique. L'organisation internationale de normalisation (ISO) étudia dès 1968 un système de numérotation du livre qui permette, à lui seul, d'identifier, dans l'ensemble de la production imprimée, toute publication quelle qu'elle soit. L'adoption de l'ISBN commença, dès 1968 et 1969, à se généraliser dans l'édition allemande et anglo-saxonne. L'agence francophone pour la numérotation du livre (AFNIL), créée en avril 1972, fut chargée de mettre en place et d'assurer le fonctionnement de la numérotation normalisée des livres pour les livres publiés en France et pour les livres publiés par les éditeurs de langue française en Belgique et en Suisse.

"L'intérêt majeur de cette numérotation est son caractère international. [...] ce code, important pour les bibliothécaires par toutes les utilisations qui pourront en être faites (envois de fiches, de listes, de bandes, catalogues collectifs, services du prêt), sera également utile à l'ensemble de la profession du livre et notamment aux libraires qui peuvent passer des commandes standardisées aux distributeurs et aux diffuseurs", comme l'indique Mlle Picheral, Conservateur en chef du DL à la BN, dans un article intitulé *ISBN* paru dans le *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1974, n° 83.

Or actuellement, peu de livres français portent l'ISBN (environ 25 %). La généralisation de l'ISBN faciliterait l'identification des ouvrages et permettrait de mémoriser les commandes CANAC faites à partir de l'ISBN. La recherche dans la BGF deviendrait donc inutile.

Des mesures contraignantes, en outre souvent peu efficaces, étant exclues, seuls une information et un travail patient auprès des éditeurs devraient parvenir petit à petit à généraliser l'ISBN dans l'édition française. Il serait intéressant d'approfondir le problème de la *"résistance"* des éditeurs français à l'ISBN, d'en comprendre les raisons (charges supplémentaires sans aucun bénéfice financier, par exemple) pour pouvoir transformer une telle réalité.

A titre de comparaison, l'exemple allemand (RFA) présente une situa-

tion inverse (75 à 80 % des ouvrages portent un ISBN) à celle de la France en ce domaine (cf. l'article de Mlle Vilatte intitulé *L'ISBN en Allemagne* paru dans le *Bulletin de la DICA*, (1976), 1, n° 6, p. 4-7).

Ce problème de l'ISBN mériterait une étude détaillée.

2.3.2. POUR UNE TRANSFORMATION DU DEPOT LEGAL

a) L'automatisation du DL : un objectif prioritaire à court terme

Améliorer l'efficacité du service du DL semble un objectif prioritaire. Dans ce but, l'automatisation de la gestion de ce service devrait être réalisée à court terme. Un tel projet est actuellement étudié par la DICA.

L'automatisation du DL faciliterait :

- le contrôle du dépôt légal de l'éditeur comme de l'imprimeur,
- la mise à jour des différents fichiers, notamment celle du fichier éditeurs,

et permettrait l'automatisation du pré-catalogage du DL, qui deviendrait ainsi le niveau 2.

Rappelons qu'il faudrait pouvoir interroger le fichier DL à partir d'un numéro existant sur le livre ou à partir de la clé auteur-titre pour avoir directement accès à ce fichier et, entre autres, faire les commandes de fiches directement à partir des informations existantes sur le livre.

L'automatisation du DL permettrait peut-être aussi de faire évoluer la situation française quant à l'ISBN. Le DL, en accord avec l'AFNIL, pourrait mettre sur pied une attribution automatique de "faux" ISBN ou ISBN provisoires aux livres n'en portant pas et avertir l'éditeur de l'initiative prise.

Enfin, si les propositions indiquées en 2.1.1. b) pouvaient être réalisées, le DL pourrait aussi bénéficier de la mise en place du

CIP et, à terme, contrôler une partie du dépôt légal par le fichier CIP-Biblio.

b) Transformation du DL en *centre national*

A terme, la place du DL serait à redéfinir. Si, par exemple, le DL se transformait en *centre national*, jouissant de moyens accrus en personnel et en locaux, il deviendrait plus aisément un interlocuteur valable pour les éditeurs.

Mais le DL, institution ancienne s'il en est une, semble avoir hérité du poids de ses années pour devenir le parent pauvre de la modernisation : personnel réduit, locaux insuffisants, ... Notons que l'automatisation de la BGF a été réalisée avant celle du DL, ce qui ne semble pas très rationnel, le DL étant le premier maillon de la chaîne.

Rattaché jusqu'en novembre 1976 au département des Entrées de la BN, le DL est maintenant sous la dépendance de l'Administration de la BN. La logique d'une telle décision n'apparaît pas très clairement. Certes, jusqu'ici c'est à la BN qu'est confié le dépôt légal par la loi et le rattachement à l'Administration en est la conséquence. Mais, au moment de la mise en place des centres nationaux, une autre décision aurait pu être prise. Précisons quels sont ces centres (cf. *l'organigramme de la BN, novembre 1976* page suivante) : CBN, Centre national des échanges (CNE), Centre national du livre ancien et des documents rares et précieux, Centre national de prêt (CNP), et Centre national de restauration. A notre connaissance, la création de ces centres nationaux n'a pas encore été sanctionnée par un texte officiel.

Etant donné le caractère très particulier du DL en France, sa complexité, son exhaustivité, la transformation du DL en *centre national* permettrait une redéfinition complète du DL et de son organisation d'ensemble ("*la Régie du Dépôt Légal*"). Des choix précis devraient être faits : centralisation ou non des différents dépôts (livres, périodiques, audio-visuel, ...), organisation plus structurée, moins parcellaire et donc plus efficace et plus cohérente.

Dans ce cadre, le *Centre national du dépôt légal (CNDL)* entretiendrait des rapports privilégiés avec le CBN et en son sein avec la BGF.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

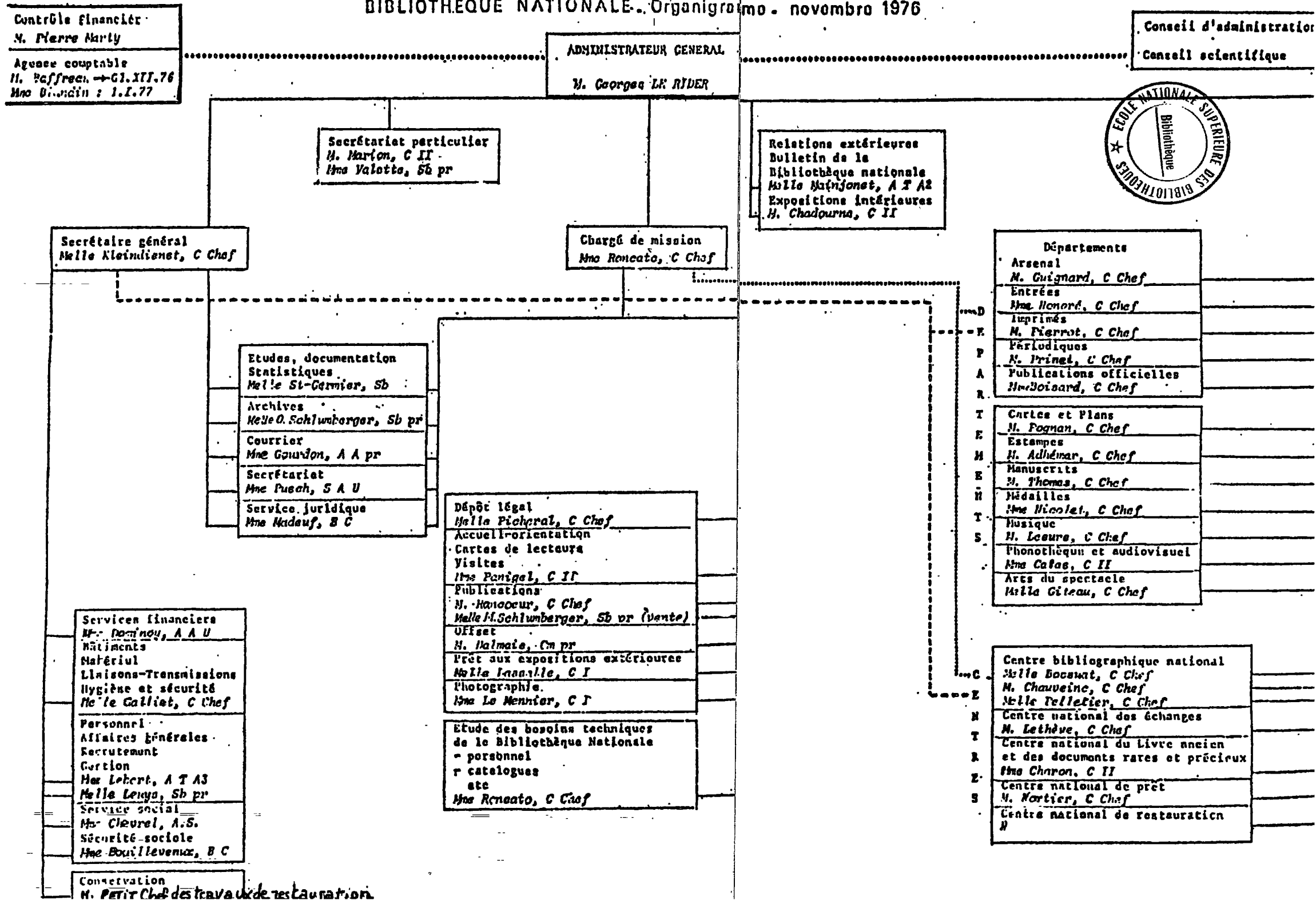
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif
relevant du Secrétariat d'Etat aux Universités

ORGANIGRAMME. Novembre 1976

Abréviations :

A A U Attaché d'administration universitaire
A A pr Agent administratif principal
A S Assistante sociale
A T A2) Agents techniques
A T A3) Agents techniques
B C Bibliothécaire contractuelle
C Chef Conservateur en chef
C I Conservateur de 1ère classe
C II Conservateur de 2ème classe
Cm pr Contremaître principal
S A U Secrétaire d'administration universitaire
Sb pr Sous-bibliothécaire principal
Sb Sous-bibliothécaire

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Organigramme. novembre 1976



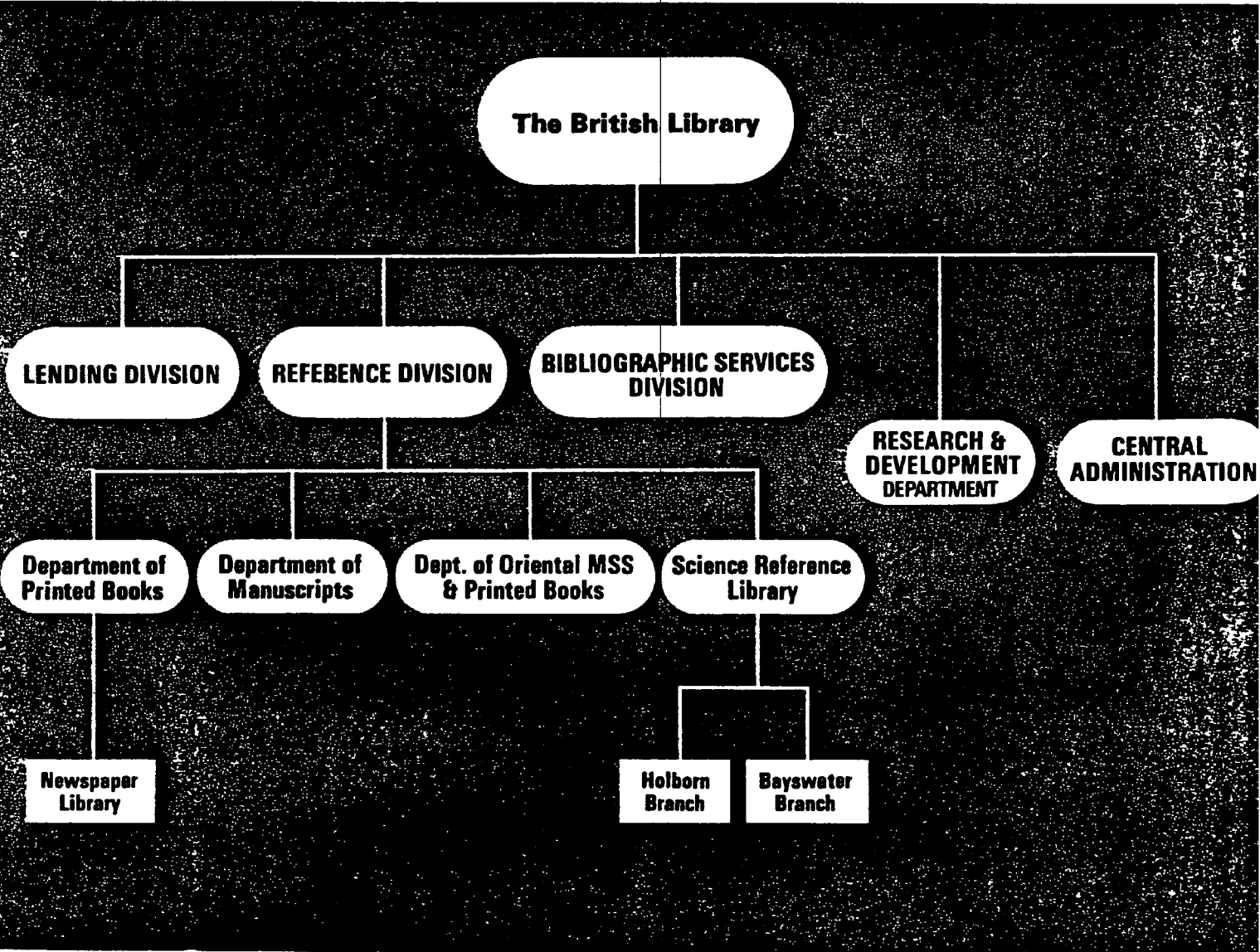
ORGANIGRAMME DE LA BRITISH LIBRARY

Extrait de : The British Library : what it is, how it is run, what it does. - London : British Library Board, 1975.


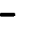
Cet organigramme est présenté ici à titre de comparaison avec le précédent. La British Library est une organisation d'ensemble dont la British Library REFERENCE DIVISION (équivalent de notre BN) n'est qu'un des éléments.


La LENDING DIVISION (à Boston Spa) est - un peu - l'équivalent de notre Centre national de prêt (CNP), du moins quand celui-ci fonctionnera au maximum de ses capacités.

La BIBLIOGRAPHIC SERVICES DIVISION est - un peu - l'équivalent de notre Centre bibliographique national (CBN). Cette Division produit la British National Bibliography (BNB), équivalent de notre BGF. Le Copyright Receipt Office qui reçoit le dépôt légal (auparavant, c'était la bibliothèque de British Museum qui recevait le "legal deposit") dépend de la Bibliographic services division.



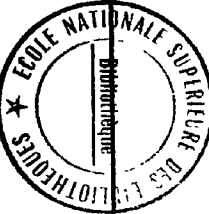
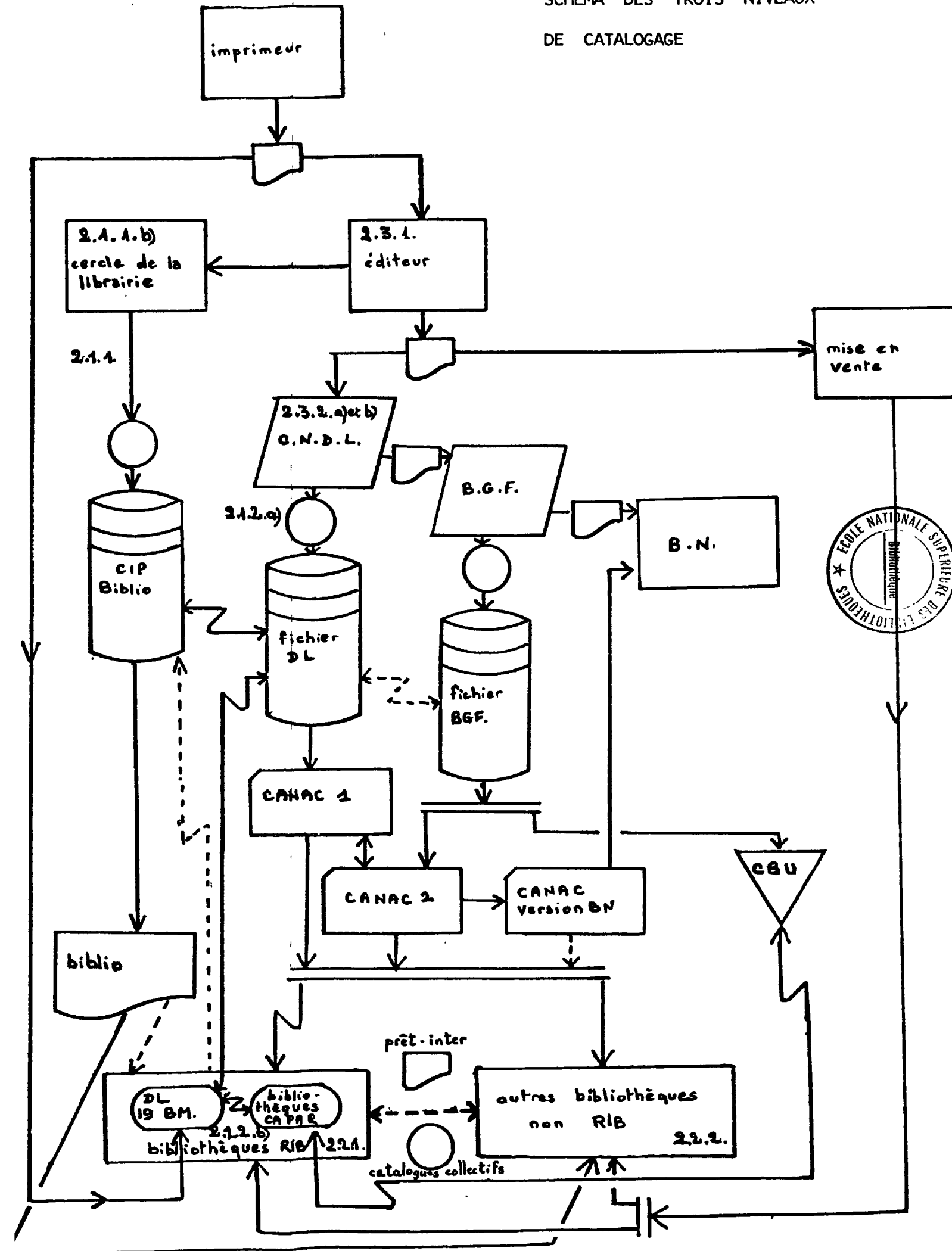
SCHEMA DES TROIS NIVEAUX DE CATALOGAGE

Nous ne respectons pas ici la stricte logique d'un organigramme informatique et avons placé des  indiquant qu'il s'agit d'une transmission de livres, c'est-à-dire des documents eux-mêmes et des  indiquant qu'il s'agit de la transmission des notices, c'est-à-dire de l'information concernant les documents, de manière à bien marquer la différence.

Le symbole  indique qu'il s'agit d'une liaison par terminaux.

Nous n'avons pas élargi ce schéma à l'ensemble des centres nationaux, mais il est clair que différentes liaisons entre CNDL, CNP, CBN et CNE devraient apparaître.

Les chiffres renvoient aux paragraphes du chapitre 2 de la deuxième partie.



3 - POUR UN DEVELOPPEMENT DU RESEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES

CANAC, conçu à l'origine pour aider sur le plan national les bibliothèques de lecture publique au niveau du catalogage, apparaît aujourd'hui, un peu à l'inverse, comme un service dont le client principal va devenir la BN et peut-être les BU, bibliothèques qui vont probablement rentabiliser l'opération CANAC. Mais il serait regrettable de laisser CANAC se défaire de sa "*clientèle*" de la lecture publique. Ne serait-il pas plus juste de réévaluer les problèmes posés pour offrir un service plus efficace en organisant trois niveaux de catalogage ? Cette solution présenterait l'avantage d'améliorer, au niveau d'ensemble, les services catalographiques et bibliographiques et préparerait directement l'avenir du réseau informatique des bibliothèques qui se met en place actuellement.

L'effort financier nécessaire pour un tel projet serait, à long terme, (très) rentable. CANAC a coûté cher, semble-t-il. Le coût est cependant difficile à évaluer : personnel, études réalisées, matériel informatique utilisé (MITRA 15, IRIS 55), autre matériel (massicot, ensachage), fournitures (ruban, carton,...),... Ces coûts doivent être comparés avec les coûts des tâches de catalogage des ouvrages et de reprographie des fiches dans les bibliothèques. Ces coûts sont différents selon les bibliothèques. Selon M. Thirion, Conservateur en chef de la BIU de Nancy, le traitement d'un livre en BU est 5 fois plus cher que le traitement en BM et, sur les trois heures de traitement d'un livre en BU, CANAC représente l'économie d'une heure. Ces quelques indications sont reprises d'une intervention au congrès national de l'ABF à Lyon le 19 mai 1977.

A ce niveau, on se rend compte que favoriser le développement de CANAC, c'est faire des économies. Plus CANAC aura d'utilisateurs

et donc de commandes (environ 250 clients commandant chacun 10 000 fiches par an permettraient un "*régime de croisière*" qui commencerait à être intéressant), plus CANAC deviendra rentable. Mais pour obtenir un tel résultat, il faudrait intervenir sur les causes des insuffisances de CANAC. La mise en place de plusieurs niveaux de catalogage semble être une réponse à ces problèmes.

Néanmoins, en attendant des accords entre le CBN, le DL, le CL et le SNE, une solution transitoire, réalisable à court terme, pourrait consister, *une fois le service du DL automatisé*, à rentrer dans le fichier CANAC les fiches du pré-catalogage DL. Les bibliothèques devraient pouvoir commander ces fiches directement à partir d'une information trouvée sur le livre. Si cela ne peut être obtenu immédiatement, la diffusion d'une simple liste *auteurs - titres, éditeurs et numéros de dépôt légal* permettrait transitoirement aux bibliothèques adhérentes à CANAC de commander les fiches du DL.

Peut-être CANAC nous a-t-il entraînés très (trop ?) loin en ce qui concerne les problèmes d'ensemble ? Cependant, une transformation de certaines structures existantes nous semblerait nécessaire.

" Partant de l'idée très solide de la nécessité d'une coopération entre les bibliothèques prenant la forme d'un réseau cohérent et structuré, utilisant l'informatique comme support, nous devons en préciser les modalités et en définir les caractéristiques. Il ne faut pas confondre ici le réseau informatique support qui est l'outil technique pouvant fonctionner selon diverses modalités avec le système de coopération qui est l'organisation et la gestion du réseau."

M. CHAUVEINC

Coordination et Coopération des bibliothèques.

Introduction du Président au Congrès national de l'ABF, Caen, 15-17 mai 1976.
in : *Bulletin d'informations de l'ABF*, (1976), n° 92, p. 135.

" La mise au point d'un système suffisamment souple et diversifié pour assurer le plein essor du livre et des bibliothèques exige d'inlassables efforts de la part de maints agents de nombreuses institutions. En matière de bibliothéconomie, de bibliographie et de science de l'information, il y a dans chaque pays bien des choses qui auraient besoin d'être améliorées. Même dans les pays où le niveau d'instruction est relativement élevé, la mise au point d'un système satisfaisant demande habituellement des dizaines ou des centaines d'années."

John F. HARVEY, Directeur des services de bibliographie à la Bibliothèque de l'Université du Nouveau-Mexique
Mesures à prendre pour assurer le développement national des bibliothèques et de la bibliographie.
in : *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol. XXVIII, n° 2, mars-avril 1974, p. 84.

CANAC présente un grand intérêt en tant que réalisation pratique d'un début d'automatisation, sur le plan national, du réseau complexe des bibliothèques françaises. Certes, il reste encore beaucoup à faire. En l'état actuel des choses, ce service ne satisfait pas l'ensemble des bibliothèques. Il ne recueille pas l'unanimité, nous l'avons vu. Il semble bien pourtant qu'une fois ce système "rodé" et, de ce fait, correctement intégré au fonctionnement des bibliothèques utilisatrices, CANAC et l'automatisation pourraient être acceptés par la plupart des bibliothécaires.

C'est qu'en effet, comme l'a écrit Mme Wagner, actuellement Conservateur à l'ENSB, dans un *rapport introductif* à des journées d'étude sur *Les bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou bibliothèque et informatique* organisées par le Cercle d'études des bibliothèques d'Aquitaine-Languedoc à Montpellier en 1968 :

"L'ordinateur n'est pas une panacée universelle qui nous permettrait de passer par-dessus les méthodes et les solutions d'organisation ; il ne peut pas se substituer à elles ; il nécessite au contraire une organisation rigoureuse préalable ; alors seulement, il devient le multiplicateur puissant de l'efficacité que nous recherchons."

La mise en place du réseau informatique des bibliothèques, sous son double aspect de catalogue collectif et de catalogage centralisé ou partagé, représente une option à long terme quant à l'avenir des bibliothèques françaises. Et, dans ce cadre, on ne peut réduire CANAC à un simple service de distribution de fiches issues des notices de la BGF. Celles-ci ne sont que le premier produit d'un service plus global. En effet, les notices produites par CAPAR seront éditées par CANAC (*en ce sens, CANAC sera aussi un produit de CAPAR*) et toute bibliothèque participant à CAPAR pourra demander à CANAC les fiches issues, soit des notices CAPAR produites par les bibliothèques participant à CAPAR, soit des notices provenant des bandes CBU transférées en INTERMARC pour permettre l'édition de fiches CANAC (*en ce sens, CAPAR sera un client de CANAC*).

La production de listes de nouvelles acquisitions, de catalogues, de bibliographies sous forme de microfiche ou de bande magnétique feront aussi de CANAC l'un des outils indispensables à la coordination et à la coopération entre bibliothèques. Il est possible qu'à terme, par l'introduction de nouveaux supports (microfiches, bandes magnétiques), CANAC favorise la suppression des fichiers traditionnels dans les bibliothèques.

Tout ceci amènera probablement une évolution de la profession. Sans doute y aura-t-il alors des catalogueurs professionnels, comme aux Etats-Unis par exemple, pour réaliser un tel travail ?

Enfin, CANAC doit être envisagé, non comme une entreprise risquant de réduire au chômage une partie de la profession, mais au contraire comme un service libérant les bibliothécaires des tâches les plus fastidieuses pour leur permettre d'améliorer la qualité du service et remplir leur véritable rôle auprès du public.

CANAC s'insère donc dans une politique de l'Etat vis-à-vis des bibliothèques. C'est actuellement une forme d'assistance gratuite de l'Etat à leur égard. Le financement de l'automatisation de certains services communs (BGF, CAPAR, CANAC) a été l'une des priorités retenues en matière de bibliothèques. Mais si un tel

effort n'est pas soutenu, cette opération de grande envergure peut se révéler inefficace.

Les expériences étrangères, et particulièrement l'expérience anglo-saxonne, peuvent sinon servir de modèle, du moins fournir d'utiles informations. Quoiqu'il en soit, l'infrastructure mise en place et ses potentialités préparent l'avenir.

CANAC et l'ensemble dans lequel il s'insère représentent concrètement l'entrée des bibliothèques dans une ère nouvelle où l'informatique jouera un rôle essentiel. CAPAR en sera peut-être l'un des meilleurs exemples dans les années à venir. La notion de réseau informatique des bibliothèques ne relèvera plus alors du domaine de la science-fiction.

ANNEXES

ANNEXE 1

DUPUY (Hubert). - CANAC : un service évolutif pour les bibliothèques.

In :

Bulletin de la DICA, (1977), 2, n° 3-4, p. 22-43.

ANNEXE 2

DUPUY (Hubert). - Compte-rendu de la journée d'étude sur le CANAC.

In :

Bulletin de la DICA, (1976), 1, n° 4, p. 4-12.

ANNEXE 3

CHAUVEINC (Marc). - Utilisation de l'informatique dans les bibliothèques : point de vue du bibliothécaire.

In :

Informatique et bibliothèque. Congrès de l'Association des bibliothécaires français. - Grenoble, 1971. - P. 13-15.

ANNEXE 4

Rapport sur l'automatisation du catalogage des bibliothèques de lecture publique de Grenoble (*document interne*).

ANNEXE 5

LE CIRCUIT ET LE TRAITEMENT DU LIVRE
DANS LES BIBLIOTHEQUES

ANNEXE 6

L ' ORDINATEUR N ' EST QU ' UN OUTIL ! LA PREUVE ...

ANNEXE 7

ETUDES PROPOSEES

Extrait du : *Bulletin de la DICA*, (1977), 2, n° 3-4, p. 22-43.

CATALOGAGE NATIONAL CENTRALISE

Un service évolutif pour les bibliothèques.

Avant de décrire pour les utilisateurs à quoi correspond le service du CATALOGAGE NATIONAL CENTRALISE, il convient de définir l'expression. En effet pour l'heure, le CANAC est effectivement un système de catalogage centralisé, le fichier sur support magnétique étant alimenté par une source unique, le Service français de la Bibliothèque Nationale. Il s'agit cependant d'une première étape, car les bibliothèques qui participeront au Réseau Informatique des Bibliothèques, en effectuant le catalogage en coopération seront autant de sources qui alimenteront le fichier, à partir duquel des produits édités pourront être fournis. Donc à terme, la centralisation concerne le stockage des informations et la production de notices éditées, le catalogage étant réparti et de ce fait décentralisé.

La terminologie étant précisée, l'objet du CANAC doit être établi dans toute son extension : le service du CANAC consiste à permettre à toute bibliothèque qui le souhaite de commander les notices catalographiques correspondant à ses acquisitions, soit sous forme de fiches pour l'instant, ensuite sous forme de listes (sur support papier ou sur microfiche). Dans les remarques qui suivent on se limitera au service des fiches envisagé sous quatre chapitres : les délais ; la version expérimentale ; la version améliorée et les problèmes qui se posent pour améliorer le service rendu.

1. La question des délais.

Ce problème primordial doit être abordé dès le seuil de cette étude, dans la mesure où il est déterminant pour l'appréciation du service rendu par le CANAC.

A. Les délais qui s'écoulent entre la parution d'un ouvrage et la connaissance de la notice catalographique se décomposent de la façon suivante :

- a) Temps écoulé entre la commercialisation d'un ouvrage et le dépôt légal
- b) Circuit du livre à la Bibliothèque Nationale
- c) Catalogage de l'ouvrage
- d) Saisie contrôlée de la notice catalographique
- e) Création de la bande hebdomadaire à photocomposer
- f) Impression de la bande photocomposée sur support papier
- g) Acheminement du numéro de la Bibliographie de la France.

Dans la situation actuelle, un délai de 6 semaines est incompréhensible pour réaliser ces opérations. L'édition du numéro hebdomadaire sur micro support (microfiche) devrait permettre de gagner une dizaine de jours.

B. Délais de traitement au service du CANAC.

- a) Temps d'acheminement de la commande : 2 jours
- b) Temps de traitement et de production : 2 jours
- c) Temps d'acheminement des paquets : 3/4 jours

Au total les délais qui s'écoulent entre l'envoi d'un bordereau de commande et la réception du/des paquets de fiche(s) correspondant s'élève à 8-10 jours.

Ces délais représentent une moyenne. Dans le meilleur des cas une commande peut être satisfaite en 4 jours.

Un jour pourrait être gagné ; si le volume des commandes le justifiait, on pourrait en effet en tenant compte de l'augmentation de la charge, imaginer d'effectuer un traitement quotidien (en janvier 1977, 11 traitements CANAC ont été effectués pour 21 jours ouvrables, soit une moyenne d'un jour ouvrable sur 2).

Sur le premier type de délais, on peut s'imaginer qu'il serait facile de gagner sur les points a) et b). Néanmoins pour le point a), les moyens de persuasion dont dispose la Bibliothèque Nationale sont peu importants, compte tenu du fait que le dépôt légal est une forme d'impôt. Pour le circuit du livre à l'intérieur de la Bibliothèque Nationale, une certaine rigidité des circuits tient aux modalités suivies pour la cotation des ouvrages et s'il est probable qu'un aménagement des circuits permettrait de gagner quelques jours, le seul moyen de gagner un temps appréciable serait de publier une Bibliographie nationale avec des notices sans cote, ce qui relève de l'utopie dans le système national actuel. Il faut noter aussi l'insuffisance en moyens du service de catalogage, qui est susceptible de rendre un service potentiel à environ un millier de bibliothèques.

II. La version expérimentale.

Une journée d'études organisée par la DICA le 5 mars 1976 et dont-il a été rendu compte dans le Bulletin de la DICA, vol. 1, n° 4, mai 1975, p. 3 →, a établi un premier bilan de cette expérience prolongée pour diverses raisons; Il suffit donc dans ce chapitre de rappeler l'économie globale du CANAC dans sa phase expérimentale (juin 1975 - mai 1977) et d'actualiser certaines données chiffrées.

A. Economie globale du CANAC.

Le projet du CANAC s'inscrit dans un plan national d'automatisation, dont la 1ère phase consiste à automatiser la Bibliographie nationale dans toutes ses composantes. Pour l'heure et avant la mise en oeuvre du Réseau Informatique, seules sont disponibles les fiches correspondant aux notices publiées dans la Bibliographie de la France, partie livres.

Ce projet est essentiellement un système de production de notices catalographiques. Les normes de catalogage, conforme à l'ISBD sont rigoureusement respectées ; pour les vedettes, le système, en l'absence d'un

fichier d'autorités (dont la mise en oeuvre est étudiée par ailleurs par le groupe européen INTERMARC), est tributaire du système en usage à la Bibliothèque Nationale. Cela peut entraîner, pour les bibliothèques qui utilisent des vedettes simplifiées, la nécessité d'ajouter la forme de vedette voulue au-dessus de la notice.

Modalités d'inscription. Chaque bibliothèque qui s'inscrit remplit un bordereau recto verso (voir Annexe 1) donnant son' identification postale à quoi s'ajoute un code analytique (ce code à 10 c. permet en le segmentant de déduire le type de bibliothèque, la ville siège de la bibliothèque et le numéro d'ordre d'inscription) ainsi que les paramètres d'édition et de composition de fichier qui permettent d'approcher au mieux le voeu de l'utilisateur. Ces modalités sont conçues de sorte qu'à une inscription corresponde un type de jeu de fiches, et une localisation postale. Si une bibliothèque souhaite pour ses différents services, des jeux de fiches différents, elle doit prendre autant d'inscriptions que de jeux de fiches voulus. Le bordereau d'inscription au service du CANAC est envoyé à l'ISLE d'ABEAU. A réception du bordereau, le service du CANAC effectue un contrôle de vraisemblance, codifie les données et adresse un carnet de commande à la bibliothèque (voir copie du bordereau en Annexe n° 3).

Procédure de commande. Pour commander des fiches, seules deux contraintes sont imposées : la nécessité d'indiquer la cote des ouvrages et l'obligation de remplir huit lignes par commande (chaque bordereau en comprend quinze). La deuxième contrainte est d'ordre postal, les P et T exigeant que chaque paquet pèse 50 grammes ; il faut donc, compte tenu du poids des fiches que chaque paquet comprenne 20 fiches au minimum. Le bordereau comporte deux parties : un en-tête avec le code de la bibliothèque (c'est ce code qui permet d'établir le lien en machine avec le fichier des inscriptions), le n° de commande, la date, la date d'envoi et une rubrique nombre d'articles qui totalise le nombre de lignes remplies sur un bordereau ; les lignes de commande proprement dites constituées de 5 zones :

- le numéro de ligne (préimprimé)
- l'identificateur : c'est le numéro de commande qui peut-être soit l'ISBN, soit le numéro de notice de la Bibliographie de la France (codifié sur sept positions)
- le nombre d'exemplaires de fiches de base et de jeux des fiches
- la cote de magasin codifiée sur 20 positions
- la cote de libre-accès codifiée sur 32 positions (ces 32 positions sont découpées en 4 sous-zones de 8 caractères).

Ainsi une cote codifiée :

ARG | | | | | 504 / 505 | REF | | | | |

Sera éditée sur 3 lignes

ARG
504 / 505
REF

Les commandes sont traitées bi ou tri-hebdomadairement en fonction du volume des bordereaux parvenus au service du CANAC.

La chaîne de production proprement dite. Après les traitements informatiques, on obtient une bande triée qui représente l'image codée et structurée des notices catalographiques. Cette bande passe dans un ensemble imprimant (il s'agit en fait d'un petit ordinateur spécialisé dans les fonctions d'impression) qui édite sur support cartonné les fiches à raison de 300 lignes minute. En réalité la vitesse d'impression est à réduire de 50%, car la chaîne utilisée étant de conception américaine (cette chaîne a été sélectionnée par l'American Library Association) les caractères accentués font défaut ce qui requiert une double impression. Une étude menée par la DICA a établi qu'en ajoutant quatre caractères accentués (é, è, ê, à) et le ç sur la chaîne, la vitesse d'impression pourrait être notablement augmentée (30% environ) : néanmoins le coût de la modification est aussi important que le prix d'acquisition de la chaîne d'impression (!). Après le poste d'impression, les aravents de papier passent par un poste de massicotage et d'assemblage automatique en paquets. Les deux derniers postes sont constitués par l'ensachage sous plastique et l'affranchissement. Après quelques incidents de départ concernant la solidité des paquets, un nouveau plastique a été sélectionné qui semble donner satisfaction, puisque depuis plusieurs mois aucune rupture de paquet n'a été signalée au service du CANAC

B. Données statistiques.

- Bibliothèques participantes.

Au 31 janvier 1977, il y avait 100 inscriptions mémorisées dans le fichier signalétique des bibliothèques. Ces inscriptions représentent 79 établissements. Sur ces 79 établissements inscrits, 23 ont arrêté l'expérience (soit 30%) ; ces abandons ont été motivés principalement par quatre raisons : la rigidité du système de commande (nécessité de repérages assez laborieux dans la BGF), les délais relativement élevés, la qualité insuffisante des produits édités et les insuffisances du service rendu (absence d'indexation systématique ou matière ; contenu des fiches trop riches). Le service CANAC ne peut intervenir en partie que sur les trois derniers points : comme il a été indiqué plus haut le recours à la micrographie permettra de gagner sur les délais de diffusion de la BGF ; quant au contenu des fiches il est indiqué plus loin ce que permettra la nouvelle version. S'agissant du papier sur lequel les fiches sont éditées, il est certain que son satinage laisse quelque peu à désirer ; il est à noter en revanche que pour ce qui est de la couleur, trois grands systèmes utilisés à l'étranger à grande échelle ont également retenu des papiers non blanc (ocre ; "natural") : Library of Congress, TELECAT (Canada) ; OCLC (Columbus, Ohio). D'ores et déjà un nouveau support blanc a été sélectionné, qui pourrait être utilisé par les bibliothèques disposées à payer le coût de l'impression (2 ou 3 centimes par fiche).

Il est important de souligner que seulement cinq bibliothèques sur les vingt trois qui ont cessé leurs commandes, ont signalé que l'abandon était définitif. Les dix huit autres ont indiqué qu'elles étaient susceptibles de se réabonner lorsque la nouvelle version du CANAC serait disponible.

Les établissements actuellement inscrits représentent surtout le secteur de la Lecture publique, puisque seules des notices d'ouvrages français peuvent être procurées avant la mise en oeuvre du CAPAR.

- Volume de production des fiches.

. Statistique mensuelles (en milliers de fiches)

1975

Juillet	10,2	
Août	7,4	
Septembre	5,7	
Octobre	13,3	
Novembre	10,9	
Décembre	6,7	Moyenne : <u>9,03</u>

1976

Janvier	7,5	
Février	12	
Mars	11,8	
Avril	13,7	
Mai	6,8	
Juin	23,6	
Septembre	14,7	
Octobre	24,2	
Novembre	15	
Décembre	16,2	Moyenne : <u>14,5</u>

1977

Janvier	28,7
---------	------

L'augmentation de la production mensuelle de 1976 par rapport à 1975, se monte à 62%.

III. La deuxième version du CANAC.

Pour la mise en oeuvre de cette nouvelle version, il a été tenu compte des demandes et des critiques exprimées par les utilisateurs, notamment lors de la journée de synthèse organisée le 5 mars 1976. Les besoins spécifiques de la Bibliothèque Nationale dont le Service français alimente le fichier central, ont également été pris en compte.

Les améliorations apportées s'ordonnent autour de deux pôles : l'affinement du profil de la bibliothèque utilisatrice, la mise en oeuvre de commandes automatiques.

A. Affinement des paramètres pris en compte pour l'inscription.

L'affinement a pour objet de permettre une "personnalisation" du service rendu. Il concerne principalement trois points :

- Amélioration de présentation.

Les cotes de magasin seront mieux mises en évidence, puisque une ligne blanche précèdera l'édition de cette cote. Par ailleurs, pour les vedettes, deux types d'édition seront possibles : la vedette pourra donc être détachée de l'ISBD pour les bibliothèques qui le souhaiteront.

- Affinement des jeux de fiches.

Aux types de jeux de fiches qui étaient proposés dans la version expérimentale ont été ajoutés un jeu simplifié ne comprenant que les fiches de base et les fiches de coauteur et un jeu dans lequel les fiches au titre ne sont procurées que lorsque l'ouvrage considéré est un roman. Donc pour les bibliothèques qui souhaitent obtenir les fiches au titre deux possibilités s'offrent :

- soit recevoir ces fiches systématiquement, quel que soit le type d'ouvrage (documentaire, fiction)
- soit recevoir ces fiches uniquement pour les romans. Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées pour enrichir les possibilités, mais compte tenu des besoins recensés, il n'a pas paru utile de sophistication les rubriques pour le moment.

- Personnalisation" du contenu des notices.

Si la forme des vedettes demeure invariable, à défaut d'un fichier d'autorité, l'ISBD pourra être allégé des informations jugées inutiles par la bibliothèque adhérente. La seule mention obligatoire est celle du titre. Toute autre sous-zone peut-être ôtée du corps de la notice. Les possibilités offertes représentent l'une des modifications essentielles apportées par la nouvelle version du CANAC.

POUR LES COMMANDES, IL NE SERA PLUS OBLIGATOIRE D'INDIQUER UNE COTE.

B. Commandes automatiques.

C'est la deuxième innovation d'importance du CANAC 2. Les adhérents qui le souhaitent pourront en effet à partir du bordereau de commande indiquer un "profil" à partir duquel les notices leur seront adressées automatiquement. Dans un premier temps les "profils" retenus sont au nombre de huit :

- livraison automatique de toute les notices
- livraison automatique des notices cataloguant les microfiches
- livraison automatique des notices cataloguant des traductions
- livraison automatique des notices cataloguant des publications officielles
- livraison des notices cataloguant les thèses
- les trois autres sélections concernent les services de la Bibliothè-

que Nationale. Néanmoins il est à noter que les ouvrages d'histoire sont prévus dans ces sélections (le repérage s'effectue à partir de la cote).

IV. Les problèmes actuels du CANAC.

A. Qualité de l'impression.

Nous donnons en annexe des copies de fiches produites par différents systèmes, dont deux (OCLC et Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne) utilisent la même chaîne d'impression que la DICA.

Certains systèmes permettent d'obtenir des fiches photocomposées (Bibliothèque du Congrès par exemple). Néanmoins, cette procédure n'était pas envisageable pour la DICA compte tenu du stockage de fiches qu'elle entraîne. En effet pour amortir le coût d'un cliché, il faut un tirage en plusieurs exemplaires ; le tirage étant indépendant des commandes. On a opté pour une procédure différente où les fiches ne sont fabriquées que si elles correspondent à une commande réelle.

Un système intermédiaire existe au Canada dénommé UT/LAS (University of Toronto Library Automation System). Dans ce système, l'impression est effectuée selon la procédure suivie par la photocopie (procédé xérographique) : on obtient par là une qualité d'impression légèrement supérieure à l'impression par chaîne : deux temps dans cette procédure, d'abord projection des lettres et composition des notices sur écran cathodique, puis ensuite projection de l'image obtenue sur carton, la poudre d'encre étant fixée par ionisation.

B. La diffusion de l'ISBN.

Il est certain qu'une extension plus grande de l'ISBN permettrait d'améliorer les performances et l'efficacité du service du CANAC. En effet, l'ISBN est le seul "identificateur" non ambigu. De ce fait, on pourrait fort bien retenir les commandes effectuées par ISBN en les mémorisant, pour le cas où la notice correspondant à l'ouvrage n'est pas encore dans le fichier central. Or cette opération de mémorisation est pratiquement impossible pour les ouvrages dépourvus d'identificateur non ambigu, donc d'ISBN.

A partir du moment où 50% des ouvrages auraient un ISBN, il serait possible de prévoir cette amélioration des procédures de gestion.

C. L'amélioration des procédures de repérage.

Pour procéder à une amélioration du repérage des notices dans les fascicules hebdomadaires de la Bibliographie de la France, il faudrait multiplier les index cumulatifs (rythme bimensuel ou mensuel). L'obstacle en l'occurrence est purement financier, les cumulations n'occasionnant aucune difficulté informatique.

D. Nouveaux types de fiches.

Ne sont pas fournies les fiches de collection et de dépouillement de collection. Pour les premières, leur production est liée à l'automatisation des notices de périodiques ; quant aux secondes, leur contenu devrait préalablement avoir été défini.

S'agissant des fiches matières ou systématiques, lorsque l'indexation des notices aura été réalisée, on peut imaginer soit d'éditer des fiches matière pour les bibliothèques qui se satisfont du système d'indexation retenu, soit d'imprimer sur une fiche à part, à titre d'information l'indexation effectuée.

x x

x

Le CANAC qui a désormais acquis un régime de croisière peut être étendu quantitativement et qualitativement. Toute bibliothèque qui le souhaite peut en effet s'inscrire d'ores et déjà au service du CANAC : L'extension qualitative s'effectue dans deux directions : mise au point des procédures d'édition de listes de nouvelles acquisitions, soit sous forme imprimée traditionnelle soit sous forme de microfiches ; assouplissement des modalités de commande pour les bibliothèques qui adhéreront au Réseau Informatique et pourront de ce fait effectuer leurs commandes à partir d'un terminal.

B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FICHES

1 cotes

1.1 UTILISEZ-VOUS DES COTES DE LIBRE-ACCES ?

 OUI 1

1.2 EMPLACEMENT DES COTES MAGASIN

- EN HAUT A DROITE

 OUI 2

- EN BAS A DROITE

 OUI 3

2 vedettes

- SCIENTIFIQUES

 OUI 4

- SIMPLIFIÉES

 OUI 5

3 jeu de fiches

3.1 JEU STANDARD

 OUI 6

3.2 JEU SANS FICHES AUX AUTEURS SECONDAIRES

 OUI 7

3.3 JEU SANS FICHES AUX ENTREES AUTEURS-TITRES

 OUI 8

3.4 JEU AVEC FICHES AU TITRE QUAND L'AUTEUR DE L'OUVRAGE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

 OUI 9

Ne rien inscrire dans cette partie.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9

1

BORDEREAU D'INSCRIPTION OU DE MODIFICATION D'INSCRIPTION AU SERVICE DU C.A.N.A.C.

commandes automatiques

OUI	
-----	--

code de la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A. ADRESSE

1 intitulé :

2 adresse :

3 code postal

--	--	--	--	--	--

4 commune de distribution postale (cedex s'il y a lieu)

--

5 n° de téléphone

--	--	--	--	--	--

 poste

--	--

6 personne responsable des commandes CANAC

Mr Mme Mlle

--

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FICHES

1 cotes :

1.1 UTILISEZ-VOUS DES COTES DE LIBRE-ACCES ?

 OUI 1

1.2 EMPLACEMENT DES COTES MAGASIN :

- EN HAUT A DROITE ?

 OUI 2

- EN BAS A DROITE ?

 OUI

1.3 UTILISEZ-VOUS LES COTES B.N. ?

 OUI 3

ne rien inscrire dans cette partie

2 vedettes :

SOUHAITEZ-VOUS QUE LES VEDETTES DE VOS FICHES SOIENT EDITEES DETACHEES DU CORPS DE LA NOTICE ?

 OUI 4

3 rappel des vedettes :

SOUHAITEZ-VOUS LE RAPPEL DES VEDETTES SUR LES FICHES DE BASE ?

 OUI 5

4 présentation et mise en page :

 TYPE 1 TYPE 2 TYPE 3 TYPE 4 6

5 jeu de fiches :

5.1 JEU STANDARD

 OUI 1

5.2 JEU SANS FICHES AUX AUTEURS SECONDAIRES

 OUI 2

5.3 JEU SANS FICHES AUX ENTREES AUTEURS - TITRES

 OUI 3

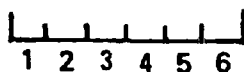
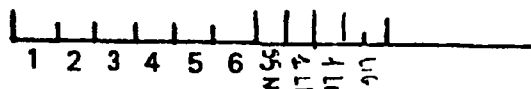
5.4 JEU AVEC FICHE AU TITRE QUAND L'AUTEUR DE L'OUVRAGE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

 OUI 4

5.5 JEU AVEC FICHE AU TITRE QUAND IL S'AGIT D'UN ROMAN

 OUI 5

5.6 JEU SIMPLIFIE

 OUI 6

C. CONTENU DES FICHES

1 zone du titre et de la mention d'auteur

- SOUS-TITRE
- MENTION DES AUTEURS SECONDAIRES
- COMPLEMENT DU TITRE
- TITRE ALTERNATIF
- AUTRE TITRE DU MEME AUTEUR
- AUTRE TITRE D'UN AUTEUR DIFFERENT
- TITRE PARALLELE

2 zone de l'édition

- MENTION DE L'EDITION
- MENTION D'AUTEUR RELATIVE A L'EDITION

3 zone de l'adresse

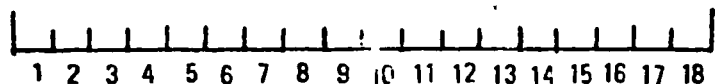
- LIEU DE PUBLICATION
- NOM DE L'EDITEUR
- DATE DE PUBLICATION
- MENTION D'IMPRIMEUR

4 zone de la collation

- NOMBRE DE VOLUMES
- MENTION D'ILLUSTRATION
- FORMAT
- NOMBRE DE PAGES
- MATERIEL D'ACCOMPAGNEMENT

ne rien inscrire dans cette partie

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18



5 zone de la collection

- MENTION DE COLLECTION
- MENTION DE SOUS-COLLECTION
- MENTION D'AUTEUR
- NUMEROTATION
- I.S.S.N.
- TITRE PARALLELE DE COLLECTION
- MENTION DE THESE

6 zone des notes

- TITRE ORIGINAL
- MENTION D'EXTRAIT DE PERIODIQUE
- AUTRES NOTES

7 zone de l'ISBN, reliure, prix

- I.S.B.N.
- RELIURE
- PRIX



19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 ne rien inscrire dans cette partie

D. DEFINITION DU PROFIL

1 libellé du "profil":

2 nombre de fiches :

2.1 NOMBRE DE FICHES DE BASE

--	--

2.2 NOMBRE DE JEUX DE FICHES

--	--



ne rien inscrire dans cette

ANNEXE

1 2 3 4

COMMANDE DE FICHES CATALOGRAPHIQUES

39

Intitulé de
l'émetteur

CA01 006800 * 00

Date d'envoi 13	Nb articles 19	N° Commande 21	Code de l'émetteur 27
--------------------	-------------------	-------------------	--------------------------

N° ligne	Identificateur	NOMBRE EXEMPLAIRES		Cote Magasin	Cote de libre-accès			
		FICHES DE BASE	JEUX		1 ^{re} ligne	2 ^{me} ligne	3 ^{me} ligne	4 ^{me} ligne
01		23	25	27	47	55	63	71
02								
03								
04								
05								
06								
07								
08								
09								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

CA02 → Rep. 5 à 10

ANNEXE 3

PQ
1860
.BE

Eustis, Alvin Allen, 1917-
Moliere as ironic contemplator, by
Alvin Eustis. The Hague, Kouton, 1977
231 p. 24 cm. (De proprietatibus
litterarum. Series practica; 40)
Bibliography: p. [219]-227.

O
C
C
C

1. Molière, Jean Baptiste Poquelin,
1622-1673--Criticism and
interpretation. 2. Irony. I. Title
II. Series

Dnu L-93528 eeb DLMnt 72-944

L
A
U
S
A
N
N
E

COI (Jean-Pierre).- Pour une sociologie
politique... / Jean-Pierre Cot, Jean-Pierre
Meunier. - Paris : Éditions du Seuil, 1974
(53-Mayenns : impr. Floch). - 2 vol. ; 18 cm.
- (Collection politique ; 65-66.)
[16 F. 12179 (65-66)]
1 : Sociologie et politique, l'autonomie
relative du système politique, les types
d'autorité politique. - 249 p. : ill.
- Br. : 9,90 F.

(test d'impression
sur le papier uti-
lisé par la BCU
de Lausanne).

1075000017 76/06/03 7500036 0 m B

301.41

801.41 Les Amours paysannes : amour et
AMO sexualité dans les campagnes de
l'ancienne France, XVI^e-XVII^e siècle /
[textes choisis et présentés par] par
Jean-Louis Flandrin. - [Paris] :
Gallimard : Julliard, 1975
(27-Mesnil-sur-l'Écluse : impr.
Firmin-Didot). - 255 p. - [16] p. de
pl. : couv. ill. en coul. ; 18 cm.
- (Collection Archives ; 67.)
Notes bibliogr. - Br.

LANAC

- FLANDRIN (Jean-Louis). Éd.

142810

6293066014 75/09/23 7508530 0 m B

[LB 598000/1377

ACHACHE (Achille).- Mathématique du
CAPES : interrogation orale / Achille
Achache, ... Denis Richard, ... - Paris :
Hermann, 1976 (45-Orléans : Impr.
nouvelle). - XI-[24]-272 p. : ill.,
couv. ill. ; 24 cm. - (Actualités
scientifiques et industrielles ; 1377 :
Collection Formation des enseignants.)
Bibliogr. p. 271-272. - ISBN
2-7056-1377-3 Br. : 58 F.

UNIVERSITÄT ZÜRICH

VOX UNIVERSITÄT

UNIVERSITÄT ZÜRICH

- RICHARD (Denis).

BIBLIOTHEQUE
DU CONGRES

Yale, Wesley W

Alternative to Armageddon; the peace potential of lightning war [by] Wesley W. Yale, I. D. White [and] Hasso E. von Manteuffel. New Brunswick, N.J., Rutgers University Press [1970] xvii, 257 p. illus., maps. 24 cm.

1. Lightning war. I. White, Isaac D., joint author. II. Manteuffel, Hasso E. von, 1897- joint author. III. Title.

U167.5.L5Y34
ISBN 0-8135-0666-2

355.4'22

71-119510
MARC

Library of Congress

70

TORONTO (3U)

HQ
3890
A45

Amoa, Ga Kwame.

Echanges internationaux et sous-développement / Ga-Kwame Amoa, Oscar Braun ; présentation par Samir Amin. -- Paris : Anthropos-Idep, [1974] 264 p. ; 19 cm. (Collection Anthropos-IDEP ; 3)

Comprend des références bibliographiques.
Dépouillement: Amoa, G. K. Les relations économiques internationales et le problème du sous-développement, la Communauté économique européenne et l'Afrique.--Braun, O. L'échange inégal.

134 BNQA

3-007410-00
76OCT19 10163080

DEPARTMENT OF LIBRARIES

UNIVERSITY OF TORONTO
RECEIVED

ANNEXE 2

Extrait du : *Bulletin de la DICA*, (1976), 1, n° 4, p. 3-12.

JOURNEE D'ETUDE
SUR LE CANAC

PARIS

SERVICE DES BIBLIOTHEQUES

5 MARS 1976

COMPTE-RENDU PAR MONSIEUR DUPUY

Une journée d'études sur le Catalogage National Centralisé (CANAC), a été organisée à la DICA le 5 mars 1976, dans les locaux de la Bibliothèque Nationale, rue de Louvois.

Participaient à cette journée, à la fois les représentants du Secrétariat d'Etat à la Culture : Monsieur POINDRON adjoint au Directeur du livre, et Monsieur YVERT Chef du Service des Bibliothèques publiques, et ceux du Secrétariat d'Etat aux Universités : Monsieur LE RIDER Administrateur général de la Bibliothèque Nationale qui devait accueillir les participants, et Monsieur RACHOU Chef du Service des Bibliothèques qui devait conclure la journée.

L'Inspection générale était représentée par Messieurs BLETON et CAILLET.

La Division de la Coopération et de l'Automatisation (DICA) était représentée par Monsieur PELOU Chef de la Division, Monsieur PALLIER Chef du Bureau de la Coopération, Monsieur LAMY Chef du Bureau de l'Automatisation, ainsi que Messieurs DUPUY conservateur, HAJJAR et MASSON informaticiens.

Avaient été conviés à cette journée les représentants des bibliothèques qui avaient participé à cette date à l'expérience CANAC.

Ce sont :

- les bibliothèques centrales de prêt du : Cantal, Indre-et-Loire, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Val d'Oise, Vosges, Yonne.
- les bibliothèques municipales de : Amiens, Angers, Caen, Cergy-Pontoise, Chambéry, Colmar, Colombes, Evry, Grenoble, Macon, Pau, St Denis, St Dié, St Etienne, Villeparisis.
- la bibliothèque publique de Massy.
- l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.
- la bibliothèque universitaire de Pau, section droit.

Etaient associées à cette journée, la Bibliothèque Nationale et certaines bibliothèques universitaires qui, à la date du 5 mars n'avaient pas encore participé à l'expérience CANAC.

SOMMAIRE :

- I - DEROULEMENT DE LA JOURNEE
- II - BILAN DE L'EXPERIENCE
- III - VERSION II CANAC

I - DEROULEMENT DE LA JOURNEE

MATIN : - Accueil des participants par Monsieur LE RIDER, qui met l'accent sur l'aspect de coopération de l'application du Catalogage National Centralisé. Cette application est en effet susceptible d'intéresser les bibliothèques de tout type et de toute taille. Monsieur LE RIDER signale qu'il attend beaucoup de la collaboration qui doit s'instaurer entre toutes les formes de coopération et notamment entre la DICA et le CBN.

Mademoiselle BOSSUAT définit les Centres de Coopération placés auprès de la Bibliothèque Nationale. En ce qui concerne le Centre Bibliographique National, la répartition comporte 3 secteurs : la Bibliographie nationale concernant tous les documents (le Service Français Automatisé appartient à ce premier secteur) ; Service des normes et fichiers d'autorité, ce service envisage de constituer un code de catalogage à partir des normes ; le service des catalogues collectifs. Le CBN participe au CANAC, au réseau informatique des bibliothèques et au plan international au Contrôle Bibliographique universel. Les deux autres centres sont les Centres des Echanges Internationaux et le Centre Technique de Coopération (Livre ancien, restauration, prêt).

Monsieur PELOU explique l'organisation de la DICA et rappelle les objectifs du CANAC. L'objectif de base consiste à libérer progressivement les bibliothèques françaises du catalogage descriptif. Pour le test, les bibliothèques choisies étaient essentiellement des bibliothèques publiques en raison de leurs acquisitions qui concernent en très grande majorité des ouvrages français.

L'Automatisation de la Bibliographie de la France a commencé le 1er janvier 1975, le test CANAC a commencé le 5 juin 1975 ; en février 1976, le service du CANAC a été proposé à 200 nouvelles bibliothèques. En 1977, ce service (limité aux fiches actuellement) pourra être proposé à toutes les bibliothèques qui en feront la demande.

Le rythme de production pendant la phase de tests (40 inscriptions) de juin 1975 à février 1976 a été de 10.000 fiches par mois.

Dès le départ, certaines limites étaient connues :

- Délais entre la commercialisation des ouvrages et la parution de leur notice dans la Bibliographie de la France.

- Faiblesse du stock des notices

- Lourdeur du repérage faute d'index cumulatifs assez fréquents.

Des difficultés inopinées ont surgi notamment au début : ruptures de paquets ; erreurs de saisie entraînant une fabrication très importante de fiches. Sauf pour les problèmes bloquants, au lieu de réagir au coup par coup, une analyse globale des suggestions a été faite pour effectuer dans la 2ème version les améliorations nécessaires.

En dépit de l'intérêt suscité par l'expérience deux difficultés demeurent qui tiennent aux délais et à la qualité de l'édition.

Monsieur HAJJAR expose brièvement les procédures techniques de traitement des inscriptions d'une part, des commandes d'autre part. Pour l'inscription, la saisie des données donne lieu à un accusé de réception qui reprend en clair les informations signalétiques fournies par la bibliothèque. Pour les commandes après rectifications éventuelles ou suppression des lignes erronées, il y a constitution d'un fichier de commandes ; ce fichier servira de guide à la fabrication des fiches destinées à chaque établissement. La base de données (fichiers à partir desquels sont fabriquées les notices) a pour l'instant une seule source d'alimentation : le service français automatisé ; lorsque le système de catalogage en coopération sera opérationnel, des notices étrangères et des notices françaises d'ouvrages antérieurs à 1974-1975 nourriront les fichiers centraux et pourront donc donner lieu à la fabrication de fiches. Il est précisé que le système informatique prévoit la possibilité ultérieure de procurer des listes aux bibliothèques.

Un débat s'engage concernant la place de la Bibliothèque Nationale, la qualité matérielle des fiches (papier d'impression), l'édition de cumulatifs. Il est répondu que la Bibliothèque Nationale doit être associée au CANAC ; néanmoins il n'est pas possible d'obtenir avec une imprimante rapide (1000 lignes/minute) une qualité d'impression comparable à celle que peut donner par exemple une machine à écrire à boule.

S'agissant des notices abrégées prévues dans la 2ème version, aux interrogations et inquiétudes manifestées, il est précisé que le système prévu est "personnalisé", chaque bibliothèque choisissant les zones et sous-zones à supprimer.

Enfin pour le problème de l'indexation (DEWEY) et des mots matière, c'est une question de moyens qui fait que les notices de la Bibliographie de la France en sont dépourvues. En tout état de cause, il semble qu'il faille sérier les questions et l'indexation DEWEY devrait être prioritaire, par rapport aux vedettes matière.

APRES-MIDI : - Après rappel des limites du CANAC (ce service par exemple, ne peut intéresser une bibliothèque qui acquiert tous ses ouvrages dès leur parution et réalise leur catalogage en moins de quinze jours) Monsieur DUPUY donne la synthèse des critiques suscitées par l'expérience. Ces critiques concernent trois aspects :

- Le repérage des notices qui est jugé fastidieux ; certaines insuffisances bibliothéconomiques (quelques erreurs de catalogage ; problèmes des vedettes simplifiées ; fiches secondaires au titre des dépouillements ; catalogage des réimpressions) ; le fonctionnement du service CANAC (qualité de l'impression ; délais d'acheminement, erreur de saisie). Tout

compte-fait, l'utilité du service n'est niée par personne, toutefois certaines difficultés risquent de freiner l'expansion du projet, notamment si les délais de parution des notices dans la Bibliographie de la France ne sont pas réduits.

Quatre interventions sont effectuées où les exposants ont montré les problèmes concrets qui se sont posés dans leur établissement à la suite de l'intégration dans leur chaîne de traitement du livre des commandes de fiches CANAC.

Monsieur DEMEZIERES (BCP des Vosges) explique qu'il effectue un catalogage succinct des notices des ouvrages devant paraître dans la Bibliographie de la France sur des fiches qui nourrissent le fichier des fiches en attente de commande au CANAC.

Au reçu de la partie officielle de la Bibliographie de la France, il y a confrontation entre les notices d'une part, et le fichier des fiches en attente de commande au CANAC et le fichier des livres commandés par la BCP, d'autre part ; en cas de correspondance :

- Si la fiche appartient au fichier des ouvrages en commande, le numéro de notice est porté sur la fiche. Ainsi au reçu des ouvrages commandés, les fiches de commande pourvues de ce numéro permettent que ce numéro soit inscrit sur la fiche de catalogue "brouillon". Il reste alors à reporter ce numéro sur le bordereau de commande CANAC.

- Si la fiche appartient au fichier des fiches en attente de commande au CANAC, le numéro de notice est porté sur la fiche et une ligne de commande est remplie sur le bordereau de commande au CANAC. Ce travail de dépouillement et de report de numéro de notice prend 1/2 heure, 3/4 d'heure par semaine. Chaque bordereau rempli (15 lignes) est envoyé au fur et à mesure à Grenoble. Les fiches "brouillon" sont rangées à part dans l'ordre des commandes au CANAC, ce qui permet une vérification au reçu d'un paquet de fiches CANAC.

S'agissant du service du CANAC, la qualité des fiches est jugée acceptable, quelques erreurs de saisie sont signalées. Les délais de parution des notices est une difficulté non négligeable ; il est regretté aussi que la Bibliographie de la France n'annonce pas certaines réimpressions et les ouvrages francophones diffusés en France. Sur 2700 titres acquis, 850 ont fait l'objet de commandes au CANAC.

En terminant, Monsieur DEMEZIERES forme les vœux suivants :

généralisation de l'ISBN, mémorisation des commandes effectuées par l'ISBN, automatisation de l'indexation des ouvrages (indices et vedettes matières).

Monsieur la PELLERIE (Bibliothèque de l'Université de Pau, section droit) commence par donner une appréciation sur les fiches quant à leur forme et à leur contenu. Pour la forme, si l'impression donne satisfaction, le support est jugé trop cassant. S'agissant du fond des erreurs de catalogage sont relevées (mention des collections incomplète notamment) et signalées des doubles annonces (ouvrages identiques annoncés deux fois).

Sont ensuite analysés, les effets des commandes sur le traitement du livre à la bibliothèque, eu égard aux deux services attendus du CANAC : ne pas refaire de catalogage et accélérer l'intercalation des fiches. Le premier point ne pose pas de problèmes ; cependant pour le second service, trois obstacles demeurent : les retards de catalogage de la Bibliographie de la France, l'absence d'index cumulatifs fréquents (un index des titres mensuels simplifierait déjà le travail), les délais de fabrication et d'acheminement (en moyenne 18 jours). Un essai de commande

de fiches simultanée à la commande d'ouvrages a été tenté ; néanmoins ce système présente deux inconvénients : l'indexation systématique ne peut être effectuée sans connaissance de l'ouvrage et le nombre de fiches ne peut être évalué rigoureusement.

A la Bibliothèque municipale de St Denis, Mademoiselle SIMON a confié les commandes de fiches à une seule personne qui dépouille la Bibliographie de la France, établit les bordereaux de commande, reçoit les fiches et les complète (fiches matières et systématiques). La responsable consacre les 3/4 de son temps à la gestion des commandes et des fiches. C'est la fiche de commande d'ouvrage qui peu à peu complétée à partir de la réception du livre sert à la commande des fiches. Les ouvrages sont mis en circulation avant que leur catalogage soit achevé. Un fichier provisoire interne correspond aux ouvrages dont on attend de pouvoir commander des fiches. Les inconvénients du service CANAC tiennent surtout aux délais ; au 20 février 1976, le fichier provisoire comportait 263 fiches (52 des ouvrages concernés étant parus entre janvier et juin 1975). L'expérience du CANAC a permis une économie de travail et un allègement de l'équipe de catalogage. Sur 3515 titres acquis, des fiches ont pu être commandées pour 849 titres (soit un peu moins du quart). Pour la formation permanente en catalogage, le système présente aussi un intérêt certain. En conclusion, Mademoiselle SIMON suggère des améliorations : affinement du jeu de fiches permettant d'éliminer les fiches secondaires d'ouvrages sans grande valeur, des index cumulatifs plus fréquents.

Mademoiselle TOURNOUER (Bibliothèque municipale d'Amiens) explique qu'avant l'adhésion au CANAC, un certain retard existait pour l'intercalation des fiches ; les délais de parution des notices dans la Bibliographie de la France n'ont fait qu'allonger un peu les délais existants.

L'organisation est la suivante : une fiche abrégée avec les rappels de vedettes, est faite à réception des ouvrages ; ceux-ci sont mis immédiatement à la disposition du public. Les fiches des ouvrages imprimés avant le 1er janvier 1975 sont mises dans un fichier spécial. Deux ou trois matinées par semaine, une employée de bibliothèque recherche les numéros dans la Bibliographie de la France et remplit les bordereaux de commande. Elle complète les fiches (vedettes matières, numéros d'inventaire) à leur réception.

Le gros problème actuel demeure le repérage des numéros de commandes, la présentation formelle des fiches étant jugée satisfaisante.

Madame HONORE précise que la Bibliographie de la France est une bibliographie nationale, partant les ouvrages francophones qui y sont catalogués sont ceux dont l'éditeur fait volontairement le dépôt. Pour les réimpressions, le problème est complexe ; il faut faire la différence entre réimpression et reprints ; en tout état de cause, les réimpressions ne peuvent toutes être annoncées. Pour les quelques erreurs de catalogage relevées, le Service Français Automatisé souhaite pouvoir être averti afin d'effectuer les corrections. Une procédure sera mise au point entre le CBN (Mademoiselle BOSSUAT) et la DICA.

Mademoiselle DENEUX (Bibliothèque municipale de Creil), Mademoiselle MONGINOX (Bibliothèque municipale de Saint-Etienne), Monsieur RONSIN (Bibliothèque municipale de St Dié), expliquent les raisons pour lesquelles le service du CANAC leur paraît mal adapté. A Creil, l'expérience n'a pu être effectuée pour deux raisons : il n'a pas été souhaité de modifier le catalogage traditionnel et d'autre part les systèmes d'acquisitions et de catalogage font qu'un ouvrage est entièrement traité en 15 jours. Le retard de la Bibliographie de la France est donc rédhibitoire. A Saint-Etienne, le personnel était un peu réticent (risque de perdre "le contact humain" avec le document) ; d'autre part les délais et la mauvaise qualité du support sont assez décevants. Pour Monsieur RONSIN, outre les délais, le système est peu satisfaisant notamment du fait que les commandes ne sont pas mémorisées, du fait aussi du faible taux d'ouvrages pourvus de l'ISBN.

Il est répondu s'agissant des délais qu'une durée de 5 à 6 semaines semble incompressible entre la commercialisation d'un ouvrage et la parution de sa notice (dans les délais sont à prendre en compte : le dépôt par l'éditeur, le circuit du livre à la Bibliothèque Nationale, le catalogage et le dactylocodage, l'édition photocomposée, la distribution du numéro hebdomadaire). Pour la mémorisation des commandes, il faut attendre une certaine généralisation de l'ISBN (40 % des volumes). La production d'index cumulatifs mensuels sera mise en oeuvre avant la fin du deuxième trimestre.

Monsieur DUPUY expose les principaux points de la 2ème version du CANAC, disponible en octobre 1976 (voir infra).

Monsieur MASSON (DICA) donne les grandes lignes du projet CAPAR et indique comment les fiches pourront être commandées à partir de l'écran de visualisation. Il précise qu'après le test CAPAR, les bibliothèques ne participant pas au réseau pourront aussi commander leurs fiches par terminal.

Monsieur RACHOU conclut la journée en formant le voeu que l'outil de coopération représenté par le service du CANAC, puisse s'étendre et rendre des services à tous les types de bibliothèques.

II - BILAN DE L'EXPERIENCE

Sans revenir sur les limites du CANAC, dans sa première version, il convient d'indiquer ce qui était attendu des bibliothèques tests. Ces bibliothèques avaient à contrôler le contenu (qualité du catalogage) et la forme des fiches (mise en page, qualité de l'édition) d'une part, et d'autre part la gestion du service du CANAC (délais d'acheminement, nombre de fiches reçues). Il revenait aussi aux bibliothèques de faire connaître les améliorations souhaitées, affinement à apporter à la compo

sition des jeux de fiches, modifications de présentation des fiches, étude des notices simplifiées, amélioration de la procédure de commande.

1) Critiques extérieures au service du CANAC.

- le retard de parution des notices par rapport à la commercialisation des livres est jugé comme l'obstacle majeur au bon rendement du système. Plusieurs bibliothèques ont souligné qu'un effort a été fait, mais qu'il reste insuffisant.
- le repérage des identificateurs est jugé fastidieux, faute de généralisation de l'ISBN. Par ailleurs, le repérage des notices dans la Bibliographie de la France, serait facilité par la production d'index cumulatifs plus fréquents.
- Pour les bibliothèques qui ont fait le test en commandant le maximum de fiches, 20 à 25 % des ouvrages ont pu être catalogués par des fiches du CANAC.

2) Critiques du fonctionnement et de la qualité du service CANAC.

- les délais postaux sont supérieurs à 48 heures dans 90 % des cas. Sur certains parcours (Grenoble - Pau par exemple), ces délais sont très élevés (15 jours ou plus).
- la solidité des paquets doit être améliorée.
- la lisibilité des fiches est médiocre. En dehors du problème du ruban qui nuit à la netteté des caractères, les fiches comportent des traces noires parasites.
- quelques erreurs de saisie se sont produites (cotes erronées, interversion entre l'identificateur d'une ligne et la cote de la ligne suivante). Quelques lignes de commande ont été sautées.
- le support (papier) n'est pas d'une suffisante qualité (glaçure, épaisseur).

3) Critiques bibliothéconomiques.

- certaines erreurs de catalogage ont été relevées, (notamment le libellé de la mention de collection d'une série d'ouvrages juridiques).
- Présentation : plusieurs bibliothèques jugent qu'un espace plus grand devrait être réservé entre le haut de la fiche et la première ligne d'édition de la fiche de base. De même la présentation de la fiche est jugée trop compacte.
- fiches au titre et secondaires en trop : trois ou quatre bibliothèques se contenteraient de fiches à certains auteurs secondaires et de la fiche au titre uniquement pour les ouvrages de fiction.
- fiches de coauteur : il est demandé que ces fiches aient la même présentation que la fiche de base.
- fiche au titre des dépouillements dont le titre est significatif : plusieurs bibliothèques regrettent que la fiche au titre ne soit pas procurée dans ce cas.

L'utilité du service du CANAC n'est pratiquement pas contestée. Pour mesurer le degré de satisfaction des bibliothèques-test, trois groupes peuvent être distingués :

- un premier groupe de bibliothèques très critiques, notamment en ce qui concerne la présentation matérielle des fiches.
- un deuxième groupe reconnaît le service rendu, mais demande des garanties sur les délais et sur l'aide au repérage des notices (ce groupe est le plus important).
- un troisième groupe de bibliothèques (notamment des BCP) considère le CANAC comme un outil satisfaisant.

Pour le développement et l'extension du service les trois points suivants sont prioritaires : amélioration des délais de parution des notices, aide au repérage des notices, amélioration de l'encre et de la lisibilité des fiches.

III - LA VERSION II DU CANAC

Les améliorations proposées pour la nouvelle version s'ordonnent essentiellement autour de trois axes : "mise en page", affinement des jeux de fiches, et surtout possibilité pour chaque bibliothèque de définir les zones et sous-zones de l'ISBD qu'elle souhaite ôter du corps de la notice.

1 - Modifications au plan de l'inscription

- o Pour les cotes, les services de la Bibliothèque Nationale bénéficieront d'une édition automatique en caractères riches.
- o Pour l'édition des vedettes, deux possibilités sont offertes : édition de l'ISBD en séquence après le corps de la notice, ou édition de la vedette détachée du corps de la notice (alinéa).
- o Deux nouvelles possibilités seront offertes concernant les jeux de fiches : il sera possible d'obtenir un jeu simplifié ne comprenant que la fiche de base et les fiches de coauteur ; d'autre part pour la fourniture de la fiche au titre, un affinement permettra de n'obtenir que la fiche au titre des ouvrages de fiction pour les bibliothèques qui le souhaitent.
- o La principale modification de la 2ème version du CANAC, concerne la possibilité pour les bibliothèques, de supprimer dans le corps des notices les informations qu'elles jugent inutiles, qu'il s'agisse des zones (titre parallèle, mention d'imprimeur) ou de sous-zones (mention d'auteurs secondaires).

2 - Modifications d'édition

Ces modifications concernent : les informations à reporter sur les fiches de continuation, l'édition de la vedette principale, la mise en valeur de la cote magasin, la séparation des notes du corps de la notice, les fiches de coauteur, le "chapeau" des fiches de dépouillement, la production de fiches au titre pour les dépouillements.

- 2.1. Les fiches de continuation devraient être moins nombreuses dans la mesure où les notices seront abrégées assez souvent. Néanmoins, l'analyse des informations à reporter sur les fiches de continuation a été revue dans le sens d'un allègement, notamment pour les fiches de dépouillement. Pour ces dernières fiches, les éléments du "chapeau" seraient notoirement simplifiés.
- 2.2. Edition de la vedette principale (voir supra).
- 2.3. Mise en valeur de la cote magasin. Lorsque la cote magasin est éditée en bas à droite, après le corps de la notice, une ligne sera laissée à blanc avant l'édition de cette cote, de façon à en améliorer la lisibilité.
Dans le même sens pour rendre l'édition de la notice moins compacte, lorsqu'il n'y aura pas de cote magasin à imprimer après le corps de la notice, une ligne sera laissée à blanc entre le corps de la notice et les notes.
- 2.4. Les fiches de coauteur se présenteront de la même façon que les fiches de base. Elles ne comporteront pas le rappel des vedettes.
- 2.5. "Chapeaux" des fiches de dépouillement. Sur ce type de fiches, les "chapeaux" seront allégés des éléments suivants :
 - mention d'imprimeur
 - mention de titre original
 - notes
 - mention d'ISBN, reliure et prix.
- 2.6. Fiche au titre pour les dépouillements. Il s'agit là d'un nouveau type de fiches. En effet, dans la version I du CANAC, la fiche au titre n'était procurée que pour les monographies sans dépouillement.

Au plan de la commande, les procédures ne sont pas modifiées pour la 2ème version du CANAC. Un élément de souplesse sera introduit, dans la mesure où les lignes de commande sans cote seront acceptées par le système. La version II devant être opérationnelle en octobre 1976, une circulaire indiquera aux bibliothèques les modalités d'inscription à cette nouvelle version ; les bibliothèques se contentant de la version I n'auront pas à se réinscrire.

En conclusion, on peut considérer que le service des fiches CANAC devrait atteindre son rythme de croisière en 1977, date à laquelle toutes les bibliothèques qui le souhaitent pourront bénéficier du service⁽¹⁾ D'autres modifications interviendront : diversification des jeux de fiches, problème de la mémorisation des commandes, adaptation des procédures de commande à la commande de fiches par terminal. Dans son extension, le CANAC a aussi pour but de procurer d'autres types de produits : catalogues sur listes (support papier ou/et procédé COM)⁽²⁾ éventuellement bandes magnétiques. Ces nouveaux produits, notamment listes de nouvelles acquisitions en sont au stade de l'analyse.

(1) A l'heure actuelle, pour des raisons d'exploitation, la prise en compte de nouvelles inscriptions doit être modulée d'une façon échelonnée.

(2) Microfilm en sortie d'ordinateur.

ANNEXE 3

Extrait de : *Utilisation de l'informatique dans les bibliothèques : point de vue du bibliothécaire* / Marc Chauveinc.

In :

Informatique et bibliothèque. Congrès de l'Association des bibliothécaires français. - Grenoble, 1971.

L'automatisation est une expérience souvent difficile, souvent décevante, pas toujours rentable, mais toujours passionnante et surtout actuellement inéluctable.

Il est en effet normalement prévisible que d'ici 10 ans l'ordinateur sera rentré dans les moeurs des bibliothèques comme la machine à écrire, l'offset de bureau ou la caméra de microfilm.

Savoir maintenant comment il sera utilisé est peut-être présomptueux mais voilà ce que l'on peut envisager.

Chaque bibliothèque importante aura dans ses bâtiments un petit ordinateur utilisé pour l'entrée des données, la gestion du prêt, des commandes et celle du personnel.

Ce petit ordinateur devra disposer de plusieurs claviers d'entrée avec ou sans écran, d'une imprimante à caractères spéciaux, d'une mémoire suffisante pour stocker les fichiers d'utilisation courante (prêt, commandes, notices en cours de correction) et d'une petite unité de calcul.

Cet ordinateur sera relié par ligne téléphonique à un Centre national Bibliographique qui, cataloguant les livres français, recevant les bandes magnétiques des bibliographies nationales, étrangères créera un énorme fichier collectif dans lequel chaque bibliothèque puisera les notices des livres qu'elle commande et indiquera à ce centre qu'elle possède ce livre.

La réelle économie viendra de ce que chaque livre ne sera catalogué qu'une seule fois. La seule condition est qu'un accord national et international se fasse sur un "format", c'est-à-dire une structure de codifications des données bibliographiques.

Après quoi, chacun pourra, en fonction du matériel et des programmeurs dont il dispose, utiliser pour son fichier, une structure particulière et choisir des notices qui lui conviennent, abrégées, complètes...

Qu'il y ait entre le centre national et les bibliothèques, des relais sous forme de centre régionaux, c'est souhaitable, car un ordinateur trop grand et trop cher pour une seule bibliothèque peut être partagé entre plusieurs et effectuer ainsi pour la région les travaux de catalogues collectifs régionaux, de prêt interbibliothèque, d'édition de catalogues particuliers, et même de prêt tout court.

Ce que je vous dis là n'est pas utopique puisque un tel système régional fonctionne déjà en Angleterre associant plusieurs bibliothèques publiques qui possèdent ainsi un seul fichier de prêt pour toutes.

Ce n'est malheureusement pas pour tout de suite car il faut et c'est essentiel, créer d'abord le centre national (encore que dès maintenant des centres régionaux peuvent s'ils en ont les

moyens, se constituer et servir d'exemple). Telle doit être en tous cas la perspective dans laquelle vont se créer les expériences individuelles afin que l'intégration ultérieure se fasse sans trop de difficultés.

Entre la centralisation sclérosante et l'éparpillement inefficace, il faut choisir un moyen terme qui est la création d'un plan d'ensemble suffisamment médité et souple pour que chaque expérience locale puisse y trouver sa place sans être une gêne pour l'ensemble et puisse en apportant sa pierre, bénéficier de la totalité de l'édifice.

RAPPORT SUR L'AUTOMATISATION DU CATALOGAGE DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE
DE GRENOBLE.

.....

Actuellement, le travail de catalogage des bibliothèques de lecture publique se fait dans 3 centres :

- La Médiathèque de l'Arlequin,
- La Bibliothèque de Grand'Place,
- La Centrale du Boul. Lyautey, pour l'ensemble des annexes.

Dans quelques mois, la bibliothèque de la Maison du Tourisme assurera également, elle-même, le catalogage de ses ouvrages.

Pour les disques, ce même travail est exécuté à la fois à Grand'Place et à la discothèque de la Maison du Tourisme.

Il consiste en tous les cas, en un catalogage individuel, manuel, sur fiche. S'il n'est plus besoin de souligner les avantages de ce type de fichier, il n'est plus besoin de rappeler non plus les contraintes qu'il impose : répétition des tâches déjà exécutées ailleurs, intercalations manuelles pour la mise à jour de chacun des fichiers....

I - OBJECTIFS

La mise en place d'un catalogage automatisé permet, non seulement de pallier à ces inconvénients du catalogage sur fichiers, mais d'améliorer le service du lecteur.

Travail interne :

Sur le plan du travail interne, les tâches catalographiques s'en trouvent allégées :

- 1) par la simplification de l'enregistrement. Le contenu de cet enregistrement se réduit aux titres, auteurs, mots matières, années d'éditions, numéros d'inventaire, cotés.
La saisie de cet enregistrement peut se faire en double exemplaire : l'un détachable, destiné à l'atelier de perforation, l'autre fixé à la reliure continuant le registre des entrées.
Dans le cas d'un travail sur mini ordinateur, la saisie se fait sur un clavier, avec apparition de la notice sur un écran cathodique. Le stade de la perforation est évité, et la tenue du registre d'entrée devenue inutile, remplacée par un fichier sur disque magnétique.
- 2) il est possible de répartir les tâches de catalogage : avant d'entreprendre le catalogage d'un ouvrage, le bibliothécaire consulte les listes ou le fichier magnétique : si le catalogage n'est pas encore fait par une autre bibliothèque, il peut être réalisé. Si le document est déjà catalogué, le bibliothécaire peut n'en changer que la cote ou les mots matières, qu'il veut voir apparaître sur son propre catalogue, ou bien se contenter de la notice rédigée par son collègue, dans ce cas, il s'agit d'un catalogage partagé....
- 3) enfin, l'intercalation des fiches du système manuel est remplacée par l'édition de listes triées par auteur, titre, etc. à période fixe ; plus des mises à jour de nouveautés.
Il faut reconnaître que si la multigraphie des fiches ne se pose plus, le problème n'est pas résolu pour celle des listes.

Ainsi, constitution et tenue des fichiers sont assurées d'une manière plus rationnelle.

Un meilleur service du lecteur :

Dans le même temps, le produit catalographique obtenu nous paraît plus adapté aux habitudes et aux besoins du lecteur. Ne serait-ce que la forme même du support : le lecteur habitué des bibliothèques de lecture publique est plus familiarisé avec la recherche sur bottin ; pour un titre, un auteur, il parcourra un catalogue comme il parcourt un annuaire de téléphone.

La diffusion des catalogues de bibliothèque paraît alors possible ; une fois dépassé le problème technique posé par la duplication sans aller peut-être jusqu'à l'impression et la vente des listes (la discothèque de ROTTERDAM fait tirer chaque année son catalogue en 5 000 exemplaires vendus l'équivalent de 24 Frs l'unité), on peut imaginer les avantages que tirerait la lecture publique à Grenoble, à pouvoir disposer de listes à jour des ouvrages détenus par les différentes bibliothèques, déposés dans les écoles, centres sociaux, bureaux de poste, etc.

D'autre part, sur un plan plus proprement bibliothéconomique, la constitution et l'édition d'un catalogue collectif constitue la pierre d'angle d'un réseau de bibliothèques ; le prêt interbibliothèque, , rend possible la spécialisation de certains fonds documentaires ; ceci pour une meilleure politique d'acquisitions, et une meilleure utilisation du budget.

Enfin, un catalogue sur liste s'avère indispensable au bon fonctionnement du prêt aux collectivités. Pour l'information de ses propres lecteurs, une collectivité disposera de la liste des ouvrages du fonds réservé ; ainsi d'ailleurs que les catalogues collectifs des bibliothèques de la ville : le prêt aux collectivités n'étant pas une fin en soi, mais l'antichambre de la lecture publique.

II - OBSTACLES

Si nous pensons que l'automatisation du catalogage permet une meilleure information bibliographique du lecteur, celle-là se heurte à des réticences diverses de la part des professionnels.

1/ Réticences d'ordre sociologique et moral : risque de déqualification par la dépossession d'une partie du travail et la perte de contrôle de l'outil.

Or, quelle que soit l'impression que l'on en ait, il n'en reste pas moins que le contenu du catalogue est et reste aux mains des bibliothécaires : automatiser, ça n'est que faire faire par la machine l'intercalation et l'édition des notices de catalogage.

Réticence d'ordre moral : l'utilisation de la perforation mécanographique ; une catégorie de personnel même n'appartenant pas aux bibliothèques est réduite à une tâche sans significations. Il est à remarquer que de ce point de vue, l'utilisation d'un mini ordinateur, permettant directement la communication entre l'utilisateur et le fichier, au travers d'un langage simple, supprime le stade de la perforation.

2/ Réticences d'ordre structurel : le terme d'automatisation appelle couramment l'image de la centralisation. Et pour le catalogage, l'expérience malheureuse de CANAC rend plus réticents encore les intéressés.

Fort conscients de ce danger, la seule contrainte fondamentale que nous nous sommes donnée au départ a été celle-ci : ne rien changer des structures. Et l'organisation du travail, telle qu'elle se présente aujourd'hui reste identique dans notre projet : les centres de catalogages restent les mêmes ; indépendants les uns des autres, ils disposent seulement d'un outil de travail commun : le catalogue collectif auquel chacun se réfère. Et l'organisation du travail à l'intérieur de chacun des centres de catalogage reste entièrement aux mains de chacune des équipes.

3/ Réticences d'ordre technique : la qualité de l'édition n'est pas satisfaisante. En particulier la typographie réduite à des majuscules manifeste une dégradation des conditions de la lecture à laquelle les bibliothèques se doivent de ne pas participer. L'imprimante en place au centre de traitement (3i) ne présente en effet que des caractères en majuscule.

Or, il existe des imprimantes à double type de caractères qui, branchées sur un mini ordinateur donneraient, de ce point de vue, toute satisfaction.

D'autre part, le catalogage automatisé, tel qu'il est proposé est une simplification et une amélioration du service dans la mesure où il augmente les points de contacts à l'extérieur de la bibliothèque. Mais il faut reconnaître que du point de vue proprement bibliographique, cette simplification est une dégradation du travail catalographique : multiplication des "entrées" donc des fichiers (collection - auteurs secondaires) ; le fichier matières manuel peut permettre une finesse de recherche, par l'extension, la combinaison et le croisement des mots matières qui ne sera pas obtenue par le projet d'automatisation présenté, faute de moyens financiers.

Enfin, la mise à jour à période fixe qu'exécutera la machine n'est pas celle permanente qui peut être faite sur un fichier manuel entretenu.

En fait, derrière ces réticences techniques justifiées, se dessine une inquiétude de la part des professionnels. Les objectifs que nous nous sommes fixés (simplification du travail ; développement de l'édition ; distribution des catalogues) sont théoriques ; les besoins pressentis à priori et encore non formulés par les intéressés. En conséquence, ces derniers hésitent à s'engager dans une situation irréversible quel que soit le mode de traitement utilisé : on line ou en différé.

III - PROJET DE CATALOGAGE AUTOMATISE

1/ PRINCIPE :

Dans son principe, comme nous l'avons dit plus haut, et comme le montre le document 1 porté en annexe le projet de catalogage des bibliothèques de lecture publique de Grenoble s'adapte à la structure en place : il propose à chacun des centres de catalogage déjà existant (central des annexes ; Médiathèques ; Grand'Place ; prêt aux collectivités ; bientôt Maison du Tourisme) un nouveau mode de saisie des informations à cataloguer.

Cette saisie se ferait soit sur bordereaux, soit en direct sur matériel spécialisé. Les services communs interviendraient au niveau de la mise en perforation si nécessaire et surtout de l'édition et distribution des catalogues, bottins et mises à jour.

2/ PROJET N° 1 : traitement par lot à façon :

Se reporter à l'annexe N° 2.

Dans ce cas, la saisie de la notice catalographique se fait sur bordereaux en double exemplaire : l'un part à la perforation, l'autre constitue le registre des entrées.

C'est la consultation des listes constituées précédemment qui indique si le document à cataloguer l'a déjà été par une autre bibliothèque : si oui, il suffira d'indiquer sur le bordereau la référence antérieure du document, sa nouvelle localisation, éventuellement une cote différente ou un autre mot matière. C'est le catalogue "partagé".

Ces bordereaux sont perforés à l'atelier de perforation de la Mairie. L'exploitation se fait à "3i".

Les listes de mise à jour seront accompagnées de listes de contrôle et de rejet ; après correction, ces informations seront réintroduites dans le fichier central à la faveur de la nouvelle mise à jour.

3/ SOLUTION N° 2 : le catalogage direct sur fichier collectif :

Un mini ordinateur gérant un fichier de 10×10^6 caractères ; relié à une imprimante. Un terminal installé dans chacun des centres de catalogage assure une totale décentralisation. Le catalogage se fait on line : c'est à dire en prise directe sur le fichier. L'un des centres consulte le fichier qui se déroule sur l'écran ; le document est déjà catalogué ou non : la réponse lui apparaît.

Nous trouvons aussi les conditions les meilleures pour un catalogue partagé. Les anomalies et rejets sont immédiatement et au fur et à mesure signalés par l'écran cathodique : les corrections ne demandent plus aucun délai. Le fichier est toujours et immédiatement à jour ; les éditions sont exécutées sur l'imprimante en caractères majuscules et minuscules.

Enfin cette solution permet une prise en charge partielle de la programmation par le personnel des bibliothèques : l'utilisation en direct de la machine exige une connaissance sur les programmes en cours et du même coup, pousse à la modification ou l'aménagement de ces programmes, à la demande des intéressés, suivant les besoins décelés par eux, modifications qui peuvent être faites avec leur participation.

C'est un outil complexe mais non mystérieux ; sa maîtrise n'est pas seulement à la portée des spécialistes.

L'une et l'autre solution présente un aspect financier spécifique. Cet aspect est un des premiers critères de choix. Toutefois, l'exposition des deux projets faite, la combinaison des aspects financiers et bibliothéconomiques nous entraîne à la conclusion suivante.

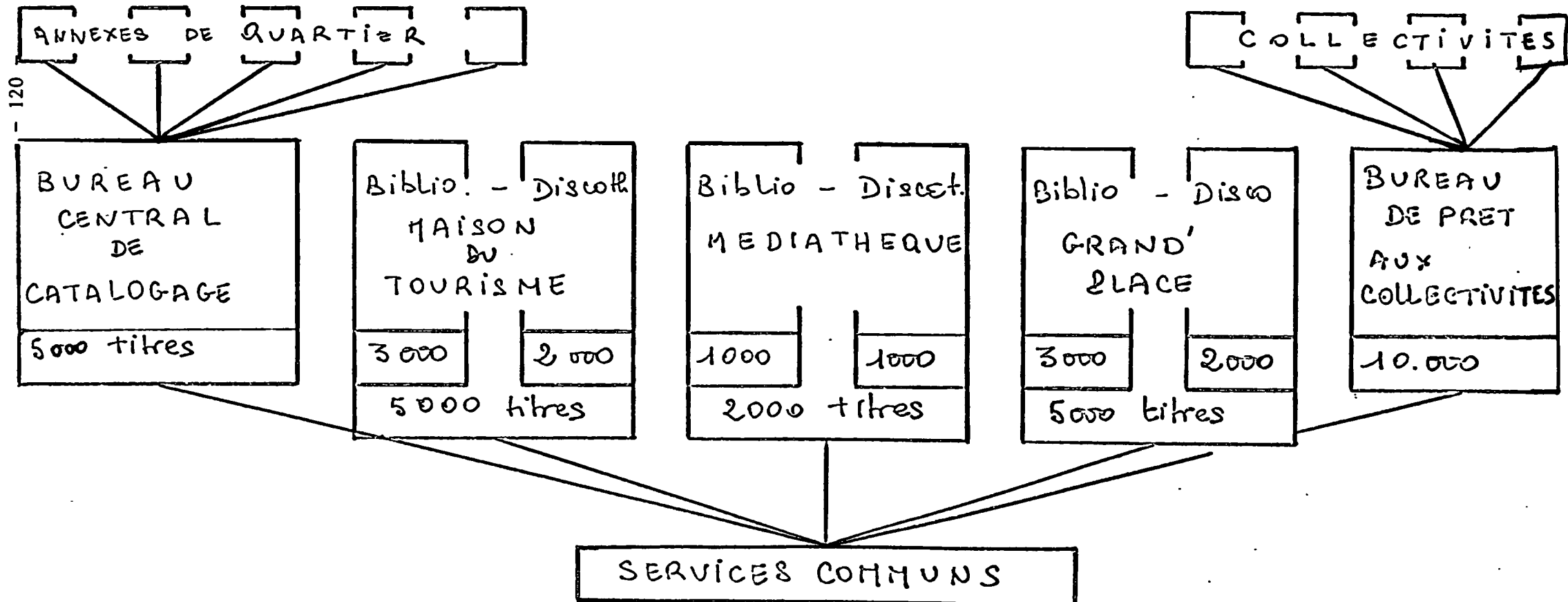
Le traitement par lots à façon envisagé initialement pour l'ensemble du réseau nous paraît aujourd'hui trop lourd à gérer : lourdeur et lenteur de fonctionnement ; lourdeur budgétaire à moyen terme. Sans donner satisfaction entière au personnel intéressé.

Dans l'attente de la seconde solution plus satisfaisante, nous proposons de limiter l'automatisation du catalogage au prêt aux collectivités qui ne dispose aujourd'hui d'aucun fichier. De plus, dans ce cadre là, nous limiterions le programme à l'édition de listes auteur et de listes titre, à l'exclusion du fichier matière, plus complexe et moins urgent dans le choix d'une solution d'attente. Cette proposition s'appuie sur le fait que ces programmes existent déjà à Saint-Etienne, prêts à l'exploitation.

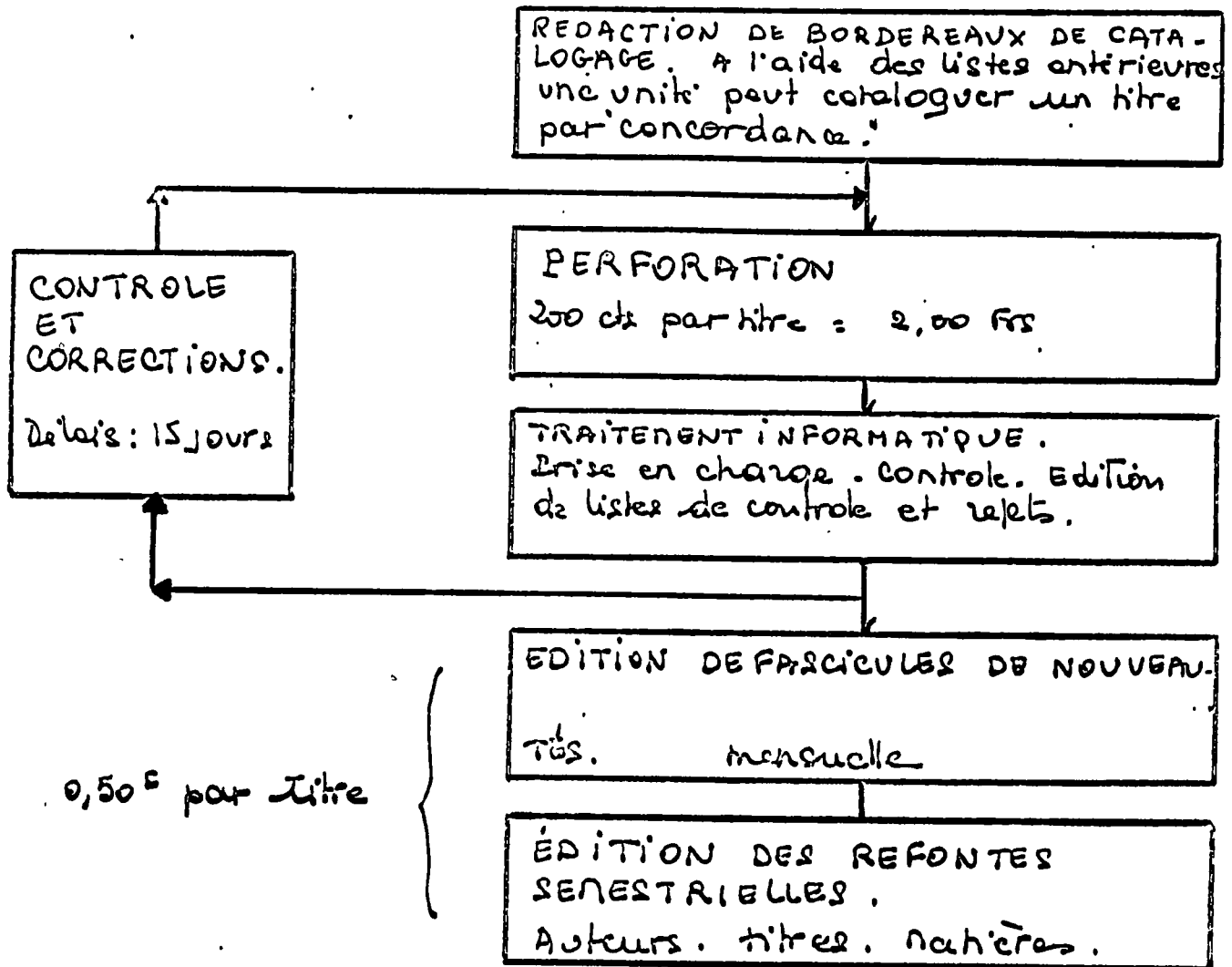
Principe du catalogage collectif.

- Gérer un fichier central des titres et localisations de tous les documents en prêt.
- Éditer des listes (collectives ou par équipement)
par AUTEUR - TITRES - MATIÈRES.

STRUCTURE ET VOLUME DU CATALOGAGE DES DOCUMENTS EN PRET



TRAITEMENT PAR LOT A FAÇON.

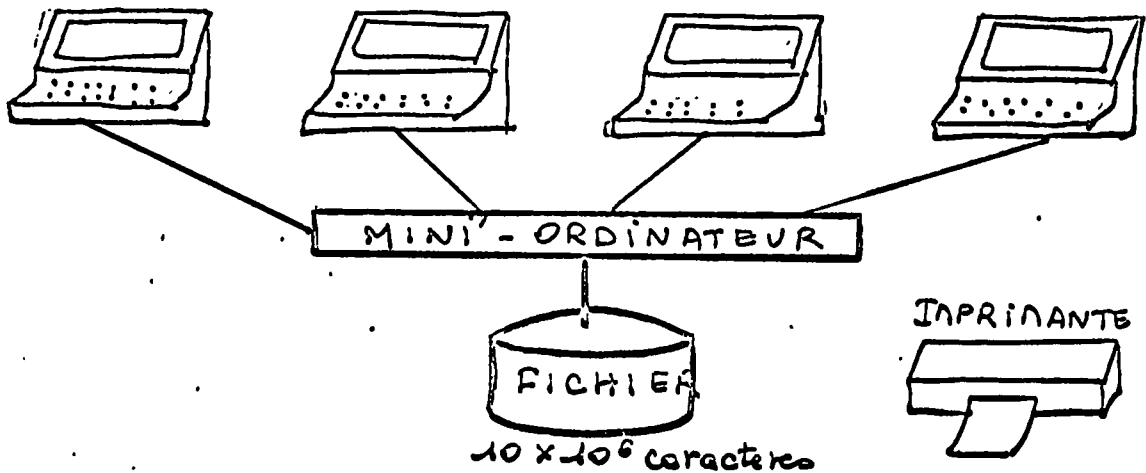


Avantages :
 Investissement peu important
 Mise en place rapide
 Multicopie relativement économique.

Inconvénients :
 Procédure lourde
 Difficulté d'avoir un véritable partage du catalogue
 Coût de fonctionnement élevé

SOLUTION 2

CATALOGAGE DIRECTE SUR FICHIER COLLECTIF
par un réseau de postes reliés à un mini-ordinateur.



PROCÉDURE

CONSULTATION AUTEUR - TITRE
Le titre est déjà catalogué ?
si oui → compléter par la nouvelle localisation. FIN

si non
INTERCALATION AUTEUR - TITRE
l'utilisateur peut visualiser la séquence des titres pour choisir l'intercalation convenable.

INTERCALATION MATIÈRES
l'utilisateur peut visualiser le thésaurus pour choisir l'intercalation convenable.

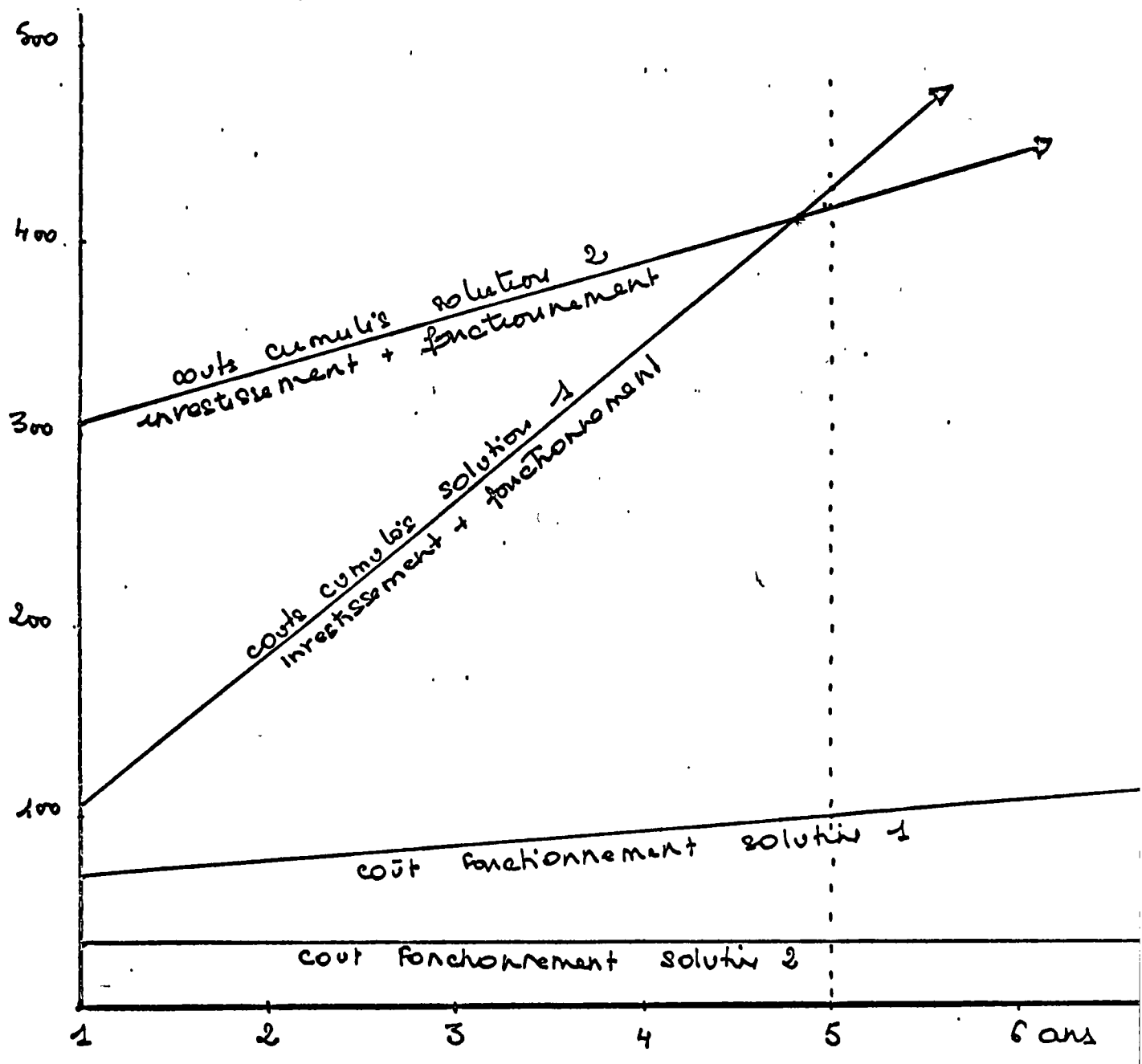
EDITION PÉRIODIQUE DES LISTES
Auteur - Titre. Matières.

Avantages : travail plus riche pour l'utilisateur.
maîtrise de l'outil.
catalogage véritablement polyvalent
coût de fonctionnement faible
souplesse d'utilisation.

Inconvénients : coût d'investissement.

ANALYSE DES CÔTS DES 2 SOLUTIONS.

	solution 1	solution 2
INVESTISSEMENTS . matériel . programmable	40.000	210.000 70.000
FONCTIONNEMENT . perforation . exploitation . maintenance	2,00 F par titre 10.000 F + 0,50 F par titre <hr/> 10.000 F 62.500 F ↗	29.000 Fr. →



ANNEXE 5 LE CIRCUIT ET LE TRAITEMENT DU LIVRE
DANS LES BIBLIOTHEQUES

Le circuit du livre et des fiches proposé dans la première partie de ce travail ne développe pas les problèmes soulevés à certaines étapes du circuit.

Il nous a semblé intéressant de présenter ici deux circuits du livre complétant le cadre restreint de notre circuit, qui détaille seulement les opérations en rapport avec CANAC.

Le premier tableau a été présenté à l'ENSB par M. Herzhaft, Conservateur à l'ENSB, dans le cadre du cours de bibliothéconomie.

Le second tableau est extrait du :

Cours de bibliothéconomie / Brigitte Richter, Conservateur de la BCP de la Sarthe. - Le Mans : Bibliothèque universitaire, 1976.

LE CIRCUIT DU LIVRE.

DÉCISIONS D'ACHAT MOTIVÉES PAR :

- DEMANDE D'ACHAT (UTILISATEUR) ←
- POLITIQUE D'ACQUISITIONS →
 - x CONNAISSANCE DES LECTEURS (GOÛTS ET BESOINS)
 - x CONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE (BESAINS, FONDS)
 - x AVIS DES USAGERS } DEMANDES INDIVIDUELLES
 - x AVIS DES AUTORITÉS } COMITÉ CONS., CONS. DE LA B.B.
 - x BUDGET (+ GRAND, PD DES COMMANDES DE FIN D'ANNÉE)
 - x PRODUCTION EXISTANTE (ÉDITEURS ET LIBRAIRES, VENTES)
- DOCUMENTATION →
 - x CRITIQUES, JOURNAUX, REVUES, RADIO, TV...
 - x CATALOGUES l'éditeurs
 - x REVUES SPÉCIALISÉES (Bb de la France)

M. J. H. 1978
30/07/1978
F. P. ou ALÉATION. NOTIFIA

ACHAT : DÉCISIONS PRISES PAR :

- ACTE INDIVIDUEL
- ACTE COLLECTIF : PERSONNEL → DÉBAT ? SPÉCIALISTES, UTILISATEURS

CONTRÔLE POUR L'ACHAT

- x FICHIERS (SI L'OUVRAGE N'EST PAS DÉJÀ POSSÉDÉ)
AUTEURS, MATIÈRES, SYSTÉMATIQUE, LIVRES EN ATTENTE D'ÊTRE COMMANDES, REÇUS NON TRIMÉS
- x BIBLIOGRAPHIES (SI L'OUVRAGE EXISTE, S'IL N'EST PAS ÉPUISÉ)

ACHAT DÉCIDÉ → ÉTABLIR AVEC PRÉCISION

FICHE D'ACHAT

- x AUTEUR(S)
- x TITRE
- x ÉDITEUR
- x COLLECTION
- x PRIX (±)
- x N° DE D'EXEMPLAIRES

CONT DES
FICHES D'ACHATS
TE D'ACQUISITIONS

CHOIX D'UN FOURNISSEUR

- PAR : • QUALITÉ DU SERVICE
- x EXACTITUDE
 - x MAXIMUM DE LIVRAISONS
 - x RAPIDITÉ
 - x SUIT LES COMMANDES
 - x ÉVENTAIL DU STOCK
 - x ÉVENTUELLEMENT, RECHERCHE BOGR
 - x PAS TROP PRESSÉ POUR LES PAIEMENTS
- PRIX (REMISE)
 - PROXIMITÉ (VOIR ET TOUCHER LES LIVRES)
 - MARCHÉ (DANS CERTAINS CAS)
- PD DES OUVRAGES ÉTRANGERS : x LIBRAIRIE IMPORTATRICE +15-20%
 - x BONS UNESCO
 - x PD DU RÉGLEMENT (SERVICES COMPTABLES)
- ÉDITEUR
 - MESSAGERIES (93%)
 - LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE
 - LIBRAIRIES LOCALES
 - CLUBS, DÉMARCHEURS...
 - OCCASION

RECEPTION DE :

LA FACTURE (3 EX)

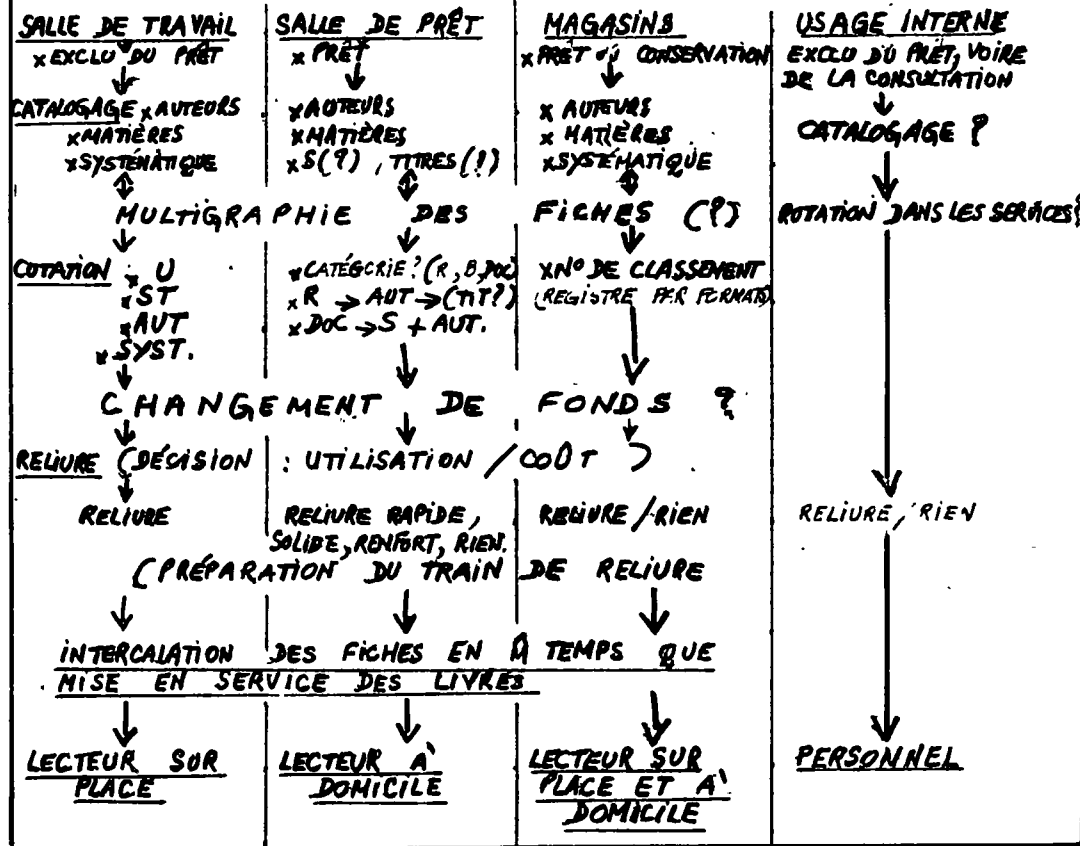
- x VÉRIFICATION DES FACTURES
- x N° DU REGISTRE EN REGARD DU LIVRE SUR FACTURE (PAIEMENT DIRECT : BCP)
- 1 Ex. → ARCHIVES BIBL.
- 2 Ex. → SERVICES COMPTABLES (PAIEMENT 3 MOIS APRÈS)

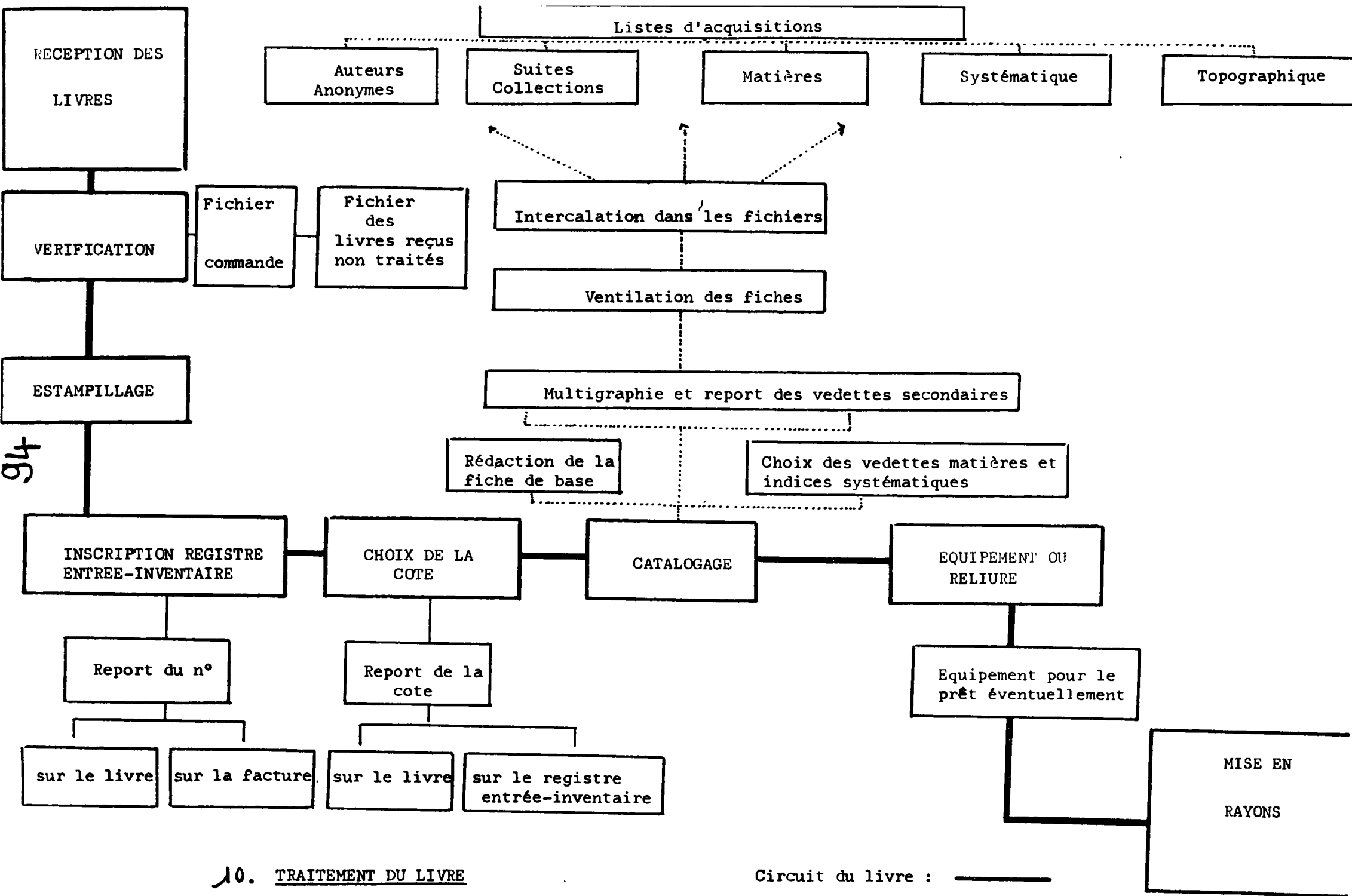
LIVRES :

- x POINTAGE DES COMMANDES
- x VÉRIFICATION DES LIVRES
- x INSCRIPTION REGISTRE INVENTAIRE
- x STAMPILLAGE (MARQUE DE PROPRIÉTÉ REÇUS, etc.)
- x COUPER LES PAGES ?

CONTRÔLE

CHOIX D'UTILISATION : LE LIVRE VA :





ANNEXE 7 ETUDES PROPOSEES

Au cours de ce travail, nous avons noté un certain nombre de problèmes dont l'étude pourrait être très intéressante et apporter des éléments d'information et d'analyse particulièrement précis. Voici nos suggestions.

- *Les méthodes d'acquisition dans les bibliothèques. Dans ce cadre, l'utilisation respective de la BGF et de Biblio. Le problème des offices de presse pourrait aussi être traité.*

- *Les problèmes posés au niveau du personnel (les différentes catégories) des bibliothèques par l'entrée de l'informatique au niveau du prêt, du catalogage, de la recherche documentaire, etc...*

- *La situation actuelle de l'ISBN en France. La "résistance" des éditeurs. Analyse et solutions éventuelles.*

- *Les rapports entre Cercle de la Librairie et Syndicat National de l'Edition (et aussi entre libraires et éditeurs, ce qui ne correspond pas aux mêmes problèmes).*

- *Le Dépôt Légal en France. Analyse de ses attributions, de son organisation d'ensemble et des problèmes posés.*

- *Le fonctionnement de la BGF. Etude statistique des délais et de la parution des notices selon le type d'ouvrages.*

- *Etude de coût de différents services : bibliothèques, CANAC, etc...*

- *Etudes des différents centres nationaux créés. Organigramme de leurs liaisons réciproques éventuelles ; puis de leur liaison avec les bibliothèques au niveau national et enfin les liaisons sur le plan international.*

- *Les structures des services centraux des bibliothèques à l'étranger. Faire une étude par pays. Une étude comparative pourrait être réalisée par la suite. Prioritairement, les pays suivants : Grande-Bretagne, Allemagne, Suède, USA, URSS.*

- *La notion et l'existence des réseaux de bibliothèques à l'étranger : par pays et (éventuellement) par catégories de bibliothèques.*

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVANT - P R O P O S

- (1) DUPUY (Hubert). → CANAC : un service évolutif pour les bibliothèques.

in :

Bulletin de la DICA, (1977), 2, n° 3-4, p. 22-43.

CF. ANNEXE 1

I N T R O D U C T I O N

- (2) *Coordination et coopération des bibliothèques*. Congrès national de l'ABF 1976.

in :

Bulletin d'informations de l'ABF, (1976), n° 92.

- (3) GILJAREVSKIJ (R. S.). - La Diffusion internationale des fiches de catalogue : situation actuelle et perspectives d'avenir. - Paris : Unesco, 1968. - (*Manuels de l'Unesco à l'usage des bibliothèques*).

- (4) *Guide du lecteur. Catalogage oentralisé*, actes du Congrès national de Nantes, 17-18 mai 1969. - Paris : ABF, 1970.

- (5) *La Description bibliographique internationale normalisée* (International Standard Bibliographic Description).

in :

Bulletin des bibliothèques de France, (1973), 18, n° 5, p. 163-202.

- (6) HONORE (Suzanne). - Les Progrès de la normalisation.

in :

Bulletin d'informations de l'ABF, (1974), n° 83, p. 71-72.

- (7) *Catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes : rédaction de la notice bibliographique.* Norme AFNOR NF - Z 44-050.
- Paris : AFNOR, 1975.
- (8) CHAUVEINC (Marc). - *Monocle : projet de mise en ordinateur d'une notice catalographique de livre.* - Grenoble : Bibliothèque universitaire, 1970.
- (9) MOTAIS DE NARBONNE (Anne-Marie). - *Le Bureau pour l'automatisation des bibliothèques. Bilan pour 1971-1972.*
in :
Bulletin des bibliothèques de France, (1973), 18, n° 3,
p. 45-55.
- (10) *INTERMARC : format bibliographique d'échange, monographies, texte de base adopté à La Haye le 14 décembre 1973.* - Paris : Bibliothèque nationale, 1974.
L'introduction de cet ouvrage se trouve également in :
- (11) PONCET (Joël). - *INTERMARC (format bibliographique d'échange).*
in :
Bulletin d'informations de l'ABF, (1974), n° 83, p. 73-74.
- (12) *Informatique et bibliothèque. Congrès de l'Association des bibliothécaires français.* - Grenoble : ABF, 1971.
- (13) *Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives*, Paris, 23-27 septembre 1974.
in :
Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, (1975), 29, n° 1, p. 2-16.
- (14) HONORE (Suzanne). - *L'Automatisation de la partie officielle de la bibliographie de la France.*
in :
Bulletin des bibliothèques, (1975), 20, n° 1, p. 1-5.

P R E M I E R E P A R T I E

Cf. (1)

Cf. (2)

- (15) DUPUY (Hubert). - Compte-rendu de la journée d'étude sur le CANAC (5 mars 1976).

in :

Bulletin de la DICA, (1976), 1, n° 4, p. 4-12.

CF. ANNEXE 2

BUREAU POUR L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES. Paris.

Circulaires :

- (16) BAB 75-035. CANAC : présentation générale. - Paris : BAB, 1975. - 3 f.
- (17) BAB 75-036. CANAC : description technique du service. - Paris : BAB, 1975. - 18 f.
- (18) BAB 75-037. CANAC : rôle des bibliothèques participant à la phase d'expérimentation (mai-octobre 1975). - Paris : BAB, 1975. - 5 p.
- (19) BUREAU POUR L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES. Paris. - CANAC : manuel de l'utilisateur, service des fiches seules. - Paris : BAB , 1975 . - 16 f.

D E U X I E M E P A R T I E

Cf. (1)

Cf. (3)

Cf. (13)

Cf. (14)

- (20) *The British Library : what it is, how it is run, what it does.* - London : British Library Board, 1975.

- (21) HUNTER (Eric J.). - *Cataloguing, a guidebook.* - London : Clive Bingley, 1974.

- (22) COWARD (R. E.). - Cataloguing - in - Publication data
in BNB.
in :
British Library Bibliographic Services Division newsletter,
(1976), n° 3, p. 1.
- (23) *Automation Guidelines for public libraries* / Department of
Education and Science. - London : Her Majesty's Stationery
Office, 1975.
- (24) HONORE (Suzanne). - La Numérotation normalisée internatio-
nale du livre.
in :
Bulletin des bibliothèques de France, (1969), 14, n° 8,
p. 321-329.
- (25) AFNIL. - Normes pour la numérotation des livres. - Paris :
Bibliographie de la France / *Biblio*, 1972.
- (26) HONORE (Suzanne). - L'Agence francophone pour la numérotation
internationale du livre (A.F.N.I.L.).
in :
Bulletin des bibliothèques de France, (1973), 18, n° 3,
p. 87-99.
- (27) PICHERAL (Brigitte). - I S B N (International standard
book number).
in :
Bulletin d'informations de l'ABF, (1974), n° 83, p. 72-73.
- (28) VILATTE (Elisabeth). - L'ISBN en Allemagne Fédérale.
in :
Bulletin de la DICA, (1976), 1, n° 6, p. 4-7.
- (29) DOUGNAC (Marie-Thérèse), GUILBAUD (Marcel). - Le Dépôt
légal : son sens et son évolution.
in :
Bulletin des bibliothèques de France, (1960), 5, n° 8,
p. 283-291.

- (30) KLEINDIENST (Thérèse). - La Bibliothèque nationale :
histoire, organisation, fonctions. - Paris : ENSB, 1968.
- (*Cours destiné aux élèves de l'ENSB*).
- (31) *Informatique et bibliothèques* : journée du 22 octobre
1974.
in :
Bulletin d'informations de l'ABF, (1975), n° 86, p. 7-14.
- (32) *Bilan 1976 de la Division de la coopération et de
l'automatisation (DICA)*.
in :
Bulletin de la DICA, (1977), 2, n° 1.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cf. (2)

- (33) HARVEY (John F.). - Mesures à prendre pour assurer le déve-
loppement national des bibliothèques et de la bibliographie.
in :
Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, (1974),
28, n° 2, p. 84-93.
- (34) WAGNER (Madeleine). - Les Bibliothèques et l'utilisation
des ordinateurs ou bibliothèque et informatique. - Mont-
pellier : Cercle d'études des bibliothèques d'Aquitaine-
Languedoc, 1968.
- (35) MOTAIS DE NARBONNE (Anne-Marie). - Le Système CAPAR.
in :
Bulletin des bibliothèques de France, (1976), 21, n° 3,
p. 99-106.

